



NATIONS UNIES

**RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

(SEPTIÈME SESSION)

(28 FÉVRIER - 7 MARS 1951)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TREIZIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7

New-York

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION. — CONTENU DU RAPPORT.	1- 4	1
SOMMAIRE	5- 19	1
PREMIÈRE PARTIE. — Historique de l'organisation et des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat : juin 1947 à mars 1951 :		
A. — Statut et organisation	20- 48	3
B. — Historique des travaux de la Commission	49	7
I. — Industrie	50- 80	7
II. — Commerce et finances	81-113	12
III. — Transports intérieurs	114-141	18
IV. — Agriculture	142-144	22
V. — Défense contre les inondations	145-161	22
VI. — Formation technique et assistance technique	162-171	25
VII. — Recherches et statistiques	172-180	27
DEUXIÈME PARTIE. — Relations avec les institutions spécialisées et les autres organisations		
A. — Institutions spécialisées	181-243	28
B. — Autres organismes gouvernementaux	244-256	35
C. — Organisations non gouvernementales.	257-280	37
TROISIÈME PARTIE. — Septième session de la Commission		
A. — Composition, pays représentés, organisation du travail, etc.	281-300	40
B. — Ordre du jour de la septième session.	301	43
C. — Compte rendu des débats.	302-333	44
QUATRIÈME PARTIE. — Résultats obtenus par la Commission ; son avenir	334-346	47
CINQUIÈME PARTIE. — Résolutions adoptées à la septième session		
A. — Résolution sur l'avenir de la Commission et les propositions d'amendement de son mandat.		49
B. — Autres résolutions.		50
SIXIÈME PARTIE. — Programme de travail et priorités		57

ANNEXES

I. — Mandat de la Commission et modifications proposées.	67
II. — Règlement intérieur de la Commission	70
III. — Liste des réunions tenues par la Commission et ses organes subsidiaires, de juin 1947 à mars 1951.	73
IV. — Liste des principaux documents publiés, y compris les principales études et publications périodiques	74

Les documents de l'Organisation des Nations Unies comportent tous une cote qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1981
E/CN.11/306
16 avril 1951

NATIONS UNIES
**CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL**
DOCUMENTS OFFICIELS



TREIZIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 7
NEW-YORK

Rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (septième session) au Conseil économique et social. Lahore (Pakistan), 28 février-7 mars 1951.

Introduction. — Contenu du rapport

1. Conformément au paragraphe 12 du mandat de la Commission, qui dispose que « la Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous ses organismes subsidiaires », la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) soumet le présent rapport au Conseil économique et social pour qu'il l'examine au cours de sa treizième session.

2. Le précédent rapport annuel de la Commission (E/1710 E/CN.11/241/Rev.1) portait sur la période allant du 6 avril 1949 au 20 mai 1950. Le présent rapport porte principalement sur la période allant du 21 mai 1950 au 7 mars 1951. Le Conseil devant décider, à sa treizième session, de l'avenir des commissions économiques régionales, il a paru opportun de faire figurer dans ce rapport un bref aperçu du fonctionnement de la Commission depuis ses débuts en 1947, ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus et un examen de son avenir.

3. Le rapport est divisé en six parties : la première partie traite de l'organisation et des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat depuis la création de la Commission en juin 1947 ; la deuxième partie expose les relations entretenues avec les institutions spécialisées et les autres organisations au cours de la même période ; la troisième partie contient un compte rendu de la septième session, tenue à Lahore du 28 février au 7 mars 1951 ; la quatrième partie contient un examen critique des travaux accomplis par la Commission et des recommandations concernant son avenir ; la cinquième partie donne le texte des résolutions adoptées par la Commission à sa septième session, y compris la résolution qui exprime les vues de la Commission sur son avenir et des propositions d'amendement de son mandat ; la sixième partie expose le programme de travail et les priorités pour 1951 et 1952. Les textes les plus récents des mandats de la Commission et de ses comités et du règlement intérieur de la Commission figurent dans les annexes I et II. L'annexe I présente également le mandat tel qu'il sera établi si le Conseil accepte les modifications recommandées par la Commission. L'annexe III donne la liste des réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires, et l'annexe IV énumère

les principaux documents publiés à l'occasion de ses réunions ainsi que les principales études et publications du secrétariat.

4. Le présent rapport a été adopté par la Commission à sa 89^e séance, le 7 mars 1951.

Sommaire

INTRODUCTION

5. Le Conseil économique et social devant bientôt examiner la question du sort futur des commissions économiques régionales, le présent rapport donne l'historique de l'organisation et des travaux de la Commission depuis sa création en 1947. On s'est toutefois étendu plus longuement sur l'évolution de ces travaux depuis mai 1950, date de publication du dernier rapport annuel de la Commission.

6. La Commission, constituée par le Conseil le 28 mars 1947, a tenu depuis lors sept sessions. Elle a également établi plusieurs organes subsidiaires, notamment le Comité de l'industrie et du commerce, le Comité des transports intérieurs, ainsi que les Sous-Comités du fer et de l'acier et de l'énergie électrique. Des groupes de travail ont étudié un grand nombre de questions, de concert avec les institutions spécialisées intéressées.

7. Le secrétariat de la Commission s'est progressivement renforcé ; il convient de signaler particulièrement la création en 1949 du Bureau d'hydraulique fluviale. Le secrétariat a travaillé en collaboration étroite avec le siège, les secrétariats des autres commissions régionales et bon nombre des institutions spécialisées.

HISTORIQUE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

8. L'historique des travaux de la Commission est exposé à la section B de la première partie, sous les rubriques suivantes :

Industrie

9. La Commission, qui s'était tout d'abord intéressée principalement aux questions de reconstruction, a accordé ensuite la première place aux problèmes de développement et d'organisation industriels ; elle a présenté des rapports sur les divers aspects de cette dernière question tant à la Com-

mission qu'au Comité de l'industrie et du commerce. Le secrétariat a été en mesure de rendre officieusement divers services consultatifs aux gouvernements de la région au sujet de l'établissement de leurs plans économiques. Le Sous-Comité du fer et de l'acier a tenu trois sessions et examiné les questions de production et d'approvisionnement concernant le fer et l'acier dans la région. Le secrétariat a procédé à un certain nombre d'études techniques et a également fourni directement des services consultatifs aux gouvernements. Il a établi des rapports sur les divers aspects de la mise en valeur des ressources minérales et sur les sources éventuelles de recrutement de géologues. Une étude sur les aspects sociaux et économiques de la production et de l'utilisation des engrais chimiques, effectuée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sera probablement suivie de la création d'un groupe de travail commun CEAE0/FAO. Une étude sur les industries à domicile et la petite industrie, notamment en matière de textiles, sera soumise à un groupe de travail. D'autres groupes de travail seront chargés d'examiner les problèmes relatifs à l'approvisionnement et à la production de matériaux de construction, de DDT et de fournitures médicales. Au cours de la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce, il a été décidé d'établir un Sous-Comité de l'énergie électrique.

Commerce et finances

10. Un certain nombre d'études ont été consacrées aux problèmes commerciaux et financiers de la région. Une étude approfondie a été soumise à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce au sujet des méthodes de mobilisation des ressources financières nationales pour le développement industriel. On a décidé de poursuivre d'une manière plus détaillée l'examen de cette question. La reclassification des budgets nationaux a également commencé. La Commission a souligné à plusieurs reprises les besoins de la région en biens d'équipement, et cette question a été soulevée à nouveau au cours de la septième session de la Commission au sujet des difficultés d'approvisionnement que rencontre l'exécution des programmes de défense nationale. Une autre étude importante dans le domaine des finances a été consacrée aux lois et règlements sur les investissements en vigueur dans la région. Plusieurs études ont été consacrées aux moyens de développer les échanges commerciaux de la région avec le Japon, afin de contribuer au développement économique de la région ; on a toutefois recommandé récemment de laisser aux pays intéressés le soin de poursuivre l'action entreprise dans ce domaine. Une Section du développement commercial fonctionne au sein du secrétariat depuis 1948. Elle s'est efforcée de favoriser l'organisation d'organismes nationaux de développement commercial ; d'établir un centre de documentation commerciale ; d'étudier les mesures pro-

pres à encourager le tourisme dans la région pour obtenir des devises étrangères ; de collaborer à l'organisation des conférences, foires et expositions commerciales dans la région et à l'examen des méthodes propres à stimuler les exportations de produits artisanaux par l'amélioration des types d'articles fournis et des méthodes de vente. On a publié un manuel sur les services d'encouragement des échanges commerciaux et un périodique intitulé *Trade Promotions News* ; un périodique mensuel, *Asian Travelways*, a également paru. On envisage de convoquer en 1951 une conférence régionale sur le développement commercial. L'activité de la Commission dans le domaine du développement du tourisme a notamment eu pour résultat remarquable la création par l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, d'une commission régionale de tourisme pour l'Asie et l'Extrême-Orient. A la septième session de la Commission, un rapport a été soumis par un Groupe de travail commun CEAE0/UNESCO sur les mesures propres à augmenter le matériel éducatif et scientifique disponible dans la région.

Transports intérieurs

11. A la suite d'une Réunion régionale d'experts en matière de transports intérieurs qui s'est tenue en octobre 1949, une Division des transports a été formée au sein du secrétariat. Cette division a établi des études destinées à être soumises au Comité *ad hoc* d'experts des transports qui s'est réuni en 1950. La Commission a examiné le rapport et les recommandations de ce comité *ad hoc* au cours de sa septième session et a décidé d'établir un Comité des transports intérieurs habilité à établir des sous-comités pour les chemins de fer, les transports routiers et les voies navigables intérieures.

Agriculture

12. La Commission a accordé une attention soutenue aux aspects économiques des problèmes agricoles régionaux. Un Groupe de travail commun FAO/CEAE0 a été chargé en 1948 d'établir un rapport sur les besoins des pays de la région en produits et matériel pour l'agriculture. La Commission a collaboré étroitement avec la FAO en d'autres domaines, notamment en matière d'engrais chimiques et de bois de construction.

Défense contre les inondations

13. Le Bureau d'hydraulique fluviale est entré en fonction en 1949. Il a publié un nombre considérable de documents techniques et fourni des services consultatifs à plusieurs gouvernements de la région. Au début de l'année 1951, le bureau a organisé une Conférence régionale technique de la défense contre les inondations. Un programme commun d'études et d'expériences est en cours de préparation, en collaboration avec les organisations et institutions techniques de la région.

Formation technique

14. Peu de temps après la formation de la Commission, des relations de travail ont été établies avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et un rapport a été établi sur les services de formation technique dans l'Asie et l'Extrême-Orient. En 1949, l'OIT a établi une station d'action pour la formation technique en Asie qui a poursuivi l'œuvre accomplie jusqu'alors par le secrétariat de la CEAEO dans ce domaine. La collaboration avec l'OIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a permis la préparation d'un rapport sur les divers cas où le développement économique souffre du manque de personnel qualifié. Les négociations entreprises en 1949 avec le Commandant suprême des Puissances alliées ont amené le SCAP à préciser dans quelles conditions les techniciens japonais peuvent être employés à l'étranger, et depuis lors un certain nombre de pays de la région ont eu recours à ces techniciens.

Assistance technique

15. La Commission ainsi que le Comité de l'industrie et du commerce ont tous deux consacré de longs débats à la question du rôle que la Commission peut jouer en matière d'assistance technique. Le secrétariat a pu fournir directement quelques services consultatifs, d'importance limitée, aux pays de la région, notamment des avis sur la préparation de leurs projets d'assistance technique. Le secrétariat a également collaboré avec le siège de l'Organisation des Nations Unies en donnant des avis sur les demandes de bourses de perfectionnement des Nations Unies émanant de la région. La Commission est heureuse que le Service de l'assistance technique ait décidé récemment d'affecter des fonctionnaires de l'assistance technique aux sièges des commissions économiques régionales.

Recherches et statistiques

16. Trois numéros de la publication annuelle intitulée *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* ont paru et le volume de 1950 sera bientôt sous presse. L'*Etude* a été récemment complétée par la publication d'un Bulletin trimestriel pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Un service statistique s'est constitué progressivement au sein du secrétariat et s'emploie à établir des statistiques de base pour la région. En janvier 1951, une Conférence régionale de statisticiens a été convoquée à Rangoun par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la CEAEO, en collaboration avec le Fonds monétaire international. Au cours de cette conférence, l'attention s'est portée sur les statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements ; un rapport a été soumis à la septième session de la Commission. On a décidé de convoquer en 1952 une deuxième Conférence régionale de statisticiens.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES AUTRES ORGANISATIONS

17. Le secrétariat a établi progressivement d'étroites relations de travail avec la plupart des institutions spécialisées. D'utiles dispositions en vue de consultations ont également été prises avec plusieurs organisations non gouvernementales, notamment en matière de transports intérieurs et de développement du tourisme, ainsi qu'avec le Commandant suprême des Puissances alliées au Japon et le Commissaire général du Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est.

SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

18. Les délibérations de la septième session de la Commission sont exposées dans la troisième partie du rapport sous les principaux points de l'ordre du jour. La Commission a approuvé le rapport de la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce, ainsi que le rapport et les recommandations du Comité *ad hoc* d'experts en matière de transports intérieurs, après certaines modifications. La Commission a également reçu les rapports de la Conférence régionale technique de la défense contre les inondations, un rapport sur l'œuvre du Bureau d'hydraulique fluviale, de la Conférence régionale de statisticiens et du Groupe de travail commun CEAEO/UNESCO pour le matériel éducatif et scientifique. La Commission a pris note des rapports soumis par l'OIT et la FAO sur les champs d'intérêt respectifs de ces organisations dans la région. A la suite de ces rapports et d'autres communications, la Commission a adopté des résolutions concernant notamment la défense contre les inondations, les statistiques, les mesures destinées à augmenter le matériel éducatif et scientifique disponible dans la région, l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* et le Bulletin trimestriel, les transports intérieurs, les rapports avec les organisations non gouvernementales, l'assistance technique et la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Le texte de ces résolutions figure à la cinquième partie du présent rapport.

SORT FUTUR DE LA COMMISSION

19. En raison de l'examen auquel va bientôt procéder le Conseil économique et social, la Commission s'est particulièrement intéressée au cours de sa septième session à son évolution future. A la quatrième partie du présent rapport figure un exposé sur les résultats obtenus par la Commission et sur son avenir, et notamment des suggestions relatives à l'étude, au cours des futures sessions de la Commission, des questions économiques qui concernent principalement les pays de la région. La Commission a adopté une résolution recommandant son maintien en fonction, sous réserve de réexamen périodique par le Conseil économique et social, et proposant d'apporter à son mandat certaines modifications destinées à le mettre à jour.

PREMIÈRE PARTIE

Historique de l'organisation et des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat : juin 1947 à mars 1951

A. — STATUT ET ORGANISATION

I. — La création de la Commission

20. On peut rattacher l'origine de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à la résolution (2/6) du Conseil économique et social en date du 21 juin 1946 portant création d'une Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées. Cette sous-commission, à son tour, créa un Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient, lequel présenta un rapport (E/307/Rev.1, 4 mars 1947) où il décrivait les dévastations causées par la guerre, analysait les problèmes de reconstruction, exposait des méthodes pour l'organisation de l'aide internationale et recommandait que le Conseil économique et social, en vertu de l'Article 68 de la Charte, établisse une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

21. Entre-temps, à sa cinquante-cinquième séance plénière, le 11 décembre 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé, sur la base d'un rapport préliminaire présenté par la Sous-Commission, que le « Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une ... Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient »¹.

22. Le 28 mars 1947, le Conseil économique et social, après examen de ces recommandations, décidait de créer une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et en fixait le mandat.

II. — Mandat

23. L'objet principal de la Commission tel que l'Assemblée l'avait envisagé à l'origine était d'« apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre ».

24. Les fonctions de la Commission, suivant les termes de son mandat², devaient être les suivantes :

« La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

¹ Résolution de l'Assemblée générale (46 [I]), adoptée le 11 décembre 1946.

² Résolution du Conseil économique et social 37 (IV) du 28 mars 1947 créant la Commission (voir annexe I).

« a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde ;

« b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire ;

« c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire. »

25. La Commission, comme les autres commissions régionales, s'est vu confier par le Conseil une mission très étendue. Le paragraphe 4 de son mandat l'autorise « à faire, sur toutes questions de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées ». Le même paragraphe, toutefois, dispose que « la Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toutes propositions relatives à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde ». Le paragraphe 10 du texte du mandat dispose que la Commission « adoptera son propre règlement en ce qui concerne l'élection de son Président ».

III. — Compétence territoriale

26. Il était prévu que les territoires relevant de la compétence de la CEAEEO, généralement désignés aujourd'hui sous le nom de « région de la CEAEEO », comprendraient au début « la Birmanie, le Bornéo du Nord britannique, le Brunéi et le Sarawak, Ceylan, la Chine, la Fédération indochinoise, la Fédération malaise et Singapour, Hong-kong, l'Inde, les Indes néerlandaises, la République des Philippines et le Siam »³.

27. Au moment de la division de l'Inde, le Pakistan est devenu *ipso facto* un territoire de la région de la CEAEEO, tandis que le Népal et la Corée ont été compris dans la région en vertu de résolutions adoptées par le Conseil économique et social à ses septième et huitième sessions respectivement.

IV. — Composition

28. Le Conseil avait décidé que la Commission serait composée en premier lieu des pays suivants : l'Australie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique,

³ Il faut maintenant remplacer les termes « Fédération indochinoise » par « Cambodge, Laos et Viet-nam », « Indes néerlandaises » par « Indonésie » et « Siam » par « Thaïlande ».

la France, l'Inde, les Pays-Bas, la République des Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

29. Le Conseil économique et social, à sa sixième session, a admis la Nouvelle-Zélande en qualité de membre de la Commission. Le Pakistan et la Birmanie, en tant que pays faisant partie de la région géographique de la Commission, sont devenus membres de la Commission lorsqu'ils ont été admis dans l'Organisation des Nations Unies. L'Indonésie, après avoir été membre associé, est devenue automatiquement membre de la Commission lorsqu'elle a été admise dans l'Organisation des Nations Unies, le 28 septembre 1950.

30. Le Conseil économique et social, dans sa résolution portant création de la Commission, lui avait recommandé de se constituer en comité plénier à sa première session et de se réunir au siège provisoire de l'Organisation des Nations Unies pour examiner, entre autres, les dispositions à prendre pour faire participer les territoires non autonomes de la région aux travaux de la Commission. Ce comité plénier se réunit à Lake Success du 10 au 17 juillet 1947, et son rapport a été publié sous la cote E/491. Le Comité examina diverses propositions visant à conférer aux territoires non autonomes des statuts divers, depuis la qualité de membre effectif jusqu'au statut consultatif pour les questions auxquelles ils auraient un intérêt particulier. Le Comité adopta finalement un compromis qui devait permettre à ces territoires de devenir membres associés de la Commission dans les conditions ci-après :

« i) Tous les territoires suivants : le Bornéo du Nord, le Brunéi et le Sarawak, la Birmanie, Ceylan, la Corée, la Fédération indochinoise, Hong-kong, la Fédération malaise et Singapour, le Népal, les Indes néerlandaises, ou toute partie ou tout groupe de ces territoires pourront, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membres associés. Si un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

« ii) Les représentants des membres associés pourront participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

« iii) Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de faire partie du bureau de ces organismes ¹. »

¹ Voir le paragraphe 3 A du texte du mandat de la Commission. On remarquera que les représentants des membres associés jouissent du droit de vote dans tous les organes subsidiaires de la Commission.

31. A sa cinquième session, le Conseil économique et social adopta une résolution invitant les membres de la Commission intéressés à transmettre à la Commission les demandes relatives aux territoires administrés par eux. Les membres associés admis jusqu'ici sont les suivants : le Cambodge, Ceylan, l'Etat du Viet-nam, le groupe Fédération malaise et Bornéo britannique, Hong-kong, le Laos, le Népal et la République de Corée.

32. La Birmanie a été tout d'abord membre associé avant son admission dans l'Organisation des Nations Unies. Les deux parties de l'Indonésie furent tout d'abord admises comme deux membres associés ; une fois réunies en un même Etat, ce pays est devenu ensuite membre effectif, ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

33. Les demandes d'admission comme membres associés de la République populaire démocratique de Corée et de la République démocratique du Viet-nam ont été rejetées par la Commission à sa cinquième session.

34. A la sixième session de la Commission, la question de la représentation de la Chine a donné lieu à des discussions considérables, mais il a été finalement décidé, sans mettre en question la compétence de la Commission en la matière, de s'en remettre à la décision « d'un organe plus élevé des Nations Unies » (résolution E/CN.11/247). La même question a été soulevée à la septième session (voir troisième partie, chapitre C).

V. — *Les sessions de la Commission*

35. Depuis sa création, la Commission a tenu sept sessions : à Changhaï (Chine), Baguio (Philippines), Ootacamund (Inde), Lapstone (Australie), Singapour, Bangkok (Thaïlande) et Lahore (Pakistan). Au début, il y eut deux sessions par an, mais, à la suite d'une recommandation du Conseil économique et social, la Commission, depuis 1949, ne s'est plus réunie qu'une fois par an.

36. La Commission s'est constituée deux fois en comité plénier. Le premier comité plénier, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, s'est réuni à Lake Success en juillet 1947 ; le deuxième comité plénier a siégé à Bangkok en mars-avril 1949.

VI. — *Organes subsidiaires*

37. Divers groupes de travail et conférences d'experts ainsi que plusieurs organes subsidiaires d'un caractère représentatif ont participé aux travaux de la Commission.

38. La question de la création d'organes subsidiaires d'un caractère représentatif a été examinée par la Commission à sa troisième session, en juin 1948, et, une seconde fois, à sa quatrième session en décembre 1948. La création du Comité de l'industrie et du commerce, en vertu d'une décision de la Commission réunie en comité plénier à Bangkok en mars-avril 1949, a constitué un changement

important dans l'organisation des travaux de la Commission. Le Comité a tenu trois sessions au cours de la période considérée.

39. Il a été institué un Sous-Comité du fer et de l'acier, qui dépend du Comité de l'industrie et du commerce ; ce sous-comité est composé principalement d'experts possédant également la qualité de représentants. A la septième session il a été décidé, sur recommandation du Comité de l'industrie et du commerce, de créer un Sous-Comité de l'énergie électrique. Autre organe subsidiaire représentatif, le Sous-Comité *ad hoc* des voyages, qui avait été précédé par un groupe de travail d'experts, présenta un rapport qui fut examiné à la cinquième session de la Commission et conduisit à l'adoption d'une résolution détaillée sur les méthodes propres à améliorer les conditions de voyage dans la région (E/CN.11/218).

40. A sa septième session, la Commission a adopté une recommandation visant à l'établissement d'un comité représentatif, le Comité des transports intérieurs. Cette recommandation faisait partie du rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs (E/CN.11/262) qui s'est réuni à Bangkok en octobre 1950 en application de la résolution E/CN.11/227, adoptée par la Commission au cours de sa cinquième session (voir chapitre B, section III, ci-dessous). Ce comité a pouvoir de constituer des sous-comités des chemins de fer, du transport routier et des voies fluviales.

VII. — *Le secrétariat*

41. La Commission a disposé d'un secrétariat nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et faisant partie intégrante du Département des questions économiques de l'Organisation. Au cours des dix-huit premiers mois d'existence de la Commission, le secrétariat a été très peu nombreux et ne comptait pas plus d'une douzaine de fonctionnaires du cadre. Il s'y ajoutait toutefois des experts détachés des pays membres et des représentants d'institutions spécialisées, se réunissant en groupes de travail pour examiner des questions déterminées. Au cours de la seconde moitié de l'existence de la Commission, le secrétariat a été très considérablement renforcé ; cependant, même à l'heure actuelle, ses effectifs sont peu nombreux par rapport à l'ampleur et aux problèmes de la région.

42. La question du siège du secrétariat a été discutée aux première, deuxième et troisième sessions de la Commission. Le siège fut tout d'abord établi à Changhaï. A la troisième session, il fut décidé de recommander au Conseil que le siège fût maintenu à Changhaï « tant que le siège du Bureau des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient n'aurait pas été déterminé »¹. Le Conseil

¹ Voir aussi le paragraphe 14 du mandat de la Commission (reproduit à l'annexe I).

accepta cette recommandation et amenda à cet effet le mandat de la Commission. A la fin de 1948, en raison de la situation difficile existant à Changhaï, le Secrétaire général, usant de ses pouvoirs discrétionnaires², et sur l'invitation du Gouvernement royal de la Thaïlande, décida de transférer le siège du secrétariat à Bangkok, où il est demeuré depuis lors.

43. Un autre changement dans l'organisation de la Commission qui mérite d'être mentionné est la création du Bureau d'hydraulique fluviale, décidée par la Commission à sa quatrième session, à la suite d'une résolution adoptée à la deuxième session et de la résolution du Conseil 105 (VI). La résolution (E/CN.11/178) de la quatrième session disposait : « qu'il est entendu que le Bureau fera partie du secrétariat de la CEAEO pour tout ce qui concerne les questions administratives et financières, mais que le chef du Bureau aura latitude en ce qui concerne les questions techniques, sous réserve des décisions de la Commission » (voir chapitre B, section V, ci-dessous).

44. La liaison entre les gouvernements et le secrétariat est devenue de plus en plus satisfaisante. La plupart des gouvernements ont désigné, au siège du gouvernement, des agents de liaison qui assurent l'acheminement des communications à destination ou en provenance du secrétariat. Dans certains cas, les gouvernements ont nommé des fonctionnaires déterminés qu'ils ont chargés de participer activement à certains projets de la CEAEO. Depuis quelque temps, certains membres du secrétariat et les fonctionnaires que les gouvernements ont nommés à Bangkok pour les représenter en qualité d'agents de liaison locaux se réunissent officieusement une fois par mois. En ce qui le concerne, le secrétariat s'est efforcé, avec les moyens dont il dispose, d'établir avec les gouvernements des relations plus étroites au moyen de tournées de visite dont certaines sont mentionnées dans la suite du présent rapport.

VIII. — *Relations avec le siège de l'Organisation des Nations Unies et avec les secrétariats des autres commissions régionales*

45. Le secrétariat, en tant que partie du Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, a fonctionné en liaison étroite avec le Secrétariat du siège, et, dans une mesure toujours croissante, avec les secrétariats des autres commissions économiques régionales.

² A sa quatrième session, la Commission a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques, indiquant que pour le moment le Secrétaire général avait décidé de ne pas apporter de changements dans le siège du Bureau des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, mais qu'il userait de ses pouvoirs administratifs en ce qui concerne les dispositions les meilleures pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat de la Commission.

46. Le siège a régulièrement tenu le secrétariat de la CEAE0 au courant des faits les plus marquants de l'activité de l'Organisation; il lui a communiqué ses avis et ses commentaires à propos de nombreux documents de la CEAE0 soumis en projet, et a même rédigé certains chapitres de l'*Etude sur la situation économique* annuelle. Le secrétariat de la CEAE0, de son côté, a fourni au siège des éléments destinés aux publications du siège, notamment au *Rapport sur l'économie mondiale*. Le champ de collaboration avec le siège s'accroît avec rapidité; le Conseil économique et social, en effet, s'attache maintenant de plus en plus aux aspects régionaux des domaines spécialisés relevant des commissions spécialisées, telles que la Commission des questions économiques et de l'emploi, la Commission des transports et des communications et la Commission des finances publiques.

47. La collaboration avec les secrétariats des deux autres commissions économiques régionales a consisté surtout en un échange de documentation. En particulier, les publications de la CEAE0 relatives au développement commercial leur ont été régulièrement fournies, et les renseignements transmis par la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les disponibilités en produits exportables de l'industrie mécanique européenne ont été publiés dans le *Trade Promotion Series*. Le secrétariat de la CEE a collaboré avec le Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO en rassemblant des données sur le matériel éducatif et scientifique disponible en Europe; le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui poursuit avec l'UNESCO l'exécution d'un projet analogue, a été tenu régulièrement au courant de tout ce qui concerne ce projet. Conformément au vœu récemment exprimé par le Conseil économique et social, il est actuellement procédé à l'établissement de plans en vue d'une étude commune CEAE0/CEE qui portera sur les moyens d'accroître les échanges commerciaux entre l'Europe et la région de la CEAE0.

48. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques a réuni périodiquement les secrétaires exécutifs des trois commissions régionales et les directeurs de son département pour discuter avec eux des problèmes présentant pour le siège et les secrétariats régionaux un intérêt commun. En outre le secrétariat de la CEAE0 et le secrétariat de la CEE ont effectué des échanges de personnel peu nombreux mais utiles.

B. — HISTORIQUE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

49. L'objet de la présente section est de présenter, pour chacune des principales questions, un résumé des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat, de juin 1947 à mars 1951, en mettant surtout en lumière la période qui a suivi la sixième session. On notera que,

tandis que la Commission s'occupait principalement, à l'origine, de rassembler des faits et de les analyser, — en particulier en ce qui concerne les besoins en matière de reconstruction, — son activité a pris un caractère plus pratique et a consisté notamment à donner des conseils aux gouvernements en matière de défense contre les inondations, le développement des ressources industrielles et minérales, de commerce et de finances.

I. — Industrie

a) Les plans de développement industriel

50. A sa première session, la Commission examina le rapport du Groupe de travail pour la reconstruction économique des régions dévastées en Asie et en Extrême-Orient (E/307/Rev.1). Elle demanda au secrétariat de procéder à l'analyse des besoins à court terme des pays de la région en ce qui concerne les besoins essentiels pour la reconstruction, tels que les produits alimentaires, les engrais, les textiles, l'équipement industriel, agricole, minier et l'équipement des transports, ainsi que le charbon et autres combustibles, et de présenter des recommandations à ce sujet. A cette époque, le souci dominant était de faire face à la reconstruction et au relèvement. Dès la deuxième session, un changement se manifesta et le développement industriel passa au premier plan; il fut décidé (E/CN.11/62) que le secrétariat, aidé d'un groupe de travail et avec la collaboration des gouvernements intéressés, rédigerait un rapport sur les plans existants de développement industriel de chacun des pays de la région. Ce groupe de travail présenta son rapport provisoire à la troisième session de la Commission et son rapport définitif à la quatrième session. Dans sa résolution E/CN.11/168, adoptée à la quatrième session, la Commission fit siennes toutes les recommandations du Groupe de travail préconisant les mesures à prendre par les pays de la région dans les domaines des combustibles et de l'énergie électrique, des transports et de l'équipement des transports, de la fabrication des engrais et de tout ce qui est nécessaire à l'agriculture, de l'irrigation et du drainage, des produits de base (y compris les métaux et les minerais), des textiles et de l'industrie mécanique lourde. La Commission demanda en outre aux gouvernements des pays les plus industrialisés d'aider les pays de la région à obtenir des importations de fer et d'acier et de matériel d'équipement. En ce qui concerne l'organisation des travaux futurs sur le développement industriel, la Commission décida de se réunir quelques mois plus tard en comité plénier à l'effet de poursuivre l'examen du rapport du Groupe de travail et de décider du type d'organisation propre à faire « passer les travaux de la Commission de la phase des enquêtes, des études et des recherches à celle des mesures positives ».

51. C'est à sa session de mars-avril 1949 que le Comité plénier décida (E/CN.11/AC.11/8) de créer

un Comité de l'industrie et du commerce, lequel « consacra son attention aux projets ou aux programmes spécifiques dans toute branche de l'industrie ou du commerce que l'on estime avoir une importance spéciale pour les pays de la région qui les ont déjà créés ou qui pourraient les créer à l'avenir et qui offrent la promesse d'une réussite rapide et heureuse, en donnant la priorité aux branches pour lesquelles des organes subsidiaires auraient pu être créés... ».

52. A la première session du Comité de l'industrie et du commerce, tenue en octobre 1949, le secrétariat présenta un rapport préliminaire sur l'état d'avancement des travaux relatifs au développement industriel et sur l'ordre de priorité de ces travaux ; à la seconde session, il présenta un rapport plus complet sur cette même question. A ces deux sessions, le Comité souligna l'importance particulière des questions financières : les mesures prises à cet égard sont décrites ci-après à la section II, a. Le Comité recommanda que le secrétariat « continue à suivre le développement, dans le cadre régional, de la planification industrielle, sans perdre de vue les possibilités de décentralisation industrielle propres à chaque pays et l'interdépendance des plans des différents pays, et à faire rapport à ce sujet » (E/CN.11/239). Il fut également décidé que le secrétariat étendrait le champ de ses études à certains facteurs tels que les connaissances dans le domaine de la technique et de l'administration des affaires, les besoins financiers locaux et l'encouragement aux investissements et à l'épargne sur le plan national. Le Comité recommanda en outre qu'on procédât à des études sur l'artisanat et la petite industrie, en particulier pour les questions relatives aux textiles et tissus, aux outils à main et aux ressources et besoins en énergie électrique.

53. En vue de rattacher aussi étroitement que possible les travaux du secrétariat sur le développement industriel aux problèmes auxquels ont à faire face les gouvernements, ceux-ci furent priés de désigner des agents de liaison chargés de se tenir en contact étroit avec le secrétariat pour le tenir au courant des progrès réalisés dans l'exécution des divers projets. De nombreux pays de la région ont désigné des agents de cet ordre, et les contacts établis avec eux se sont révélés extrêmement précieux, en particulier pour le rassemblement de renseignements et, le cas échéant, pour les services à rendre directement.

54. Le secrétariat a rendu, à titre officieux, aux gouvernements de la région des services de nature diverse concernant leurs problèmes généraux de planification. C'est ainsi que le Secrétaire exécutif, accompagné de deux fonctionnaires supérieurs du secrétariat, s'est rendu dans l'Inde et à Ceylan et a pu y étudier les méthodes et techniques de planification avec la Commission nationale de planification de l'Inde et avec le Ministre de l'industrie de Ceylan.

55. A propos des techniques de planification économique, il est à noter que le secrétariat, au cours du second semestre de 1950, a collaboré, avec le Gouvernement du Pakistan, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la FAO, à l'organisation d'un institut régional de formation technique sur l'évaluation des aspects économiques des projets de développement.

56. A la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce, le secrétariat a présenté un rapport sur le développement et la planification de l'industrie (E/CN.11/I&T/29) où il fait l'analyse des plans par pays dans le dessein de les orienter vers l'action concrète ; il y donne une vue d'ensemble du processus et des étapes du développement économique régional de façon à permettre aux pays intéressés d'établir, d'après une documentation solide, des programmes réalistes de planification, d'investissement et de politique commerciale, et passe en revue les problèmes, les méthodes et les organes de planification propres aux divers types d'organisation économique. Le Comité a pris note du rapport et a recommandé de l'imprimer et de le publier. Il a appelé l'attention des gouvernements sur certaines suggestions : le rapport souligne notamment que l'aide étrangère efficace à donner aux pays de la région devrait actuellement être accordée d'après une évaluation d'ensemble des besoins courants plutôt que d'après des projets particuliers seulement¹ et qu'il est d'une importance primordiale de maintenir le niveau de la consommation pendant la mise à exécution des programmes de développement. Le Comité a recommandé, entre autres, que le secrétariat se tienne prêt à convoquer une réunion d'experts en matière de planification, pour le cas où plusieurs pays de la région en exprimeraient le désir ; qu'il prenne des dispositions, avec le concours du Service de l'assistance technique, en vue d'organiser un centre régional de formation pour l'établissement de programmes de développement industriel ; qu'il entreprenne une étude comparée des types d'organisations industrielles créés par les pouvoirs publics dans la région ; et qu'il poursuive l'étude des plans de développement industriel, en partant des ressources minérales connues.

b) *Fer et acier*

57. En avril 1949, le Comité, s'inspirant des conclusions énoncées dans le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel, au chapitre sur le fer et l'acier, décida, par la résolution E/CN.11/AC.11/4, de créer un Sous-Comité du fer et de l'acier composé d'experts. Le Sous-Comité du fer et de l'acier devait, aux termes de son mandat, recueillir toutes informations sur les gisements de fer et d'autres minerais employés dans la fabrication de l'acier, demander des rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution des projets

¹ Le mot *seulement* a été ajouté lors de l'adoption par la Commission du rapport du Comité. (E/CN.11/296)

concernant l'industrie métallurgique dans la région de la CEAEO, présenter à la Commission des recommandations en vue d'éliminer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de projets déterminés concernant l'industrie métallurgique, etc. Le Sous-Comité a tenu trois sessions : en août 1949, en avril 1950 et en février 1951. Au cours de sa première session, il examina un rapport préliminaire du secrétariat et décida la mise en train des travaux suivants, en vue de l'étude et de la préparation de nouveaux rapports :

i) Etude avec l'UNESCO des laboratoires de recherche géologique et industrielle existant dans la région de la CEAEO, en Australie et en Nouvelle-Zélande ;

ii) Mise à la disposition par les pays de services de laboratoires et de recherche destinés aux essais de minerais d'autres pays de la région ne disposant pas de ces services ;

iii) Evaluation des besoins en produits sidérurgiques ;

iv) Plans de production et obstacles rencontrés dans leur exécution ;

v) Etude des disponibilités en matières premières auxiliaires ;

vi) Etude des méthodes de ramassage de la ferraille ;

vii) Possibilités de présentation uniforme des statistiques.

58. Après la première session du Sous-Comité, l'expert-conseil de la CEAEO pour le fer et l'acier, s'est rendu dans divers pays de la région pour étudier et examiner, avec les fonctionnaires et experts de ces pays, les différents problèmes que pose le développement de l'industrie du fer et de l'acier. Les rapports préliminaires préparés ont été favorablement accueillis par les pays intéressés. Plusieurs pays ont fait l'éloge des services fournis par l'expert-conseil et ont demandé que celui-ci continue à leur prêter sa collaboration.

59. A sa seconde session, le Comité a recommandé de poursuivre les travaux sur les sept projets initialement adoptés. Il a spécialement souligné l'opportunité d'entreprendre l'étude des méthodes de présentation statistique à employer pour permettre la comparabilité de pays à pays, aux fins d'introduire éventuellement l'emploi de ces méthodes dans les pays de la région. Le Sous-Comité a également recommandé d'effectuer une étude détaillée des échanges régionaux et interrégionaux actuels et possibles, de matières premières, de produits finis et semi-finis de l'industrie sidérurgique.

60. Le Sous-Comité a mis en lumière deux facteurs dans l'étude du fer et de l'acier, à savoir : i) les aspects économiques du développement de l'industrie sidérurgique ; ii) l'examen des problèmes de l'énergie électrique, en particulier celui des

besoins en énergie et celui du prix de l'énergie, dans leur relation avec le développement de l'industrie sidérurgique.

61. Le Sous-Comité a fait rapport sur ses deux sessions au Comité de l'industrie et du commerce, à sa première et à sa deuxième session. Le Comité a approuvé les recommandations que le Sous-Comité du fer et de l'acier a formulées à sa deuxième session, sous réserve des modifications suivantes :

i) Le secrétariat devrait apporter son aide lorsqu'il n'y a pas lieu de procéder à des études techniques très poussées sur les plans sidérurgiques envisagés, mais ne devrait pas se charger d'une étude générale des aspects économiques qui constituerait un projet à part ;

ii) Le secrétariat devrait entreprendre une étude des échanges régionaux et interrégionaux actuels et possibles de matières premières, de produits finis et semi-finis de l'industrie sidérurgique, sans perdre de vue les opinions exprimées par certaines délégations sur la possibilité de conclure des arrangements contractuels à long terme, en particulier à des prix fixés à l'avance ; l'étude du problème de l'énergie électrique par le secrétariat ne devrait porter que sur les faits, et il ne faudrait y procéder que si elle peut être effectuée par le personnel existant.

iii) Les études du secrétariat relatives aux méthodes statistiques uniformes devraient recevoir une priorité de rang élevé.

62. Parmi les services rendus directement à certains pays sur leur demande, il convient de noter tout particulièrement l'aide fournie à Ceylan pour l'examen critique de ses plans pour le développement de l'industrie du fer et de l'acier. Sur la demande du Gouvernement de Ceylan, le Secrétaire exécutif a demandé au Gouvernement indien de lui fournir les services d'un expert. Cet expert, en collaboration avec l'expert-conseil du secrétariat pour le fer et l'acier, a étudié avec les fonctionnaires intéressés les aspects techniques et financiers des divers plans proposés et a recommandé l'adoption de celui de ces plans qui lui a semblé le plus avantageux pour Ceylan.

63. Au cours de la troisième session du Sous-Comité, en février 1951, six rapports (E/CN.11/I & S/19 à 24) ont été étudiés ; la liste de ces rapports figure à l'annexe IV. Le Sous-Comité a pris note des besoins pressants de la région en produits finis et semi-finis de fer et d'acier. Il a été décidé de recommander aux pays fournisseurs de tenir compte de l'importance que présentent certains produits pour l'économie des pays de la région afin de satisfaire leurs demandes dans toute la mesure possible. Les gouvernements des pays importateurs ont été instamment priés de mettre au point un système de renseignements qui leur permette de présenter aux pays producteurs des états des besoins suffisamment documentés.

64. Etant donné que certaines pénuries de matières premières risquent de rendre impossible l'utilisation à plein de la capacité de production de l'Europe et du Japon, et que certaines des matières premières manquantes existeraient en abondance dans la région de la CEAEAO, il a été décidé d'examiner avec les gouvernements de la région la possibilité d'accroître la production et l'exportation de ces matières premières. L'espoir a été exprimé que si l'on parvient de cette manière à accroître les approvisionnements de matières premières, les pays producteurs s'efforceront de fournir à la région de plus grandes quantités de produits finis et semi-finis.

65. En ce qui concerne les études techniques, le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'étudier avec un soin tout particulier les questions suivantes : réduction directe du minerai de fer sans utilisation de charbon à coke (procédés de réduction à basse température) ; méthodes d'utilisation du four électrique Tysland-Hole ; fours à sole de petites dimensions ; trains dégrossisseurs de dimensions relativement faibles.

66. Le Sous-Comité a réitéré sa recommandation visant à la création d'un sous-comité de l'énergie électrique qu'il avait présentée au Comité de l'industrie et du commerce lors de sa deuxième session.

67. Le Sous-Comité a formulé en outre des recommandations portant sur les questions suivantes : établissement d'une classification-type de la ferraille pour les besoins de la production et du commerce ; utilisation de la disposition adoptée par la Commission économique pour l'Europe pour l'établissement des rapports statistiques sur le fer et l'acier ; possibilité d'organiser des visites collectives et des cycles d'études (séminaires) ; mise au point, en collaboration avec les bureaux scientifiques régionaux de l'UNESCO, d'une méthode qui permette d'obtenir des échantillons et de les transmettre d'une manière satisfaisante à leurs destinataires ; programme de travail pour l'avenir.

68. Au cours de sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a adopté le rapport du Sous-Comité (E/CN.11/I&T/34).

c) Développement des ressources minérales

69. En rapport avec les travaux du Sous-Comité du fer et de l'acier, et en exécution de la résolution E/CN.11/AC.11/3, le secrétariat présenta au Comité de l'industrie et du commerce, à sa première session, un rapport sur l'état d'avancement des études sur le charbon et le minerai de fer (E/CN.11/I&T/4), avec une annexe sur les ressources en charbon et en minerai de fer de la région de la CEAEAO. Le Comité prit connaissance du rapport et de l'annexe avec un vif intérêt, et encouragea le secrétariat à poursuivre ses études. Plusieurs membres du secrétariat visitèrent la Birmanie, Ceylan, la Malaisie, l'Inde, l'Indochine, l'Indonésie,

le Pakistan et la Thaïlande, et établirent des rapports d'après les entretiens qu'ils avaient eus avec les fonctionnaires et les experts de ces pays. Ces rapports furent présentés aux gouvernements pour observations et servirent à l'établissement d'un rapport détaillé sur les études relatives au charbon et au minerai de fer (E/CN.11/I&T/16) contenant des cartes géographiques et géologiques ainsi que des croquis indiquant la répartition des gisements, qui fut présenté au Comité de l'industrie et du commerce, à sa deuxième session. Ce rapport ne portant que sur huit pays, il fut décidé que des études du même ordre seraient effectuées aussitôt que possible pour les autres pays de la région. En raison de la pénurie générale de géologues, le Comité recommanda que le secrétariat donnât la priorité à l'étude des sources éventuelles de recrutement de géologues, des institutions de formation technique existantes et des possibilités d'expansion de ces institutions.

70. L'expert du secrétariat s'est rendu au Japon, aux Philippines et à Hong-kong et se propose, à la demande du Gouvernement birman, de se rendre en Birmanie.

71. Le secrétariat a présenté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce les quatre rapports (E/CN.11/I&T/35 à 38) dont la liste figure à l'annexe IV.

Le Comité a pris note du rapport intitulé « Etudes sur le charbon et le minerai de fer » (E/CN.11/I&T/35), et a recommandé de faire imprimer le rapport complet lorsque les rapports sur certains pays auront été terminés. Il a été convenu que l'activité future du secrétariat aurait avant tout pour objet des projets étroitement liés aux problèmes qui se posent aux gouvernements dans la pratique, l'extension des services à fournir directement sur place et la diffusion des renseignements techniques.

72. Le Comité a examiné le rapport sur les sources éventuelles de recrutement de géologues (E/CN.11/I&T/36) et a noté que le secrétariat était prêt à aider les pays à trouver des centres appropriés pour la formation des géologues et à entreprendre des recherches en vue de préciser les besoins. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations concernant la possibilité d'effectuer des recherches communes sur le traitement des charbons et des minerais de qualité inférieure, y compris les lignites et les latérites (E/CN.11/I&T/37), et a chargé le secrétariat d'examiner la possibilité d'encourager encore le développement des recherches communes et d'amener un ou plusieurs pays de la région à construire une usine témoin pour le traitement des charbons et des minerais de qualité inférieure en recourant au programme d'assistance technique pour obtenir une aide le cas échéant¹.

¹ Cette phrase reproduit le texte amendé.

73. Le Comité a également approuvé les suggestions présentées dans le rapport sur « Une classification du charbon à l'usage de la région » (E/CN.11/I&T/38), et a recommandé que la classification-type à adopter se rapproche le plus possible de celle qui a été recommandée pour les pays d'Europe et d'Amérique.

d) *Engrais chimiques*

74. Par sa résolution E/CN.11/AC.11/3, le Comité plénier avait chargé aussi le secrétariat d'étudier, en coopération avec la FAO, les aspects sociaux et économiques de la production et de l'utilisation des engrais chimiques. En conséquence, après des tournées d'études sur place auxquelles participait un expert de la FAO, et conformément au projet de table des matières établi d'accord avec le Bureau régional de la FAO, le secrétariat a rédigé sur la production des engrais chimiques un rapport qui contient un chapitre sur les engrais organiques ; ce rapport a été joint à la partie de l'étude qui traite de l'utilisation et dont la FAO avait été chargée (voir deuxième partie, chapitre A, section II, d).

75. Le rapport (E/CN.11/I&T/33) a été présenté au Comité de l'industrie et du commerce, à sa troisième session. Le Comité a pris acte du rapport et a noté que la suite à donner à la proposition tendant à la constitution d'un groupe de travail mixte CEAE0/FAO dépendra des résultats des travaux du Groupe de travail pour la question des engrais de la Commission internationale du riz. Le Comité a estimé que, dans l'éventualité de la création du groupe de travail mixte CEAE0/FAO, la question de l'accroissement de la production des engrais organiques devrait faire l'objet d'une étude particulière.

e) *Technique de la production de l'alcool pour moteurs*

76. Aux termes de la résolution E/CN.11/AC.11/3, le secrétariat était également invité à faire l'étude des possibilités et des méthodes de production de l'alcool pour moteurs et autres succédanés du pétrole. A sa cinquième session, la Commission décida (E/CN.11/216) que, dans cette étude, il faudrait s'attacher d'abord à établir une bibliographie des publications scientifiques et techniques existantes. Alors que le secrétariat de la CEAE0, avec l'aide du Département des questions économiques du siège, recueillait les éléments de cette bibliographie, il apparut que le Département de l'agriculture du Gouvernement des Etats-Unis avait déjà publié une bibliographie très complète : *Technical Literature of Agricultural Motor Fuels*. Le secrétariat a adressé des exemplaires de cette publication aux gouvernements de la région, en les invitant à présenter leurs suggestions concernant les domaines déterminés où ils estimeraient avoir besoin d'un supplément d'information scientifique ou technique, ou d'assistance. Le Comité de l'indus-

trie et du commerce a été saisi, à sa troisième session, d'une note sur la bibliographie relative à l'alcool pour moteurs (E/CN.11/I&T/31). Le Comité a décidé de recommander à la Commission de convoquer sans tarder, avec le concours du Service de l'assistance technique, un cycle d'études (séminaire) composé d'experts dont la tâche consisterait à étudier certains problèmes particuliers ayant trait à l'alcool pour moteurs.

f) *L'artisanat et la petite industrie*

77. Le Comité de l'industrie et du commerce, à sa deuxième session, avait recommandé au secrétariat d'entreprendre une étude sur l'artisanat et la petite industrie, notamment les industries textiles. Un expert consultant fut nommé et chargé de collaborer à cette étude. Pour rendre cette étude aussi concrète que possible, on a déterminé les problèmes réels auxquels les gouvernements ont à faire face. Le but recherché est essentiellement de favoriser la modernisation de l'artisanat et de la petite industrie sur l'introduction ou l'adaptation de procédés perfectionnés de production et d'organisation. Le secrétariat a préparé un rapport (E/CN.11/I&T/30) qui sera soumis à l'examen d'un groupe de travail composé de représentants des gouvernements qui s'emploient à développer l'artisanat et la petite industrie, ainsi que d'autres experts.

g) *Ressources et besoins en énergie électrique*

78. Le Comité de l'industrie et du commerce a été saisi, à sa troisième session, d'un rapport sur les ressources et besoins en énergie électrique des pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/I&T/32). Le Comité a recommandé la création d'un sous-comité de l'énergie électrique, pour lequel le secrétariat devrait engager un expert. Le Comité a recommandé que le mandat de ce sous-comité comporte l'étude des problèmes relatifs au développement de la production et de la distribution d'énergie électrique dans les pays de la région, en particulier en ce qui concerne : i) les projets de production d'énergie électrique et les questions d'organisation y relatives ; ii) l'extension sur les vastes régions des réseaux de transport d'énergie électrique ; iii) la coordination du développement industriel et du développement de la production de l'énergie électrique ; iv) les méthodes à utiliser pour prévoir les augmentations de consommation susceptibles de servir de base pour l'établissement des programmes de production d'énergie électrique ; v) la possibilité de traiter et d'utiliser des combustibles de qualité inférieure pour la production d'énergie électrique ; vi) l'extension de l'utilisation de l'énergie électrique ; et vii) les besoins et les disponibilités en matériel d'équipement.

h) *Matériaux de construction*

79. A la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce, l'Organisation mondiale de

la santé (OMS) a présenté une note relative aux matériaux de construction destinés aux pays de l'Asie du Sud-Est (E/CN.11/I&T/46) où elle a souligné les difficultés qu'éprouvent les pays de la région à obtenir les matériaux de construction essentiels. Le Comité a décidé que le secrétariat devrait s'efforcer d'exécuter dans toute la mesure possible le programme de travail suivant, le Secrétaire exécutif devant être autorisé à demander en cas de nécessité au Conseil économique et social le personnel supplémentaire requis : i) réunir tous les renseignements disponibles sur les diverses méthodes de construction applicables dans la région en se servant des matériaux locaux de construction ; ii) consulter les autorités en matière de logement et les entreprises de construction des pays intéressés au sujet des méthodes éventuelles de production de matériaux de construction et de la possibilité d'accroître la production locale des matériaux de construction exportables en échange d'autres matériaux rares ; et iii) présenter un rapport ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre ultérieurement.

i) *Production de DDT et de fournitures médicales.*

80. L'OMS a aussi présenté pour la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce une note sur la production et la libre distribution de fournitures médicales dans la région (E/CN.11/I&T/47). Le Comité a décidé qu'il conviendrait de réunir à Bangkok un groupe de travail mixte CEAE0/FISE/OMS/FAO, dont le mandat comporterait les questions ci-après par ordre de priorité : a) i) étude des problèmes relatifs à la production de DDT dans les pays de la région, en particulier en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, les besoins en personnel qualifié, la capacité de production, les questions financières et les débouchés commerciaux ; ii) évaluation des besoins présents et futurs de DDT, d'après le programme concernant le plan anti-paludéen et le plan pour insecticides agricoles ; iii) études des méthodes propres à assurer l'acquisition et la distribution de DDT ; b) étude des problèmes relatifs à la production et à la distribution de produits antibiotiques dans les pays de la région ; c) étude des problèmes relatifs à la production et à l'existence d'approvisionnements suffisants, dans la région, des autres fournitures médicales dont le besoin est le plus urgent.

II. — Commerce et finances

a) *Etudes sur le commerce, les finances et les investissements*

81. Depuis la première session de la Commission, on a souligné la nécessité de procéder à des études sur le commerce régional et extra-régional afin de développer le commerce extérieur des pays de la région. Mettant en œuvre une résolution de la deuxième session (E/CN.11/64), le secrétariat a présenté à la troisième session, en juin 1948, un

rapport sur le commerce (E/CN.11/84). Une résolution a été adoptée (E/CN.11/104), recommandant un échange de renseignements sur les besoins d'importations et sur les disponibilités à l'exportation ; cette résolution a recommandé également que l'on examine la possibilité, pour les pays de la région, de conclure des accords commerciaux spéciaux. Une autre résolution (E/CN.11/113) a recommandé que le secrétariat, en coopération avec le commandant suprême des Puissances alliées (SCAP), réunisse et diffuse des renseignements sur les échanges commerciaux entre la région et le Japon (voir la rubrique b ci-dessous).

82. L'importance que présentent, pour le développement du commerce de la région, les problèmes de change, a incité la Commission à leur consacrer une très grande attention. Dans le rapport sur le commerce (E/CN.11/84) mentionné ci-dessus, il a été recommandé aux gouvernements de prendre des dispositions dans le cadre de la région et en particulier dans le domaine financier, afin de développer les échanges commerciaux ; la Commission, lors de sa troisième session, a décidé de créer un Groupe de travail, composé de fonctionnaires du secrétariat assistés par des experts désignés par les gouvernements, et par des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, afin d'étudier l'opportunité de prendre des dispositions spéciales d'ordre financier, en vue de faciliter les échanges commerciaux des pays de la région de la CEAE0. Le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/128, Add.1) a été présenté à la quatrième session de la Commission, au cours de laquelle il a été décidé (E/CN.11/171) d'inviter le Fonds monétaire international à entreprendre une étude de la balance des paiements, des mouvements commerciaux, etc., dans la région et à faire savoir si, à son avis, il serait opportun d'instituer, dans la région de la CEAE0, un système de compensation multilatéral. En vue d'aider le Fonds dans cette étude, le secrétariat de la CEAE0 a élaboré trois rapports : l'un sur le contrôle des échanges commerciaux et le contrôle des changes dans la région de la CEAE0, l'autre sur les accords commerciaux et financiers dans la région¹ et le troisième sur les évaluations du montant des importations et des exportations des pays de la région, de 1949 à 1951. A la cinquième session de la Commission, le Fonds monétaire international a présenté un rapport très complet sur le commerce intrarégional des pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/206, annexe A, Add.1) ; lors de la deuxième session du Comité de l'industrie et du commerce, le Fonds a présenté une note sur les échanges commerciaux et la balance des paiements. Le Comité a pris note avec satisfac-

¹ Les modalités d'application des accords commerciaux font actuellement l'objet d'une nouvelle étude de la part du secrétariat, conformément aux recommandations adoptées par le Comité de l'industrie et du commerce au cours de sa deuxième session.

tion des rapports de travail étroits établis entre le Fonds et le secrétariat et il a demandé que les travaux relatifs à l'analyse de la balance des paiements et à l'amélioration des statistiques dans la région soient poursuivis en collaboration. Le Fonds ayant réservé sa position au sujet des recommandations concernant un système de compensation régional, le Comité a estimé que le moment n'était pas encore venu d'établir un tel système.

83. Le problème particulier posé par la pénurie de dollars a été à l'origine d'une résolution adoptée par le Comité plénier (E/CN.11/AC.11/6), invitant le Secrétaire exécutif à élaborer un rapport sur ce sujet, en liaison avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le rapport (E/CN.11/I&T/34), présenté sous la forme d'un document de travail, contient une étude de la situation actuelle, des mesures prises ou envisagées et des mesures qu'il est nécessaire de prendre; lors de sa deuxième session, le Comité de l'industrie et du commerce a examiné ce rapport. Le Comité a estimé que sur ce sujet on ne devrait procéder ultérieurement qu'à un petit nombre d'études et de consultations.

84. Dès sa création, la Commission a attaché la plus grande importance aux besoins de la région en capitaux, tant nationaux qu'étrangers. Aussi, lors de sa troisième session, a-t-elle autorisé le Groupe de travail du développement industriel à étudier, en coopération avec les gouvernements, les besoins financiers de la région de la CEAE0, en vue de déterminer :

« a) Les besoins en capitaux, à court terme et à long terme, nécessaires à la remise en état des économies nationales et au développement de nouvelles industries;...

« b) Les méthodes permettant d'améliorer la structure bancaire et le système de crédit des pays, afin d'utiliser au maximum les capitaux nationaux;

« c) Les moyens d'affecter au développement économique les capitaux nationaux inutilisés de la région;

« d) La mesure dans laquelle les besoins en capitaux peuvent être satisfaits par des capitaux nationaux et des capitaux étrangers respectivement;

« e) Les moyens d'obtenir de l'étranger des prêts, des investissements et des avances de fonds;

« f) Les moyens propres à permettre de surmonter les difficultés que soulève l'obtention de devises étrangères... »

85. Le chapitre pertinent du rapport élaboré par le Groupe de travail du développement industriel (E/CN.11/131) contient l'évaluation approximative des besoins de la région en capitaux étrangers et nationaux, calculés d'après les plans de

développement industriel des pays intéressés. Dans ce chapitre, il est recommandé, entre autres, de procéder à une étude sur les moyens de mobiliser pour le développement industriel les ressources financières nationales. Le Comité plénier a décidé que le secrétariat devrait donner la priorité à l'étude de cette dernière question; à l'époque où s'est tenue la sixième session de la Commission, le Secrétariat avait rédigé les premières études, par pays, sur ce sujet. Plusieurs études concernant des pays pris individuellement ont été publiées séparément; certaines d'entre elles élaborées par le Fonds monétaire international ont été publiées par le secrétariat en accord avec le Fonds. Un rapport sur l'ensemble de la région (E/CN.11/I&T/40) a été présenté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a pris note du rapport et il a recommandé de le publier à bref délai, compte tenu des observations supplémentaires que certains pays pourraient présenter. Le Comité a recommandé au secrétariat de se tenir prêt à aider les pays qui le demandent à faire l'analyse de problèmes déterminés dans ce domaine. Il a recommandé également que le secrétariat, si possible avec la coopération du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, prépare des études détaillées destinées à être examinées par les gouvernements et portant sur les mesures visant à la mobilisation de l'épargne par l'intermédiaire des services postaux, de coopératives et autres associations de crédit, les méthodes permettant d'augmenter l'épargne privée par le développement des ventes des bons d'Etat, les mesures visant à améliorer la structure des marchés encore inorganisés en ce qui concerne l'argent et les capitaux. Il a recommandé enfin que le Secrétaire exécutif, en coopération si possible avec le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres organisations intéressées, réunisse un groupe de travail chargé d'étudier les voies et moyens permettant d'augmenter les ressources nationales en vue du développement économique.

86. L'analyse du budget des gouvernements membres de la CEAE0 est étroitement liée à cette question; cette analyse a été fondée sur un projet de reclassification des budgets par catégorie économique mis au point par le Secrétariat. Les travaux ont été entrepris au dernier trimestre de 1950. Ce projet de reclassification a permis d'analyser le volume des dépenses publiques et leurs répercussions sur le revenu national et la formation de capitaux, les différences entre les dépenses ordinaires et les dépenses constitutives de capital, le rôle des entreprises privées et le rôle de l'Etat, et enfin les sources de financement telles que les impôts, les gains et autres recettes et les emprunts, volontaires ou non. Dans le cas de l'Inde, les transactions de la Banque centrale ont été englobées dans l'analyse des budgets de l'Etat. On a déjà entrepris des travaux préliminaires concernant

le budget de la Birmanie, de Hong-kong, de l'Inde, des Philippines et de la Thaïlande, et les gouvernements ont été consultés à propos de l'élaboration de ces documents de travail. Le Gouvernement de la Birmanie a répondu favorablement à la proposition tendant à envoyer un fonctionnaire du secrétariat dans ce pays afin de procéder à la reclassification du budget ordinaire, et cette mesure a été prise. On envisage d'entreprendre d'autres études sur les différents pays et sur la région dans son ensemble.

87. En ce qui concerne les besoins de la région en importation de biens d'équipement, une résolution adoptée à la troisième session (E/CN.11/114) contient un appel lancé aux pays industriellement plus avancés afin qu'ils aident la région de la CEAE0 en mettant à sa disposition, pour répondre à ses besoins, une part équitable de leur production de biens d'équipement et de produits de base essentiels. Lors de la quatrième session, les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont répondu à cet appel, en exposant dans quelle mesure ils sont capables d'apporter une aide ; à cette occasion, la Commission a affirmé de nouveau que la région a constamment besoin d'une aide de ce genre.

88. A la première session du Comité de l'industrie et du commerce, un long débat a eu lieu sur le rôle que pourrait jouer la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en fournissant des capitaux à la région. On avait jugé alors qu'il était nécessaire de recevoir de la Banque des précisions sur la notion qu'elle se fait des projets de développement sagement conçus. En conséquence, il a été décidé que le secrétariat, en liaison avec la Banque, étudierait les conditions posées par la Banque à propos de quelques catégories de projets de haute priorité, communs à la plupart des pays de la région. Un exposé de la Banque (E/CN.11/I&T/19) a été présenté au Comité de l'industrie et du commerce à sa deuxième session. Le Comité a pris note des renseignements contenus dans cet exposé et il a exprimé le désir de voir augmenter l'importance des prêts accordés par la Banque aux pays de la région à des fins productives. Il a été suggéré que la Banque devrait envisager les moyens de rendre ces opérations plus rapides et d'entretenir des relations plus étroites avec ses membres afin de tirer profit des critiques et des suggestions concernant de nouvelles méthodes ou des modifications facilitant à la Banque l'accomplissement de la tâche pour laquelle elle a été créée. Il a été estimé d'une façon générale que si un plus grand nombre de gouvernements étaient conscients de leurs responsabilités en matière de planification et profitaient pleinement de l'assistance technique que la Banque leur offre à cet égard, ils pourraient être en mesure d'obtenir plus de prêts.

89. A la quatrième session de la Commission, une résolution a été adoptée (E/CN.11/172) recommandant entre autres que « les gouvernements désireux

de favoriser l'entrée dans leur territoire de capitaux étrangers fournissent au secrétariat des renseignements complets sur les lois et règlements qui régissent le traitement accordé aux capitaux étrangers dans leur territoire, y compris le paiement à l'étranger de dividendes, d'intérêts et de bénéfices, l'imposition, etc., et que le secrétariat publie régulièrement ces renseignements dans le rapport économique annuel et les mette à la disposition des personnes de bonne foi qui veulent se renseigner sur ces questions ». En conséquence, le secrétariat a envoyé un questionnaire aux gouvernements, dont les réponses ont servi de base au rapport qu'il a présenté à la deuxième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/I&T/25). Le Comité a approuvé ce rapport et il a instamment demandé que les renseignements qui y sont contenus soient mis à jour et publiés sous une forme appropriée afin de pouvoir en assurer une large distribution, particulièrement dans les pays qui investissent des capitaux. Le rapport a donc été révisé et publié sous forme imprimée. Simultanément, le Comité a invité le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à préparer et à publier une étude complémentaire à distribuer dans la région et concernant les lois et règlements en vigueur dans les pays exportateurs de capitaux. Ce rapport est en cours d'élaboration.

b) *Echanges commerciaux avec le Japon*

90. A sa troisième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/113) soulignant l'importance de la capacité de production industrielle du Japon et la possibilité, pour ce dernier, de satisfaire en partie les besoins essentiels des pays de la région de la CEAE0. Il a été recommandé entre autres que : i) les gouvernements des pays de la région de la CEAE0 examinent immédiatement la possibilité de conclure avec le Japon des accords leur permettant d'obtenir des biens d'équipement, des produits de base et des produits de consommation, en échange de matières premières et autres produits ; ii) afin de faciliter la conclusion de tels accords, le secrétariat, en coopération avec les autorités du Japon, devrait de temps à autre communiquer aux gouvernements des renseignements sur les plans économiques, la capacité de production, les perspectives commerciales et la situation financière du Japon ; iii) de tels accords devraient être fondés sur le principe suivant lequel, dans les limites établies par la Commission pour l'Extrême-Orient et par le traité de paix lorsqu'il sera conclu, il faudrait adapter les plans commerciaux et industriels du Japon aux besoins des pays membres et membres associés et à leurs exigences en matière de développement économique.

91. Des rapports sur les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et le Japon ont été présentés à la quatrième session de la Commission (E/CN.11/132), au Comité plénier (E/CN.11/183)

et aux première, deuxième et troisième sessions du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/I&T/5 et annexe A, E/CN.11/I&T/21 et E/CN.11/I&T/42). A sa quatrième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/170) dans laquelle elle a pris note des accords commerciaux et des accords de paiements en vigueur entre certains pays de la région de la CEAE0 et le Japon ; par cette résolution, la Commission a également recommandé que les pays de la région de la CEAE0 continuent d'examiner la possibilité d'augmenter au maximum, dans le cadre de ces accords, leurs échanges commerciaux avec le Japon, et de conclure de nouveaux accords en tenant compte des principes énoncés lors de la troisième session. A sa cinquième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/221) par laquelle elle a indiqué que la reconstruction du Japon ne devrait pas porter atteinte à la paix et au progrès économiques de la région et elle a pris note du fait que les échanges commerciaux entre le Japon et les pays de la région de la CEAE0 sont à l'heure actuelle complémentaires et que l'ensemble de la région bénéficierait du développement de ces échanges ; elle a recommandé en outre que l'on poursuive les études sur les échanges commerciaux entre les pays de la région et le Japon. Par la suite, un membre du secrétariat s'est rendu à Tokio pour consulter les personnalités compétentes du SCAP et du Gouvernement japonais en vue de déterminer dans quelle mesure il serait possible d'augmenter la production japonaise de biens d'équipement afin d'en exporter une partie en échange de denrées alimentaires et de matières premières provenant des pays de la région.

92. A sa sixième session, la Commission, tout en préconisant le développement des échanges commerciaux entre les pays de la région de la CEAE0 et le Japon, a estimé qu'il était important d'éviter l'adoption de mesures qui pourraient avoir pour effet de retarder la mise en œuvre des programmes nationaux de développement industriel des pays de la région de la CEAE0.

93. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce, après avoir procédé à un examen du rapport présenté par le secrétariat (E/CN.11/I&T/42), a recommandé de laisser aux pays intéressés en la matière le soin de prendre toute décision qu'ils jugeraient appropriée.

c) Développement commercial

94. A sa deuxième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/64) recommandant que les pays de la région qui ne l'ont pas déjà fait, établissent des services commerciaux autorisés à collaborer avec le secrétariat de la Commission en vue de favoriser le développement du commerce.

95. A la suite de cette résolution, du rapport sur le commerce (E/CN.11/84) et d'une résolution adoptée à la troisième session de la Commission

(E/CN.11/109), il a été décidé, à cette même session, d'établir, au sein du secrétariat, une Section du développement commercial chargée de compléter la tâche des organismes nationaux du développement commercial. A cette section ont été confiées entre autres les tâches suivantes :

« i) Procéder à des recherches et à des enquêtes sur les questions qui touchent au commerce des pays du domaine géographique de la CEAE0, en s'attachant particulièrement à leur répercussion sur le développement économique des pays intéressés et présenter des recommandations ;

« ii) Développer la collaboration entre les gouvernements représentés à la Commission, et, par l'entremise de ces gouvernements, entre les hommes d'affaires de leurs pays respectifs, au moyen de conférences ou autrement, en vue de résoudre les problèmes communs d'ordre commercial ;

« iii) Favoriser d'autres mesures destinées à encourager le commerce des pays du domaine géographique de la CEAE0 au moyen de conseils et de recommandations adressés aux gouvernements représentés à la Commission ;

« iv) A la requête de tout gouvernement de la région de la CEAE0 :

« a) Fournir à ce gouvernement conseils et assistance pour organiser ses services de développement du commerce ;

« b) Assurer la liaison entre ce gouvernement et tout autre gouvernement représenté à la Commission ou bien entre ce gouvernement et toute autre organisation intergouvernementale ou non gouvernementale qui s'intéresse au commerce international ;

« c) Intervenir pour que ce gouvernement puisse utiliser les services commerciaux qu'entretiennent dans la région les Etats membres extérieurs à la région ;

« v) Agir en tant que bureau central de renseignements d'ordre commercial et de tous autres renseignements d'ordre économique intéressant le commerce extérieur et, en particulier, prendre les dispositions nécessaires pour recueillir et diffuser les informations relatives aux possibilités commerciales à l'intérieur et à l'extérieur de la région. »

96. Tout d'abord, faute de personnel suffisant au secrétariat, la Section s'est consacrée principalement à des travaux de recherches qui comprennent un certain nombre d'études mentionnées dans les précédentes rubriques.

97. Au début de 1949 un spécialiste du développement commercial a été attaché au secrétariat et, depuis lors, on a enregistré une augmentation rapide des services rendus dans le domaine du développement commercial, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration des organismes nationaux de développement commercial, l'établissement d'un centre de renseignements commer-

ciaux et économiques, la coopération avec les conférences, foires et expositions commerciales de la région, l'encouragement donné aux gouvernements et aux commerçants en vue de les inciter à participer aux foires commerciales des autres régions, et le développement du tourisme dans la région (voir la rubrique *d* ci-dessous).

98. Pour répondre à un besoin évident, le secrétariat a élaboré un rapport provisoire sur « Les services chargés du développement commercial » ; il l'a communiqué aux gouvernements, pour observations, en juin 1949, puis il a procédé à sa révision et l'a publié en mars 1950 (E/CN.11/237). Ce rapport indique entre autres les services commerciaux officiels qui fonctionnent dans la région et en dehors, les principales organisations commerciales et les publications commerciales le plus couramment utilisées comme références.

99. Les efforts entrepris par le secrétariat en vue d'établir un centre de renseignements commerciaux et économiques ont été fructueux. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales s'adressent de plus en plus au secrétariat pour obtenir des renseignements et des services dans le domaine du développement commercial. Une série de circulaires relatives au développement commercial a été publiée et les gouvernements et autres organismes en font un large usage. A cet égard, les listes des besoins en matière d'importation et des disponibilités pour l'exportation ont été distribuées dès réception de leur envoi par les gouvernements ; dans d'autres circulaires ont été étudiés les modifications intervenues en matière de contrôle commercial et de contrôle des changes, les offres d'adjudication des gouvernements et un grand nombre d'autres renseignements commerciaux. Pour compléter la maigre documentation des services de renseignements commerciaux de plusieurs gouvernements de la région et pour montrer comment la centralisation de renseignements pourrait permettre une assistance mutuelle dans l'établissement de services du développement commercial, le secrétariat s'est procuré des exemplaires de nombreuses publications commerciales qu'il a envoyés aux gouvernements de la région. Il a également répondu aux demandes de renseignements émanant des gouvernements et portant sur un grand nombre de sujets.

100. En mars 1950 a été lancé un périodique mensuel, le *Trade Promotion News*, qui a été distribué aux gouvernements et aux milieux commerciaux. Le Comité de l'industrie et du commerce, à sa deuxième session, a exprimé sa satisfaction de cette publication, et il a recommandé que dans les numéros suivants on insère un chapitre sur les prix courants. Cinq gouvernements ont demandé un grand nombre d'exemplaires de cette publication pour distribution spéciale.

101. En septembre 1949 a été créé le calendrier des conférences, foires et expositions commerciales d'outre-mer. Ce calendrier a incité différents pays

à participer à ces réunions, et les agents des compagnies d'aviation ainsi que les agences de tourisme l'ont trouvé très utile.

102. Le secrétariat a accordé une aide à un nombre croissant de délégations commerciales officielles et de groupes d'hommes d'affaires se rendant dans les pays de la région. Ces délégations et ces groupes ont reçu des renseignements concernant le commerce de la région et ont vu faciliter leurs prises de contact.

103. On a adopté deux méthodes pour parer à la pénurie de personnel qualifié en matière de développement commercial dont souffrent les services gouvernementaux et le commerce international. En premier lieu, à la suggestion du secrétariat, il a été reconnu que la formation professionnelle en matière de développement commercial entre dans les domaines d'études prévus par le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies. Par la suite, plusieurs pays ont désigné des candidats. En second lieu le secrétariat a incité plusieurs universités de la région à inclure dans leurs programmes d'études économiques des cours sur le commerce extérieur et à réunir des groupes d'études spécialisés dans le domaine du commerce extérieur.

104. Il existe des rapports réguliers avec les services gouvernementaux et non gouvernementaux qui se consacrent au développement commercial. Le secrétariat coopère avec le siège central de la Chambre de commerce internationale et ses comités nationaux établis dans la région pour l'échange de renseignements et de publications. Il coopère également avec différentes chambres de commerce ayant leur siège dans la région ou en dehors de la région de la CEAEO et enfin avec plusieurs institutions spécialisées et avec le SCAP. La Chambre de commerce internationale et d'autres organismes intéressés sont consultés actuellement au sujet d'une recommandation du Comité de l'industrie et du commerce, approuvée par la Commission lors de sa sixième session, et selon laquelle il conviendrait de réunir en 1951 une Conférence régionale d'attachés commerciaux et d'hommes d'affaires.

105. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a étudié un rapport (C/CN.11. I&T/43) sur les activités en matière de développement commercial. Il a noté les progrès effectués dans l'accomplissement des plans permanents et il a recommandé que le secrétariat entame encore des enquêtes sur la vente et la répartition des principaux produits des pays de la région de la CEAEO. Le Comité a pris note de l'invitation adressée par le Gouverneur de Singapour en vue de tenir à Singapour la Conférence régionale du développement commercial et l'en a remercié. Il a recommandé d'accepter, si possible, cette invitation.

106. Donnant suite à une recommandation précédente, la Commission, à sa cinquième session,

a décidé qu'une étude sur la distribution commerciale des produits de l'artisanat entrerait dans le domaine du développement commercial. La Commission, à sa sixième session, a demandé que ce projet soit entrepris immédiatement et elle a recommandé d'engager un consultant qui s'efforcerait en premier lieu d'amener les pays de la région de la CEAEO à mieux connaître les marchés à devises fortes qui pourraient s'offrir aux produits de l'artisanat; ensuite, après avoir examiné leur technique de production, il leur donnerait des conseils sur les méthodes permettant d'améliorer la vente des produits de l'artisanat. Un consultant, recruté en juin 1950, s'est rendu en Birmanie, à Ceylan, à Hong-kong, dans l'Inde, en Indochine, en Malaisie, au Pakistan, aux Philippines, à Singapour et en Thaïlande. Après la visite de ce consultant, le Gouvernement des Philippines a adressé une demande préliminaire d'assistance technique en vue d'améliorer son industrie artisanale. En outre, une proposition actuellement en cours d'élaboration doit servir de base à une demande officielle adressée au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies. Le consultant a également aidé le Gouvernement de la Birmanie à propos de la demande que ce dernier a faite en vue d'obtenir les services de techniciens japonais pour l'aider à créer des entreprises familiales. Cette étude sur la distribution commerciale des produits de l'artisanat, ainsi que les recommandations qu'elle contient (E/CN.11/I&T/43), a été présentée à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a attiré l'attention des gouvernements de la région sur le rapport et il a estimé que les recommandations qu'il contient méritent d'être examinées attentivement et d'être mises en œuvre dans la mesure où les conditions de chaque pays le permettent. Le Comité a exprimé l'espoir que le Groupe de travail des industries familiales et des petites industries tiendra dûment compte de l'aspect commercial du problème. Le Comité a recommandé que les gouvernements soient invités à étudier la possibilité de recourir à certains moyens permettant le financement de la production et de l'écoulement des produits de l'artisanat. Il a recommandé également que le Secrétaire exécutif, en liaison avec le Service de l'assistance technique des Nations Unies, étudie la possibilité de nommer, au nom de tous les pays de la région de la CEAEO, deux experts en matière de distribution commerciale, l'un en Amérique du Nord et l'autre en Europe. Il a recommandé enfin qu'un ou deux experts soient désignés par le secrétariat afin de suivre la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport et de conseiller les gouvernements sur le développement de la distribution commerciale des produits de l'artisanat.

d) *Mesures destinées à faciliter les voyages*

107. En vertu de la recommandation contenue dans le rapport sur les accords financiers mentionnés dans la rubrique *a* ci-dessus, le Comité

plénier a adopté une résolution (E/CN.11/AC.11/5) portant création d'un groupe de travail chargé d'étudier la réglementation relative aux formalités de douane, aux passeports, à l'immigration, à la santé publique, à la monnaie et aux changes qui entrave ou décourage le libre déplacement des étudiants, négociants et touristes, cela en vue de : i) faciliter la formation technique; ii) développer le commerce de la région; et iii) stimuler le tourisme considéré comme moyen d'obtenir des devises étrangères et en particulier des dollars des Etats-Unis.

108. Ce groupe de travail, composé de représentants d'organismes de tourisme et d'entreprises de transport, a tenu deux sessions, en mai et juillet 1949; ses membres ont effectué, à leurs propres frais, de nombreux déplacements dans la région. Le rapport et les recommandations du Groupe de travail ont fait l'objet d'un examen détaillé de la part du Sous-Comité spécial des voyages qui s'est réuni à Singapour en octobre 1949. Dans son rapport (E/CN.11/205), ce sous-comité spécial a souligné à nouveau l'importance que présente le tourisme comme moyen d'obtenir des devises étrangères et il a adopté presque toutes les recommandations détaillées du Groupe de travail. A sa cinquième session, la Commission a étudié le rapport du Sous-Comité spécial et a adopté une résolution (E/CN.11/218). Cette résolution comprend soixante et onze recommandations (dont cinquante-six exigent des mesures de la part des gouvernements, dix exigent des mesures de la part du secrétariat, trois des mesures à prendre par les entreprises de transport et d'autres exigent des mesures qui sont du ressort d'institutions internationales). Ces recommandations visent : a) le développement du tourisme; b) l'assouplissement des mesures de contrôle; c) l'amélioration de la qualité et l'augmentation du nombre des installations destinées à recevoir les touristes; et d) les activités des organisations internationales en matière de tourisme.

109. Le secrétariat s'est attaché à activer la mise en œuvre de ces recommandations. D'avril à septembre 1950, un expert-conseil en matière de voyages s'est rendu en Birmanie, à Ceylan, à Hong-kong, dans l'Inde, en Indonésie, au Japon, au Pakistan, aux Philippines, à Singapour et en Thaïlande. Dans chaque pays il s'est entretenu avec les hauts fonctionnaires compétents et les représentants des agences de voyages, des entreprises de transport, des associations hôtelières et autres organisations intéressées au développement de l'industrie du tourisme. Des recommandations précises formulées par l'expert-conseil et fondées sur les observations qu'il a faites sur place ont été adressées à chaque gouvernement. Au Pakistan et à Singapour, l'expert-conseil a aidé à créer des organisations nationales de tourisme. Un rapport contenant des recommandations (E/CN.11/I&T/44) a été présenté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce.

110. Au cours de l'assemblée générale qu'elle a tenue en octobre 1950, l'Union internationale des organisations officielles de voyages (IUOTO) a décidé de créer une Commission régionale du tourisme en Asie et en Extrême-Orient et d'examiner la possibilité d'ouvrir un bureau régional. Cette mesure fait directement suite à la résolution E/CN.11/218 adoptée par la Commission et dans laquelle celle-ci recommandait l'adoption d'une décision de ce genre.

111. En juillet 1950 a été publiée pour la première fois l'*Asian Travelways* (Voies touristiques de l'Asie), publication qui s'est avérée utile pour mettre en œuvre l'une des recommandations de la résolution E/CN.11/218. En outre, onze brochures d'information sur le tourisme ont été publiées et distribuées.

112. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris note du rapport sur les mesures destinées à faciliter les voyages (E/CN.11/I&T/44). Le Comité a accueilli avec satisfaction la décision de l'IUOTO d'établir une Commission régionale du tourisme pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Comité a pensé que le secrétariat devait poursuivre sa tâche en ce domaine jusqu'au moment où la Commission régionale du tourisme de l'IUOTO pour l'Asie et l'Extrême-Orient serait constituée et prête à aborder l'examen des questions de tourisme. Le Comité a recommandé, entre autres, que les gouvernements étudient attentivement les recommandations faites par le consultant en matière de tourisme et que le secrétariat poursuive constamment l'exécution encore inachevée de la résolution E/CN.11/218 qui requiert l'adoption de mesures de la part des gouvernements et autres organismes. Il a recommandé en outre que le secrétariat établisse avec la Commission régionale du tourisme de l'IUOTO d'étroites relations de travail. Il a recommandé enfin que, lorsque la Commission régionale du tourisme de l'IUOTO commencera à fonctionner, le secrétariat lui confie, parmi ses tâches en matière d'encouragement du tourisme, celles qui semblent devoir être accomplies dans de meilleures conditions par le nouvel organisme.

e) *Mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE0*

113. Sur la base des mémorandums présentés par le Directeur général de l'UNESCO et par le Secrétaire exécutif de la Commission (E/CN.11/199 et annexe A), il a été décidé, au cours de la cinquième session, d'établir un Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO chargé d'étudier les mesures économiques propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE0. Le Groupe de travail, qui comprenait des experts de différents pays ainsi que des représentants des deux secrétariats, a tenu deux sessions, en décembre 1949 et en décembre

1950. Au cours de la première session, il a été décidé que le premier stade du travail ne comprendrait que le matériel scientifique et les auxiliaires auditifs et visuels de l'enseignement. Il a été décidé en outre de demander aux gouvernements de la région quelques renseignements concernant les besoins d'importation suscités par la pénurie de ces articles et les disponibilités à l'exportation. Sur la base des réponses obtenues, les deux secrétariats, de concert avec le secrétariat de la CEE, ont élaboré des documents de travail destinés à la deuxième session du Groupe de travail. Les renseignements sur les approvisionnements disponibles avaient déjà été communiqués aux gouvernements de la région sous la forme d'une circulaire du développement commercial. Au cours de sa deuxième session, le Groupe de travail a adopté un rapport et des recommandations (E/CN.11/266) destinés à être présentés à la septième session de la Commission (voir troisième partie, chapitre C).

III. — *Transports intérieurs*

114. C'est en juin 1948, au cours de sa troisième session, que, pour la première fois, la Commission eut à s'occuper directement des questions de transport, lorsqu'elle fit sienne la recommandation de la deuxième session de la Commission des transports et des communications tendant à la convocation d'une réunion en matière de transports intérieurs qui devait examiner les problèmes relatifs aux transports dans la région et rechercher les meilleurs moyens de les résoudre. Les problèmes relatifs aux transports et au matériel de transport par rapport à l'industrie furent également inclus dans le mandat du Groupe de travail pour le développement industriel (voir chapitre B, section I, a, ci-dessus). Les recommandations sur les transports contenues dans le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/131) portaient, en termes généraux, sur les mesures ou les lignes de conduite que les pays de la région devaient adopter en ce qui concerne l'amélioration des réseaux routiers, la coordination des transports et le développement des transports par voie fluviale. La Commission, à sa quatrième session, fit siennes ces recommandations. Dans le rapport en question, les crédits nécessaires à la reconstruction et au développement des moyens de transport dans la région furent évalués, au total, à 5.230 millions de dollars des Etats-Unis. Cette somme représente 38 pour 100 des crédits nécessaires pour l'expansion de toutes les industries telle qu'elle a été prévue.

115. A sa session de mars-avril 1949, le Comité plénier estima qu'il y avait lieu de renvoyer d'abord à une Réunion d'experts en matière de transports intérieurs les recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel relatives aux transports et de créer au sein du secrétariat une division des transports (E/CN.11/AC.11/2). La CEAE0 convoqua donc une Réunion d'experts en matière de transports intérieurs à Singapour, en octobre 1949. C'était la première

fois que les pays de la région tenaient une réunion pour discuter l'ensemble des problèmes de transport qui leur sont communs. Cette réunion fut une tribune pour un échange de renseignements sur les besoins de chaque pays de la région en matière de transport et sur les facteurs du relèvement et du développement des transports. Elle permit d'attirer tout particulièrement l'attention sur des problèmes qui sont communs à la plupart de ces pays et qu'il peut être utile d'aborder sur le plan international afin de procéder à un échange des expériences acquises et d'éviter tout double emploi dans l'effort. L'importance capitale que les transports présentent pour le relèvement et le développement économique de la région y fut tout particulièrement soulignée.

116. Dans le rapport qu'elle a présenté à la Commission (E/CN.11/204), la Réunion d'experts en matière de transports intérieurs a recommandé : i) d'entreprendre immédiatement, en ce qui concerne les problèmes particuliers à court terme relatifs aux transports par route, par chemin de fer et par voie fluviale, un programme de travail qui consisterait en une série d'études à faire effectuer par le secrétariat ; ii) de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réunir et diffuser des statistiques de transport ; iii) de créer un service régional de bibliothèques pour la diffusion de documentation technique en matière de transport ; et enfin iv) de créer un comité des transports intérieurs pour faire face aux besoins d'action continue et coordonnée qui se font sentir dans le domaine des transports.

117. A sa cinquième session, la Commission a fait siennes les recommandations relatives au programme et aux méthodes de travail, au recueil des statistiques de transport et au service de bibliothèque technique ; elle a décidé toutefois de renvoyer pour examen à un Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs à convoquer en 1950 la question de la création d'un comité des transports intérieurs (E/CN.11/227).

118. Pour l'exécution du programme de travail, le secrétariat s'est trouvé gêné au début par le manque de personnel. Néanmoins, le programme a été achevé dès l'automne de 1950 et, conformément à la résolution adoptée au cours de la cinquième session, le Comité *ad hoc* d'experts qui s'est réuni à Bangkok du 24 octobre au 4 novembre 1950 a été saisi des études effectuées par le secrétariat. Ce comité était composé d'experts représentant les divers pays de la région et appartenant à tous les domaines de transports intérieurs.

119. La nature des débats du Comité *ad hoc* et les recommandations formulées par lui au sujet des questions qu'il a examinées sont exposées dans le rapport qu'il a présenté à la Commission pour sa septième session (E/CN.11/262). Ce rapport présente deux aspects distincts. Premièrement, le Comité y recommande, aux fins d'exécution du programme de travail, la création des organes

suivants : i) un comité permanent des transports intérieurs qui s'occuperait des principes directeurs ainsi que des problèmes communs ; ii) un sous-comité chargé des problèmes relatifs aux voies fluviales ; et iii) un certain nombre de groupes de travail *ad hoc* pour traiter des problèmes qui se posent dans le domaine des transports routiers. Le Comité *ad hoc* a recommandé en outre la création d'une association régionale non gouvernementale des chemins de fer dont le rôle consisterait à étudier les problèmes techniques relatifs aux chemins de fer¹.

120. Deuxièmement, le rapport du Comité *ad hoc* contient un certain nombre de recommandations détaillées sur les transports par chemin de fer, par route et par voie fluviale, et traite des problèmes généraux de transport énumérés ci-dessous :

a) Chemins de fer

121. Le Comité *ad hoc* a estimé qu'il conviendrait de traiter des problèmes relatifs aux chemins de fer sur deux plans différents : sur le plan gouvernemental, d'une part, pour ce qui est des principes généraux et des programmes nationaux ; sur le plan non gouvernemental, d'autre part, pour ce qui concerne le côté purement technique des problèmes que les gouvernements ou les administrations de chemin de fer elles-mêmes pourraient désirer faire approfondir. Les questions à traiter sur le plan gouvernemental ressortiraient au Comité des transports intérieurs proposé ; pour ce qui est des problèmes à étudier sur le plan non gouvernemental, le Comité *ad hoc*, comme on vient de le voir, a recommandé la création d'une association des chemins de fer d'Asie. Le Comité *ad hoc* a estimé qu'une association de ce genre est indispensable pour les échanges de connaissances portant sur l'expérience acquise et les méthodes et techniques en matière de transport par chemin de fer, et il a recommandé de constituer de petits groupes de travail qui seraient composés des représentants de certaines administrations de chemin de fer de la région et auraient pour mandat de rédiger un projet de statut pour l'association proposée. Cette question, on l'a déjà vu, a été renvoyée au sous-comité des chemins de fer envisagé.

122. En ce qui concerne les problèmes techniques relatifs aux chemins de fer, les discussions et les recommandations du Comité *ad hoc* peuvent se résumer de la façon suivante :

123. i) Meilleures méthodes d'utilisation des genres de combustibles disponibles. — Tenant compte du fait que les ressources de la région en combustibles de qualité supérieure sont limitées et qu'il importe de tirer le meilleur parti possible des

¹ La Commission, à sa septième session, tout en approuvant en général le rapport du Comité *ad hoc*, décida de transmettre cette recommandation pour examen complémentaire au comité des chemins de fer que le Comité des transports intérieurs était autorisé à créer.

combustibles de qualité inférieure dont elle dispose, le Comité a recommandé que le secrétariat entreprenne, en collaboration avec la FAO, une étude supplémentaire sur l'utilisation économique du bois de chauffage et qu'en attendant la création d'une association des chemins de fer d'Asie et d'Extrême-Orient, le secrétariat effectue des études préliminaires touchant les autres aspects communs du problème.

124. ii) Accélération de la rotation du matériel roulant. — Le Comité a estimé qu'il importait de prendre des mesures propres à faciliter l'accélération de la rotation des wagons de marchandises et il a recommandé qu'en attendant la création de l'association des chemins de fer proposée, le secrétariat procède à des études préliminaires et recueille des renseignements sur les systèmes modernes de télécommunication et sur l'amélioration de l'exploitation des gares terminales et des sections à voie unique. Le Comité a recommandé en outre que les gouvernements mettent à la disposition du secrétariat les principales données statistiques relatives au mouvement, sous la forme de présentation utilisée d'ordinaire par l'administration des chemins de fer, de façon à pouvoir dresser des tableaux des statistiques communes de mouvement et les communiquer aux gouvernements pour information.

125. iii) Amélioration des méthodes de réparation et d'entretien du matériel roulant. — Le Comité a estimé que le retard considérable qui s'est accumulé dans les travaux d'entretien et de réparation du matériel roulant nuit beaucoup à l'exploitation des chemins de fer et que ce retard a été encore aggravé par la pénurie de personnel qualifié et par la baisse du rendement de la main-d'œuvre. Le Comité a recommandé que le secrétariat examine la possibilité d'entreprendre, en collaboration avec l'OIT, une étude de cette question et que, d'ici la création de l'association des chemins de fer proposée, le secrétariat effectue des études préliminaires sur l'amélioration des méthodes de travail utilisées dans les ateliers et sur l'organisation des ateliers, en s'attachant en particulier au problème de la disposition des ateliers d'entretien des locomotives diesel.

126. iv) Normalisation du matériel de chemin de fer. — Le Comité a reconnu non seulement que la normalisation du matériel de chemin de fer facilite l'entretien, mais encore qu'elle est souhaitable au point de vue économique en ce qu'elle simplifie la production, réduit les prix de revient et améliore les facilités d'approvisionnement. Le Comité a estimé cependant que la question demanderait au point de vue technique à être traitée de façon continue et spéciale, ce que les administrations de chemin de fer seraient le mieux placées pour faire par le canal de l'association des chemins de fer proposée. Le Comité, en conséquence, a recommandé que l'ensemble de la question soit renvoyé à l'association des chemins de fer proposée

et que, entre-temps, les gouvernements des pays qui sont reliés par voie ferrée chargent leurs administrations de chemin de fer de poursuivre l'étude commune des questions relatives à la normalisation du matériel utilisé pour le trafic international.

127. v) Problèmes à long terme relatifs aux chemins de fer. — Ces problèmes comprennent la création de communications ferroviaires internationales et la remise en service de celles qui existaient déjà, la création de services de transit et de services directs entre les pays qui sont reliés par voie ferrée, ainsi que la simplification des formalités de douane, la simplification et l'uniformisation des conditions de transport, notamment en ce qui concerne les tarifs de transport pour marchandises et voyageurs et l'établissement de ces tarifs, et la création d'un règlement régissant les échanges de matériel roulant. Le Comité a estimé qu'il conviendrait de confier l'étude de ces problèmes au comité des transports intérieurs proposé, et il a formulé une recommandation à cet effet.

b) Routes et transports routiers

128. Le programme de travail pour les routes et les transports routiers, ébauché au cours de la cinquième session, présentait un caractère extrêmement général et portait sur les problèmes relatifs à la construction, à l'entretien, au financement et aux caractéristiques, normales et autres, des routes ainsi que sur les problèmes relatifs aux transports routiers tels que l'amélioration des méthodes d'utilisation du matériel. En conséquence, le secrétariat a réparti le travail en trois études, indiquées ci-après :

129. i) Les méthodes les plus économiques de construction, de réparation et d'entretien des routes, ainsi que les caractéristiques normales et autres, et les méthodes comparées de financement national. — Le Comité a souligné l'importance d'une planification générale à long terme du développement des réseaux routiers ainsi que la nécessité de généraliser les méthodes mécaniques de construction et d'entretien, et il a recommandé de prendre toutes dispositions préliminaires en vue d'élaborer un plan directeur à long terme pour le développement des réseaux routiers. A cette fin, il a recommandé en outre que les pays de la région procèdent à l'inventaire du matériel de construction de routes et des ressources en main-d'œuvre technique dont ils disposent, ce qui pourrait leur faciliter l'obtention des services d'assistance technique qu'offre le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a noté en particulier que les accidents de la circulation routière se sont multipliés récemment dans la région et il a recommandé de charger un groupe de travail *ad hoc* composé d'experts intéressés à la sécurité de la circulation de procéder immédiatement à une étude complémentaire de la question et de formuler des propositions concrètes visant à

améliorer les méthodes existantes de direction de la circulation et de recommander des mesures visant à rendre plus efficace la lutte contre les accidents. Le Comité a adopté également des résolutions contenant des recommandations concrètes sur les méthodes de comptabilité des prix de revient en matière de routes, sur les budgets routiers et sur la classification des routes.

130. ii) L'amélioration des méthodes d'utilisation du matériel de transport routier existant. — A l'unanimité, le Comité a souligné que l'amélioration des méthodes d'utilisation du matériel de transport routier existant présente pour la région une très grande importance. La détérioration rapide de ce matériel, qui est due à l'état médiocre des routes, à un mauvais entretien et à l'insuffisance des moyens de réparation, occasionne un gaspillage considérable. Le Comité, estimant qu'une amélioration des moyens de réparation et une meilleure formation des mécaniciens contribueraient en partie à la solution de ce problème, a décidé de créer un groupe de travail d'experts qui sera chargé d'étudier ce problème en collaboration avec l'O.I.T. De plus, le Comité a adopté un certain nombre de résolutions contenant des recommandations concrètes sur les questions suivantes : pièces de rechange pour véhicules automobiles, épreuves de capacité et âge minimum pour les conducteurs de véhicules de transport en commun ; modèles et construction des véhicules ; organisation administrative des transports routiers ; application obligatoire des lois relatives aux véhicules automobiles.

131. iii) Les nouveaux modèles proposés pour les roues et essieux des voitures à traction animale en usage dans les campagnes. — Le Comité a pleinement reconnu que la détérioration des routes causée par les voitures à bandages métalliques en usage dans les campagnes pose un problème urgent et il a recommandé que tous les gouvernements qui ont à traiter ce problème favorisent l'emploi de bandages pneumatiques sur les charrettes d'un usage constant en plaine, et qu'ils encouragent ailleurs l'amélioration des modèles de roues et d'essieux afin de réduire au minimum l'usure des routes.

132. iv) Problèmes à long terme relatifs aux routes. — Le Comité a renvoyé au Comité des transports intérieurs l'examen des problèmes à long terme relatifs aux routes et aux transports routiers. Il semble qu'au nombre de ces problèmes le développement des communications routières internationales, la normalisation de la construction des véhicules ainsi que la question de la responsabilité civile des conducteurs et des assurances automobiles devront faire l'objet d'une étude commune dans un avenir rapproché.

c) Voies fluviales

133. A sa cinquième session, la Commission avait chargé le secrétariat d'étudier la question

du « développement de la capacité de transport de certaines voies fluviales et de certains ports fluviaux ».

134. Conformément aux termes assez imprécis de ce mandat, le secrétariat a envoyé un expert visiter la Birmanie, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande. A la suite de ces visites, le secrétariat a rédigé sur l'ensemble de ces problèmes un rapport (E/CN.11/TRANS/19), accompagné de quatre annexes traitant des problèmes particuliers à chacun des pays en question.

135. Après examen du rapport, le Comité *ad hoc* a approuvé la conclusion qu'un certain nombre de problèmes étant communs à un grand nombre de pays, il y aurait probablement intérêt à les aborder de concert. Il a estimé en outre qu'il y avait lieu d'aborder immédiatement l'étude des aspects suivants de ces problèmes : utilisation plus poussée des bâtiments indigènes ; amélioration des méthodes de touage ; conception améliorée des modèles de bateaux ; uniformisation des données statistiques relatives aux bateaux de navigation intérieure. Pour conclure, le Comité *ad hoc* a recommandé, entre autres, que le secrétariat : i) poursuive son étude sur l'utilisation plus poussée des bâtiments indigènes ; ii) examine la possibilité d'organiser sous les auspices du programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies un projet témoin portant sur la création de modèles de bateaux et sur l'exploitation des bateaux ; iii) rédige une étude sur l'utilisation des bateaux pousseurs en Indonésie et sur les méthodes de touage en usage dans les Etats associés d'Indochine et en Thaïlande ; et iv) examine avec les gouvernements et le Service de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies la possibilité de charger une équipe composée d'experts des divers pays de la région d'étudier hors de la région les progrès technologiques accomplis en matière de méthodologie des transports fluviaux. De plus, le Comité a adopté une recommandation sur les principes à appliquer au jaugeage des bâtiments.

136. Pénétré de la nécessité d'une action continue et coordonnée, en ce qui concerne lesdits problèmes et d'autres encore, ainsi que de l'opportunité de créer à cet effet un organe qui s'occuperait uniquement des questions de transports fluviaux, le Comité *ad hoc* a recommandé la création d'un sous-comité des voies fluviales qui serait un organe subsidiaire du comité des transports intérieurs proposé.

137. Enfin, le Comité *ad hoc* a renvoyé au comité des transports intérieurs proposé l'étude des autres problèmes à long terme relatifs aux transports fluviaux.

d) Problèmes généraux de transport

138. i) Service de bibliothèque en matière de transport. — Lors de la cinquième session, la

création d'un service de bibliothèque consacré aux transports a fait l'objet d'une recommandation instante. Conformément à cette recommandation, le secrétariat a entrepris la publication d'un bulletin des transports de la CEAE0 contenant des articles importants, des informations régionales sur les transports et une documentation sur les transports. Après examen du premier numéro de ce bulletin et du rapport rédigé par le secrétariat (E/CN.11/TRANS/20), le Comité a souligné l'utilité d'un tel service et a recommandé pour 1951 la publication trimestrielle d'un bulletin analogue sous la forme actuelle. En raison des restrictions budgétaires, la bibliothèque n'a pu s'accroître que de manière limitée; on se procurera en 1951 les ouvrages et publications nécessaires à une documentation de base.

139. ii) Coordination des transports. — Au cours de la discussion de la note sur les questions relatives aux transports que le Conseil économique et social a renvoyées aux commissions régionales (E/CN.11/TRANS/23), le Comité a reconnu l'importance capitale de ce problème pour la région et a recommandé au comité des transports intérieurs proposé de donner la priorité à l'étude de la coordination des transports.

140. iii) Statistiques de transport. — Au cours de son examen de la note sur les statistiques de transport (E/CN.11/TRANS/14), le Comité a recommandé que le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies soit chargé de rassembler les statistiques nécessaires aux études économiques d'ordre général, tandis que le secrétariat de la CEAE0 se bornerait à recueillir les statistiques nécessaires pour des études bien définies telles que les statistiques sur la situation concernant la réparation du matériel roulant et l'exploitation des chemins de fer dans la région.

141. Tous ces problèmes ont été examinés par la Commission à sa septième session (voir troisième partie, chapitre C).

IV. — Agriculture

142. Eu égard à la place importante que l'agriculture occupe dans la région, la Commission a consacré une attention toute spéciale aux aspects économiques des problèmes agricoles régionaux. La Commission avait adopté, au cours de sa deuxième session, une résolution d'une portée très étendue (E/CN.11/59) traitant de l'opportunité d'effectuer un certain nombre d'études sur l'alimentation et l'agriculture dans la région et soulignant la nécessité d'une collaboration étroite avec la FAO. A sa quatrième session, elle affirma encore le vif intérêt qu'elle portait aux questions agricoles (résolution E/CN.11/174). Au début de l'année 1949, la FAO ouvrit à Bangkok un Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient, cela après avoir constitué avec la CEAE0 un Groupe de travail mixte qui devait étudier les besoins des pays de la région en matériel et produits néces-

saires à l'agriculture et formuler des recommandations visant à satisfaire ces besoins (résolution E/CN.11/117 adoptée à la troisième session). Ce groupe de travail mixte, agissant en collaboration avec le Groupe de travail pour le développement industriel, se réunit à Changhaï en 1948 et présenta son rapport à la Commission lors de la quatrième session. La Commission, dans sa résolution E/CN.11/175, a chargé le Secrétaire exécutif d'attirer l'attention des gouvernements des pays de la région sur les recommandations du Groupe de travail visant l'adoption, sur le plan national, de mesures propres à accroître les fournitures nécessaires. Elle a recommandé aussi que la FAO insiste sur les besoins de la région auprès des pays d'autres parties du monde producteurs de fournitures nécessaires à l'agriculture.

143. A ses deuxième et troisième sessions, la Commission, par ses résolutions E/CN.11/67 et E/CN.11/119, a demandé à la FAO de convoquer une Conférence technique du bois d'œuvre en Asie et en Extrême-Orient et a souligné tout particulièrement l'opportunité d'uniformiser la terminologie relative au bois d'œuvre. La FAO convoqua en 1949, à Mysore, une Conférence de l'Asie et du Pacifique sur les forêts et l'utilisation du bois d'œuvre, puis en avril 1950, à Dalat (Viet-nam), comme suite à cette conférence, une réunion d'experts techniques chargée d'examiner les questions d'uniformisation de la nomenclature, de la terminologie, des méthodes d'essai, de la classification des qualités, des dimensions, en ce qui concerne le bois d'œuvre. La Commission des forêts et des produits forestiers pour l'Asie et le Pacifique a été saisie des recommandations des experts techniques lors de sa première session, tenue à Bangkok en octobre 1950.

144. Mention a été faite plus haut, à la section I, d, de la collaboration de la CEAE0 et de la FAO pour une étude sur les engrais chimiques. On trouvera à la section A de la deuxième partie un exposé sur d'autres domaines de cette collaboration.

V. — Défense contre les inondations

a) L'organisation et les fonctions du Bureau d'hydraulique fluviale

145. C'est à une résolution adoptée par la Commission à sa seconde session (E/CN.11/66) que remonte la création du Bureau d'hydraulique fluviale. La Commission ayant considéré, d'une part, que la moitié ou presque du milliard de personnes qui vivent dans la région de la CEAE0, habitent dans les vallées de grands fleuves et sont menacées par des inondations qui causent la famine et font des millions de victimes chaque année, et, d'autre part, que les vastes problèmes de la défense contre les inondations sont vraiment propres à l'Asie, recommandait que le Conseil économique et social envisageât favorablement la création d'un

Bureau d'hydraulique fluviale. Ce bureau devait recueillir la documentation existante sur les inondations, poursuivre des études en liaison avec d'autres organisations, s'attacher particulièrement à la question des digues et de la sédimentation du lit des rivières, rechercher s'il convenait d'établir en Extrême-Orient des services spéciaux, notamment des laboratoires, pour assurer la formation professionnelle de spécialistes en matière de défense contre les inondations et mettre enfin le résultat de ses études à la disposition des gouvernements.

146. Le Conseil économique et social, à sa sixième session, étudia la recommandation précédente et décida (E/755) que le Secrétaire général procéderait à un premier examen de cette recommandation, de concert avec les institutions spécialisées intéressées, et soumettrait le résultat de cet examen à la troisième session de la Commission aux fins de préparer et de soumettre à la septième session du Conseil, des propositions sur les méthodes à utiliser dans la défense contre les inondations. Après avoir pris note de la résolution du Conseil et examiné l'étude préliminaire rédigée par le secrétariat (E/CN.11/87), la Commission décida, à sa troisième session, de recommander la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/110) chargé des fonctions suivantes :

i) Entrer en relations, par l'entremise des gouvernements membres, avec les organisations nationales et régionales chargées des questions relatives à l'hydraulique fluviale et aux problèmes connexes dans le domaine géographique de la CEAE0, et en cas de besoin dans les régions voisines ;

ii) Rester en contact de façon permanente avec la FAO et les autres institutions spécialisées, intéressées aux problèmes connexes, dans la limite des accords entre ces institutions et la CEAE0 ;

iii) Comparer les méthodes et les résultats des études de ces diverses organisations en vue d'en faire la synthèse et, pour autant qu'il sera possible, d'en dégager des principes généraux ; éventuellement, proposer des programmes communs d'études et d'expériences ;

iv) Mettre à la disposition des gouvernements membres les résultats des travaux faits au titre des alinéas ii et iii ;

v) Favoriser l'échange des informations entre les gouvernements membres et les diverses organisations nationales et régionales, soit par la communication réciproque de rapports et de documents, soit par l'échange ou la réunion de spécialistes ;

vi) Conseiller et aider les gouvernements qui en font la demande, pour établir ou améliorer les organisations nationales qui s'occupent d'hydraulique fluviale et autres problèmes fluviaux connexes ;

vii) Déléguer, sur la demande des gouvernements membres, des experts auprès des organisations nationales, en vue de les conseiller pour résoudre certains problèmes concrets ;

viii) Favoriser la formation de spécialistes en matière d'hydraulique fluviale et de tous autres problèmes connexes, en utilisant les laboratoires et les services nationaux existants et, le cas échéant, en proposant la création d'un laboratoire international ;

ix) Proposer aux pays membres telle aide internationale qui pourrait leur être nécessaire ;

x) Réunir et tenir à jour toute documentation dont le Bureau aurait besoin pour les études envisagées à l'alinéa iii, pour la diffusion des informations envisagées aux alinéas iv et v, et pour l'aide effective à donner aux organisations nationales aux termes des alinéas vi, vii, viii et ix.

147. Par la résolution 144 D (VII), adoptée à sa septième session, le Conseil économique et social invita le Secrétaire général à créer un Bureau d'hydraulique fluviale et recommanda à la Commission de faire rapport au Conseil à sa huitième session, après une étude plus approfondie des plans et des moyens à utiliser dans la lutte contre les inondations au sein de sa région géographique, et de lui présenter des recommandations visant les problèmes d'organisation liés à la formation du Bureau. L'Assemblée générale, à sa troisième session, décida d'ouvrir un crédit de 100.000 dollars destiné à couvrir les dépenses du Bureau au cours de 1949.

148. La Commission décida, à sa quatrième session, d'inviter le Secrétaire général (E/CN.11/178) à prendre rapidement des mesures en vue de la nomination du chef du Bureau et de deux experts adjoints, et à leur fournir un secrétariat approprié. Le chef du Bureau fut nommé en avril 1949 et les deux experts entrèrent en fonction en mai et en août 1949, respectivement. Consciente de la nécessité de maintenir une continuité dans les efforts concernant la défense contre les inondations, qui est essentiellement un problème à long terme, la Commission adopta, à sa cinquième session, une résolution (E/CN.11/224) aux termes de laquelle elle déclarait prendre note avec satisfaction des progrès déjà accomplis par le Bureau au cours de la première étape de ses travaux ; approuvait le programme de travail du Bureau pour 1950 et notamment la réunion d'une Conférence d'experts en matière de défense contre les inondations, conférence que la Commission décida par la suite de réunir à New-Delhi au début de janvier 1951 ; et recommandait de prendre les mesures nécessaires pour utiliser au mieux le Bureau dans le domaine spécial de son activité et dans la mise en œuvre du programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. La Commission exprima également sa satisfaction concernant les services directs que le secrétariat avait eu l'occasion de rendre à certains pays de la région, en particulier dans le domaine de la défense contre les inondations.

149. A sa sixième session, la Commission approuva le programme de travail du Bureau et

l'ordre d'urgence des questions pour la fin de 1950 et pour 1951, et notamment la convocation de la Conférence technique de la défense contre les inondations (E/CN.11/257). A la septième session, la Commission a approuvé un nouveau programme pour le Bureau (voir troisième partie, chapitre C).

b) *Travail du Bureau*

150. Tenant compte de la vaste tâche qui lui était impartie ainsi que du personnel et des moyens dont il disposait, le Bureau a abordé le problème par l'examen de l'expérience déjà acquise en matière de défense contre les inondations, tant dans la région qu'en dehors, en vue de la perfectionner et de développer la coopération internationale au sujet des problèmes d'intérêt commun à deux ou plusieurs pays. L'œuvre du Bureau porte sur les principales rubriques suivantes, avec exposé de l'état des travaux pour chacune d'elles :

i) *Enquêtes sur place sur les méthodes de défense contre les inondations des principaux fleuves de la région*

151. Depuis mai 1949, les experts du Bureau ont fait sur place des enquêtes sur les principaux fleuves de la région : Iraouaddi et Sittang en Birmanie, Kalu-Ganga à Ceylan, Cauvery, Damodar, Gange, Godavery, Kistna et Mahanadi dans l'Inde, Mékong et Song-koï (fleuve Rouge) au Viet-nam, Brantas en Indonésie, Agno et Pampang aux Philippines, Indus au Pakistan et Tchao-Phya (Ménam) en Thaïlande. Au cours de ces enquêtes, des discussions techniques ont eu lieu avec les ingénieurs chargés des projets ou travaux de défense contre les inondations. Ces voyages ont permis au Bureau de faire des études détaillées des méthodes de défense employées sur les principaux fleuves, particulièrement dans les deltas, en vue de comparer ces méthodes et de recommander des améliorations.

ii) *Publication d'études sur la défense contre les inondations et développement des échanges d'informations techniques*

152. Les études, conduites par les experts du Bureau pendant leurs voyages, des travaux existants et des projets techniques doivent être publiées dans le « Recueil de la défense contre les inondations ». Le texte anglais du premier livre de ce recueil, intitulé « Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient » a été publié en décembre 1950, le texte français a paru en janvier 1951. Le second livre intitulé « Méthodes de défense contre les inondations en Asie et en Extrême-Orient » a été présenté pour discussion et modification avant publication à la Conférence technique de la défense contre les inondations citée à la rubrique iii ci-dessous.

153. Un « Journal de la défense contre les inondations » a été publié trimestriellement depuis mai

1949 et largement diffusé dans la région ; il décrit les travaux et les derniers progrès accomplis en matière de défense contre les inondations dans la région.

154. Pour développer les échanges d'informations techniques, le Bureau s'est assuré la coopération de nombreux organismes techniques de la région, en particulier le *Central Board of Irrigation* de l'Inde, pour la fourniture de publications sur la défense contre les inondations à distribuer par le Bureau aux différents pays de la région. De nombreuses études relatives à des problèmes de défense ont été préparées de temps à autre et largement diffusées.

iii) *Conférence technique de la défense contre les inondations*

155. En exécution des résolutions adoptées par la Commission à ses cinquième et sixième sessions, la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations s'est tenue à New-Delhi (Inde) du 7 au 10 janvier 1951. A cette conférence participèrent cent vingt experts appartenant à quinze pays membres et membres associés de la Commission, à des institutions spécialisées, à des organisations internationales et à d'autres organismes. Parmi les questions discutées figuraient les suivantes : méthodes de défense contre les inondations, problèmes des inondations de fleuves internationaux, problèmes des sédiments, emploi des modèles réduits dans la défense contre les inondations. Les études d'ensemble préparées par le Bureau et les communications de trente experts qui participaient à la Conférence furent utilisées dans les discussions.

156. Le rapport et les recommandations (E/CN.11/264), que la Conférence approuva à l'unanimité, contiennent des propositions concrètes touchant l'amélioration des méthodes de défense contre les inondations, fondées sur l'expérience étendue déjà acquise, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, ainsi que les études poursuivies par le Bureau. Les principales questions techniques abordées dans les recommandations sont les suivantes : la conservation du sol doit toujours être comprise dans les projets de défense contre l'inondation ; les réservoirs d'accumulation ou de retardement pour la défense contre les inondations doivent être établis en ayant aussi en vue les autres modes d'utilisation de l'eau du bassin ; l'utilisation pour la défense contre les inondations de petits réservoirs disséminés dans les parties supérieures du bassin est à encourager ; les dépressions naturelles doivent être utilisées comme bassins de colmatage ou de limonage, en vue de réduire la sédimentation ; l'établissement d'un ensemble de barrages de moyenne hauteur, de préférence à un seul grand barrage, doit être soigneusement étudié ; l'endiguement est à adopter pour les rivières à faible turbidité ; il faut prévoir pour les digues des sections suffisantes et un tracé approprié ; dans les zones deltaïques,

un endiguement prématuré est à éviter ; la conservation de l'eau, l'amélioration des endiguements et la création des réservoirs doivent être prises simultanément en considération, de préférence à l'emploi d'une méthode unique ; la mécanisation et l'électrification de la construction et du fonctionnement des installations doivent être employées d'une manière progressive.

157. La Conférence a fortement conseillé le développement de la coopération internationale dans le domaine de la défense contre les inondations, et a suggéré, en vue de favoriser cette coopération, de faire figurer dans les travaux du Bureau l'étude de l'action, sur le régime des rivières internationales, des projets de défense contre l'inondation et des projets à buts multiples ; la normalisation de la terminologie technique ainsi que des méthodes de mesures hydrologiques et d'enregistrement des renseignements ; l'échange entre les laboratoires d'hydraulique des résultats obtenus dans les recherches sur la défense contre les inondations ; le service de diffusion des informations techniques sur la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources en eau.

iv) *Programme commun d'études et d'essais*

158. Plusieurs aspects de la défense contre les inondations nécessitent une coopération internationale. Il y a des problèmes d'intérêt commun pour tous les pays, qui attendent une solution. En raison des ressources limitées disponibles, tant en spécialistes qu'en équipement, il est grandement souhaitable qu'un programme commun d'études et d'essais soit établi, les organismes techniques de chaque pays étant chargés de diverses parties du programme d'ensemble. Pour satisfaire les opinions maintes fois exprimées par la Commission en ce qui concerne le problème des sédiments, le Bureau a, depuis janvier 1950, mis en train une étude commune avec l'Institut des recherches sur l'irrigation du Pendjab (Inde). A cet égard, le Bureau a fait don d'environ la moitié du prix de l'équipement et des appareils nécessaires à cette étude. Les résultats seront publiés en 1951.

v) *Conseils demandés par les gouvernements membres*

159. En réponse à une demande du Gouvernement de Ceylan, le Bureau a envoyé des experts pour établir un programme de défense contre les inondations du Kalu-Ganga, un des principaux fleuves de l'île, dont les crues menacent fréquemment deux villes et endommagent des étendues importantes de rizières. Les experts ont fait une étude générale en mai-juin 1950 et un rapport complet a été soumis au Gouvernement de Ceylan en décembre 1950.

160. Le Bureau, à la demande du Département royal de l'irrigation de la Thaïlande, a aidé à

établir les premiers essais hydrauliques sur modèle réduit dans ce pays, à propos du projet de barrage du Tchao-Phya (Ménam) ; ce projet intéresse à la fois l'irrigation et la défense contre les inondations. Avant que la guerre n'éclatât en Corée, la République de Corée avait demandé les conseils du Bureau pour l'étude en commun et le programme de la défense contre les inondations des rivières de la Corée du Sud. Le Bureau a aussi aidé divers pays de la région à recruter du personnel technique pour la défense contre les inondations et les travaux y relatifs.

161. Des rapports sur la Conférence technique de la défense contre les inondations et sur le travail du Bureau (E/CN.11/263 et 264) ont été soumis à la septième session de la Commission (voir troisième partie, chapitre C).

VI. — *Formation technique et assistance technique*

a) *Formation technique*

162. La Commission a accordé une attention particulière aux connaissances techniques nécessaires au développement industriel. Selon des résolutions adoptées par la Commission au cours de ses deuxième et troisième sessions (E/CN.11/70 et E/CN.11/111), le Secrétaire exécutif est invité à négocier avec les institutions spécialisées intéressées au sujet de la création d'un organisme régional qui communiquerait des renseignements sur les possibilités de formation technique et qui, d'une façon générale, prendrait des mesures permettant d'encourager la formation technique de ressortissants des pays de la région de la CEAEO. A la troisième session, il a été décidé, à titre de mesure provisoire, de créer, à cette fin, une section au sein du secrétariat. En vertu de ces résolutions, le Secrétaire exécutif a obtenu les services d'un expert du Bureau international du Travail en vue de préparer un rapport sur les moyens de formation technique en Asie et en Extrême-Orient ; ce rapport a été publié par l'OIT et présenté à la Commission à sa quatrième session. La Commission a pris note de ce rapport ainsi que des propositions adoptées par le Conseil d'administration du BIT et tendant, entre autres, à établir une station d'action pour la formation technique en Asie. En raison de la création de cette station dans l'Inde au cours de la deuxième quinzaine de mai 1949, cette station de l'OIT s'est vu confier la mission auparavant donnée au secrétariat de la CEAEO, de procéder à des négociations directes avec les pays de la région de la CEAEO au sujet de la formation technique. Les pays de la région ont été avisés que les demandes et les offres de moyens de formation technique devraient, dans l'avenir, être présentées à la station de l'OIT.

163. Au cours de sa quatrième session, la Commission a également décidé (résolution E/CN.11/176) que le secrétariat devrait préparer un rapport sur les domaines dans lesquels le développement économique est entravé par le manque de

personnel qualifié. Ce rapport (E/CN.11/I&T/39), élaboré en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO, a été présenté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a approuvé les conclusions et recommandations relatives à certaines pénuries déterminées de personnel dont il est fait mention dans la quatrième partie du rapport. Il a recommandé de constituer un groupe de travail mixte CEAE0/BIT/UNESCO composé de membres du secrétariat de ces diverses organisations, qui aurait pour mandat d'entreprendre périodiquement l'étude des progrès réalisés en vue de parer aux pénuries les plus persistantes, en s'attachant surtout aux programmes concrets susceptibles de faciliter la formation du personnel nécessaire à la bonne exécution des projets de développement économique déjà en cours ou qui pourraient être entrepris dans un avenir rapproché.

b) *Techniciens japonais*

164. En septembre 1948, le Secrétaire exécutif a entamé des négociations avec le SCAP (Commandant suprême des Puissances alliées au Japon) au sujet des conditions dans lesquelles les pays de la région pourraient s'assurer les services de techniciens japonais; ces négociations ont été poursuivies avec le SCAP et la Commission pour l'Extrême-Orient. Simultanément la Commission de liaison indienne à Tokio a également entamé des négociations à ce sujet en tenant compte des besoins immédiats de son pays. En août 1949, le SCAP a fait part au secrétariat de la CEAE0 et aux chefs des missions étrangères au Japon de la décision qu'il avait prise concernant les conditions dans lesquelles les techniciens japonais pourraient être employés à l'étranger ainsi que le type de contrat qu'il conviendrait d'adopter. Le secrétariat de la CEAE0 a, par la suite, communiqué des détails très complets aux gouvernements de la région et un certain nombre de ces pays ont depuis lors tiré parti de ces facilités.

c) *Le programme d'assistance technique des Nations Unies*

165. A sa quatrième session, la Commission avait adopté une résolution dans laquelle elle prenait note de la décision par l'Assemblée générale au cours de sa troisième session de voter des crédits en vue d'accorder une assistance technique aux pays insuffisamment développés et d'inviter le Secrétaire général à tenir dûment compte des besoins desdits pays situés dans la région de la CEAE0. A sa cinquième session, la Commission a examiné un rapport du Secrétaire exécutif sur le programme d'assistance technique des Nations Unies et elle a décidé (E/CN.11/231) que le secrétariat devrait « mettre toutes ses ressources à la disposition des gouvernements des pays membres et membres associés afin de les aider à mettre au point leurs plans d'assistance technique ». D'une façon générale on a estimé qu'il était nécessaire de préciser le rôle des secrétariats régionaux dans le

programme d'assistance technique des Nations Unies et le Conseil économique et social a été prié d'examiner de quelle façon la CEAE0 et son secrétariat pourraient tirer parti de certains aspects du programme.

166. Se conformant à la résolution ci-dessus, le secrétariat a été en mesure d'aider, sur leur requête, plusieurs pays à mettre au point leurs demandes d'assistance technique. Il a également fait connaître aux gouvernements les mesures prises au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies et il a donné au siège des avis sur les demandes d'assistance technique et sur les candidats aux bourses de perfectionnement présentés par les pays de la région.

167. Le secrétariat comptait un représentant dans la mission préliminaire d'assistance technique qui s'est rendue en Indonésie en avril-mai 1950. À la suite de cette mission, un accord a été signé en novembre entre le Gouvernement de l'Indonésie et le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ce dernier agissant également au nom des organisations internationales qui font partie du Bureau de l'assistance technique. L'accord prévoit qu'un représentant à demeure du Service de l'assistance technique et huit experts hautement qualifiés seront désignés pour une première période d'un an.

168. Ainsi qu'on l'a signalé à la section I, a, ci-dessus, le secrétariat a également coopéré à l'organisation au Pakistan, en 1950, d'un Institut régional de formation professionnelle, consacré à l'étude économique des plans de développement.

169. La résolution E/CN.11/226 adoptée à la cinquième session de la Commission attirait l'attention sur le fait que l'octroi de l'assistance technique est limité aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et que le programme d'assistance technique ne semble donc pas s'appliquer à certains Etats membres associés de la Commission qui ont eux-mêmes la charge de leurs relations internationales. Cette question a été étudiée par le Conseil économique et social devant lequel on a souligné qu'en vertu du programme élargi d'assistance technique, de tels pays peuvent, en leur qualité de membres d'une institution spécialisée, demander, au titre de ce programme, et conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil, toute forme d'assistance technique qui peut leur être accordée aux termes dudit programme. Cependant le Népal n'est pas englobé dans cette catégorie: membre associé de la Commission, il n'est membre d'aucune institution spécialisée. Par conséquent, la position du Népal à l'égard du programme d'assistance technique requiert encore considération.

170. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris note avec satisfaction de la récente décision du Service de l'assistance technique de nommer des fonctionnaires de l'assis-

tance technique aux sièges des commissions économiques régionales. La Commission a fait sienne cette opinion.

d) *Assistance et conseils d'experts fournis par le secrétariat de la CEAE0*

171. Comme on l'a signalé sous d'autres rubriques de ce chapitre ainsi que dans le document E/CN.11/268, présenté à la septième session, le secrétariat de la Commission a été en mesure d'accorder directement et sous différentes formes une assistance technique à un certain nombre de gouvernements de la région. Par exemple (voir la section V, b, v, ci-dessus), les services d'experts en matière d'hydraulique fluviale ont été mis à la disposition des Gouvernements de Ceylan et de la Thaïlande. D'autres gouvernements ont reçu des conseils techniques sur divers sujets : problèmes commerciaux et financiers, développement commercial, vente des produits de l'artisanat, tourisme, méthodes et techniques de planification, problèmes des enquêtes géologiques, développement des ressources minérales, problèmes de gestion, développement des industries sidérurgiques et développement des industries familiales et des petites industries. Le secrétariat a également été en mesure d'aider, en leur recommandant des experts originaires de la région, les gouvernements qui avaient fait connaître des besoins précis en matière d'assistance technique.

VII. — *Recherches et statistiques*

a) *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*

172. Par la résolution sur la documentation statistique et économique (E/CN.11/63) qu'elle a adoptée à sa deuxième session, en novembre 1947, la Commission invitait le secrétariat à établir et à publier chaque année une étude d'ensemble sur la situation et les problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Trois études portant sur les années 1947, 1948, et 1949 ont été publiées. Les études sur 1948 et 1949 ont fait l'objet d'un débat au Conseil économique et social au cours de ses neuvième et onzième sessions respectivement. Plusieurs délégations ont estimé qu'elles marquaient une amélioration considérable par rapport aux études des années précédentes.

173. Outre l'étude du développement économique de la région au cours de l'année, chaque étude contient des chapitres spéciaux où sont traités les problèmes économiques de la région. L'*Etude* de 1947 contenait une comparaison de la situation économique avant et après la guerre, l'*Etude* de 1948 une analyse des caractéristiques de l'économie asiatique et des modifications importantes intervenues depuis la guerre, et enfin l'*Etude* de 1949 contenait un examen des facteurs du développement économique d'après guerre et des problèmes posés par ce développement. L'*Etude*

de 1950 comprendra une analyse de la reprise économique d'après guerre et des caractéristiques du développement économique de la région.

174. Pour la préparation de cette *Etude*, il y a eu coopération croissante avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées au cours des deux dernières années. Pour l'*Etude* de 1950, la Division de la population du Département des questions sociales, la Division de la stabilité et du développement économiques et la Division des finances publiques du Département des questions économiques rédigent à nouveau des chapitres ; il en est de même de la FAO et de l'OIT. En outre, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies a accepté de préparer un chapitre sur le revenu national. Le Fonds monétaire international et l'Organisation de l'aviation civile internationale enverront à nouveau des renseignements nécessaires à la préparation de l'*Etude*.

175. En réponse aux résolutions adoptées par la Commission à ses quatrième et cinquième sessions (E/CN.11/179 et E/CN.11/222), plusieurs gouvernements, entre autres ceux de la Birmanie, de Ceylan, de l'Inde, du Japon, le groupe Fédération malaise et Bornéo britannique, du Sarawak et de la Thaïlande, ont désigné des correspondants chargés de fournir les renseignements nécessaires à la préparation de l'*Etude*, tandis que d'autres gouvernements continuent à communiquer ces renseignements par l'intermédiaire du fonctionnaire chargé de la liaison avec le secrétariat. En outre, les fonctionnaires du secrétariat ont fait un nombre croissant de voyages dans les pays de la région pour réunir sur place les données nécessaires. Au cours de ces voyages, des consultations fréquentes avec des hauts fonctionnaires se sont révélées très utiles et ont permis de préciser l'évolution du développement économique et des problèmes posés par ce développement dans les pays ainsi visités.

b) *Bulletin économique trimestriel*

176. Lors de sa cinquième session la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/222) recommandant au Secrétaire exécutif de prendre en considération, dans la mesure où le permettent les ressources financières et l'effectif du secrétariat, le plan selon lequel il conviendrait de publier un bulletin économique trimestriel afin de diffuser des renseignements récents sur la situation économique de la région. En conséquence, des dispositions ont été prises en vue de publier en février, août et novembre de chaque année un numéro du Bulletin économique trimestriel pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui signalera les mesures prises dans le domaine économique au cours des premier, deuxième et troisième trimestres de chaque année. L'*Etude sur la situation économique* annuelle rendra compte des faits nouveaux au cours du quatrième trimestre. Jusqu'à présent trois numéros du Bulletin ont été publiés. Chaque numéro est divisé en

trois chapitres. Le premier chapitre expose les faits d'ordre économique survenus au cours du trimestre dans les pays de la région. Le deuxième chapitre comprend des articles sur les problèmes économiques du jour. Le troisième chapitre, « Statistiques économiques asiennes », comprend des tableaux statistiques sur la production, le commerce, les transports, la banque, le crédit et les prix dans les pays de la région et, outre les chiffres du trimestre en cours, il donne des chiffres qui permettent la comparaison avec les années d'avant guerre et d'après guerre.

c) *Statistiques*

177. Par la résolution E/CN.11/63 de sa deuxième session, la Commission invitait également le secrétariat à prendre des dispositions en vue de réunir et d'analyser les données statistiques que lui communiqueraient les pays de la région. Au cours de la troisième session, après examen d'un rapport présenté par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/81), il a été décidé que le secrétariat devrait établir une section de statistiques chargée de conseiller les autres services du secrétariat sur les questions de statistiques, de mettre en œuvre les programmes de statistiques intéressant la région et établis par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées, d'aider à activer les travaux de statistique accomplis dans les pays membres et membres associés. Cette section de statistique du secrétariat a été constituée progressivement et elle a joué un rôle important dans la préparation de l'*Etude* annuelle et du Bulletin trimestriel. Des rapports sur les renseignements statistiques dont on dispose dans la région de la CEAE0 ont été présentés à la cinquième session de la Commission et, conformément à une résolution adoptée à cette époque (E/CN.11/223), des séries statistiques de base intéressant la région ont été préparées ; ces séries portent sur tous les principaux domaines d'activités, y compris la production, les transports, le commerce, les finances publiques, la monnaie, la banque, les prix et le revenu national.

178. Conformément à la même résolution, on a réuni des renseignements émanant des gouvernements membres de la CEAE0 et relatifs à l'organisation de leurs services de statistiques et à l'activité de ces services. Un premier rapport du Secrétaire exécutif sur l'organisation des services de statistiques et l'activité de ces services dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient a été présenté à la Conférence régionale de statisticiens dans la région de la CEAE0 qui s'est tenue à Rangoun du 22 janvier au 3 février 1951. La Conférence a recommandé que l'on procède à une étude constante des mesures adoptées dans le domaine de la statistique, en s'inspirant des suggestions présentées dans le rapport.

179. La Conférence a été réunie par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies

et le secrétariat de la CEAE0 en coopération avec le Fonds monétaire international. Deux sujets de discussion présentant une importance primordiale pour les pays de la région ont été choisis : les statistiques du commerce extérieur et les statistiques de balance des paiements. Des groupes de travail ont été chargés d'étudier ces questions en se fondant sur les documents élaborés par les organisations participantes et en se fondant également sur le Manuel de la balance des paiements préparé par le Fonds monétaire international et sur la classification-type pour le commerce international (Bureau de statistique, documents statistiques, série M, n° 10) dont le Conseil économique et social a recommandé l'adoption aux gouvernements. Les représentants de seize gouvernements membres et membres associés de la Commission ainsi qu'un représentant de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et des observateurs du Commandant suprême des Puissances alliées, de l'Institut international de statistique et de l'Association internationale de statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ont assisté à la Conférence. La Conférence a adopté trois résolutions relatives à :

i) La réunion, en 1952, d'une deuxième Conférence régionale de statisticiens dans la région de la CEAE0 ;

ii) La création d'un groupe de travail composé d'experts des gouvernements de la région et chargé de coordonner les listes nationales de classification de marchandises dans le cadre de la classification-type pour le commerce international ; et

iii) La préparation de questionnaires et enquêtes statistiques de façon à tenir compte du nombre limité des fonctionnaires statisticiens, des conditions locales des pays de la région et de la nécessité d'éviter tout double emploi.

180. Un rapport sur cette conférence (E/CN.11/265) a été présenté à la septième session de la Commission (voir troisième partie, chapitre C).

DEUXIÈME PARTIE

Relations avec les institutions spécialisées et les autres organisations

A. — INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

181. De bonnes relations de travail ont été progressivement établies avec les institutions spécialisées qui s'intéressent à des domaines d'activités semblables à ceux de la Commission. Grâce à ces relations étroites les risques de chevauchement ont été réduits au minimum et il existe un champ important d'activités communes qui s'est révélé d'une très grande utilité pour tous les intéressés.

182. On ne sous-estime pas pour autant l'importance des problèmes que soulève l'établissement

d'une collaboration très fructueuse entre la Commission et les institutions spécialisées. Il est inévitable que des problèmes délicats de coordination devaient se poser entre des organismes économiques ayant, d'une part, une compétence mondiale dans un domaine spécialisé et, d'autre part, une compétence régionale dans tous les domaines économiques. Le chevauchement d'intérêts entre l'organisme régional et les institutions spécialisées ne peut être évité. Il est nécessaire de veiller constamment à assurer la coordination dans les domaines d'intérêt commun et à éliminer le chevauchement inutile des activités.

183. A l'origine, la Commission a parfois adopté des résolutions qui présentaient un risque de double emploi et qui auraient donc pu susciter des critiques aux sièges des institutions spécialisées intéressées. Par contre, les institutions spécialisées se sont parfois consacrées à des problèmes d'intérêt régional alors qu'elles auraient pu tirer profit d'une consultation préalable et d'un échange de renseignements avec la Commission.

184. A mesure que des relations plus étroites se sont établies à l'échelon secrétariats entre la Commission et les institutions spécialisées, ces quelques difficultés ont été surmontées. Les trois facteurs suivants ont permis cette amélioration :

a) La représentation régionale des institutions spécialisées (par exemple, à la suite du développement du Bureau régional de la FAO à Bangkok, les relations entre la FAO et la CEAEAO sont devenues de plus en plus étroites ; de même, l'existence dans la région de bureaux scientifiques de l'UNESCO a facilité la tâche du Groupe de travail mixte CEAEAO/UNESCO) ;

b) La représentation des institutions spécialisées aux sessions de la CEAEAO et la représentation de la CEAEAO aux réunions régionales des institutions spécialisées ;

c) La multiplication des contacts personnels entre les fonctionnaires des organisations respectives lors de visites faites à propos de programmes de travail.

185. On trouvera ci-dessous une description des principaux domaines dans lesquels la Commission et les institutions spécialisées ont collaboré depuis la création de la Commission.

I. — *Organisation internationale du Travail*

a) *Formation technique*

186. Avant la mise au point du programme de main-d'œuvre de l'OIT pour l'Asie, approuvé par le Conseil d'administration du BIT au cours de sa cent septième session, tenue en décembre 1948, le secrétariat de la CEAEAO avait, à la demande de la Commission, déployé une certaine activité dans le domaine de la formation technique et il était entré en consultation avec l'OIT et l'UNESCO. Ces mesures ont eu comme résultat l'envoi au

secrétariat de la CEAEAO d'un expert de l'OIT chargé d'étudier les besoins et les disponibilités en matière de formation technique dans la région. Une étude sur « Les problèmes de formation technique en Extrême-Orient » a été présentée à la Commission et à l'OIT et publiée par cette dernière institution.

187. Dans un mémorandum présenté à la quatrième session de la Commission (E/CN.11/154), l'OIT a exposé la nature de son nouveau programme de main-d'œuvre pour l'Asie et a manifesté son intention de demander à la Commission son entière coopération. La Commission a adopté une résolution (E/CN.11/176) proclamant l'intérêt constant qu'elle attache à la question de la formation technique à propos du développement économique de la région et elle a précisé en ce domaine ses propres responsabilités de façon à assurer la coopération et la coordination des tâches avec l'OIT.

188. En particulier, la Commission a demandé à l'OIT de faire rapport à la CEAEAO sur les activités régionales entreprises en Asie en vertu de son programme de main-d'œuvre. En conséquence, l'OIT a présenté des rapports aux cinquième et septième sessions de la Commission (E/CN.11/198 et annexes et E/CN.11/272).

189. En mai 1949, l'OIT a établi à New-Delhi son Bureau asien de formation technique ; par la suite, ce bureau a été transféré à Bangalore (Inde). Le secrétariat de la CEAEAO a confié à ce bureau les travaux administratifs qu'il entreprenait précédemment dans le domaine de la formation technique. Une étroite coopération, comprenant un échange de renseignements et de documents, a été établie entre le secrétariat de la CEAEAO et le Bureau asien de l'OIT pour la formation technique. Des membres du secrétariat ont assisté à la Conférence asiatique d'experts de l'OIT sur l'orientation professionnelle et la formation technique, tenue à Singapour en septembre 1949, et à la Conférence régionale asiatique de l'OIT, tenue à Nuwara-Eliya (Ceylan) en janvier 1950.

190. A l'occasion de la réunion, en décembre 1950, du Comité consultatif asien de l'OIT, le secrétariat a adressé à l'OIT des observations sur des sujets intéressant la Commission, inscrits à l'ordre du jour de cette réunion et ayant fait l'objet de documents préparatoires.

b) *Problèmes de main-d'œuvre et besoins d'assistance d'experts concernant le développement économique*

191. L'OIT a reconnu que la Commission, en fonction du développement économique, est intéressée aux problèmes de main-d'œuvre et aux besoins en matière d'assistance d'experts. Dans le mémorandum qu'elle a présenté à la quatrième session de la Commission, l'OIT expose que la Commission « l'aiderait grandement en indiquant

à l'OIT ses vues sur les besoins de la région en techniciens et en ouvriers spécialisés ; l'OIT ferait alors tout son possible pour répondre à ces besoins en établissant un programme de formation technique en fonction des plans de développement économique » (E/CN.11/154). La Commission a invité le Secrétaire exécutif à « préparer un rapport sur les branches du développement économique qui sont désavantagées par le manque de personnel qualifié » (E/CN.11/176). L'OIT a été tenue au courant, directement et par l'intermédiaire de son bureau asien de formation technique, des travaux effectués dans l'établissement de ce rapport et elle a présenté des observations qui ont été incorporées au texte définitif du rapport (E/CN.11/I & T/39).

192. Le secrétariat de la CEAE0 procède à des consultations avec les gouvernements de la région et sert de bureau central de renseignements relatifs aux besoins de ces pays en experts. Sur ces questions, le secrétariat et l'OIT ont poursuivi des consultations.

193. A la cinquième session de la Commission, à laquelle assistait un représentant de l'OIT, a été adoptée une résolution recommandant que « les bonnes relations actuelles entre les deux organisations soient maintenues et développées en raison de la contribution essentielle que pourront apporter dans le secteur industriel du développement économique de la région, des moyens de formation technique de plus en plus importants » (E/CN.11/230/Rev.1).

c) *Autres questions*

194. Le BIT a préparé, pour l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* de 1949, un chapitre sur la main-d'œuvre et elle prépare pour l'*Etude* de 1950 un chapitre sur la main-d'œuvre et l'emploi. Le BIT communique aussi des renseignements sur le coût de la vie et sur les questions de main-d'œuvre, destinés à figurer dans le chapitre relatif aux statistiques économiques asiennes du Bulletin économique trimestriel pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

195. Au cours de la réunion qu'il a tenue en octobre-novembre 1950, le Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs a adopté une résolution (E/CN.11/TRANS/10) relative à l'amélioration des méthodes de réparation et d'entretien du matériel roulant, résolution par laquelle le Secrétaire exécutif a été invité à examiner la possibilité d'entreprendre avec l'OIT une étude commune sur l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et sur la formation de personnel technique notamment de mécaniciens pour diesel. Une seconde résolution (E/CN.11/TRANS/48) a recommandé la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les améliorations des normes fixées pour l'entretien et la réparation des véhicules, et la formation professionnelle des mécaniciens. A cet égard, on recherchera aussi la coopération de l'OIT.

II. — *Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*

a) *Dispositions prises en vue d'une coopération*

196. Les premières dispositions en vue d'assurer une coopération ont été prises avec la FAO entre la deuxième et la troisième session de la Commission. Lors de sa troisième session, la Commission a invité le Secrétaire exécutif à entamer de nouvelles consultations avec le Directeur général de la FAO (E/CN.11/116). Les résultats de ces consultations ont été exposés à la Commission au cours de sa quatrième session et la Commission a approuvé « les principes généraux de coopération permanente avec la FAO, tels qu'ils sont énoncés dans le document E/CN.11/134 ». Les principaux points d'accord entre le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de la FAO ont été englobés dans une résolution (E/CN.11/174) que l'on peut résumer de la façon suivante :

i) La Commission, tout en reconnaissant que la FAO est essentiellement chargée de toutes les questions concernant l'alimentation et l'agriculture, continuera à apporter toute attention aux aspects économiques des problèmes agricoles de la région ;

ii) Le secrétariat de la CEAE0 continuera à coopérer avec la FAO afin : a) de rechercher des renseignements supplémentaires et de procéder à de nouvelles études sur les aspects économiques des problèmes agricoles régionaux ; et b) de supprimer les doubles emplois et d'assurer la coordination ;

iii) La FAO a accepté de continuer à présenter aux sessions de la Commission des rapports complets sur la situation alimentaire et agricole en Asie et en Extrême-Orient ;

iv) La conclusion d'un accord officiel entre la CEAE0 et la FAO n'a pas été jugée nécessaire pour le moment.

197. La coopération entre les deux secrétariats a été facilitée par l'établissement à Bangkok, en 1949, du Bureau régional de la FAO dirigé par le représentant régional du Directeur général de la FAO.

b) *Rapports et représentation*

198. En exécution des dispositions prises en vue d'assurer cette coopération, la FAO a présenté des rapports sur la situation alimentaire et agricole en Asie et dans l'Extrême-Orient, aux quatrième, cinquième et septième sessions de la Commission.

199. Pour l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* de 1949, la FAO a élaboré le chapitre premier concernant l'alimentation et l'agriculture et, dans le chapitre IX relatif au commerce international, elle a préparé les sections concernant l'alimentation, les boissons et le tabac et les matières premières (fibres et caoutchouc). Enfin, elle a rédigé la section concernant les plans agricoles contenus dans le chapitre XVI relatif aux plans économiques.

200. Pour l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* de 1950, la FAO prépare à nouveau un chapitre sur l'alimentation et l'agriculture, et des sections sur les ressources du sol, les pêcheries et les forêts, qui seront insérées dans le chapitre sur l'utilisation des ressources naturelles. Elle prépare également une section sur le commerce des produits agricoles, qui sera insérée dans le chapitre sur les échanges des principaux produits de base. Le Bureau régional de la FAO communique des statistiques récentes relatives à l'alimentation et à l'agriculture et des articles spéciaux, sur les pêcheries par exemple, à l'intention du Bulletin économique trimestriel sur l'Asie et l'Extrême-Orient.

201. Comme convenu avec la FAO, le secrétariat de la CEAE0 a procédé à une étude de l'ensemble de la situation économique de la région, étude destinée à la réunion régionale qui devait précéder la conférence de la FAO et qui s'est tenue à Singapour en septembre 1949.

202. Des représentants de la FAO ont assisté aux sessions de la Commission, et des membres du secrétariat de la CEAE0 ont assisté à plusieurs réunions régionales de la FAO, y compris la réunion régionale précédant la conférence.

c) *Groupe de travail mixte FAO/CEAE0 pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture*

203. Après examen de la résolution 103 (VI) du Conseil économique et social relative à une action coordonnée en vue de résoudre la crise alimentaire mondiale et donnant suite à une proposition de la FAO (E/CN.11/85), la Commission a adopté, au cours de sa troisième session, une résolution (E/CN.11/117) par laquelle elle recommandait que « l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission établissent conjointement un groupe de travail pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture ». En conséquence, ce groupe de travail a été créé par accord entre le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de la FAO en août 1948, et il a terminé ses travaux en novembre de la même année. Ce groupe comprenait deux représentants du Secrétaire exécutif, deux représentants du Directeur de la FAO, un expert industriel choisi par le Président de la Commission sur une liste de noms établie par le Groupe de travail du développement industriel de la CEAE0; enfin, un administrateur de rang élevé choisi conjointement par la FAO et la CEAE0 a été désigné comme Président. Le Groupe de travail a présenté des rapports sur l'état d'avancement des travaux et des rapports définitifs (E/CN.11/135 et E/CN.11/135/Add.1) à la quatrième session de la Commission et à la Conférence de la FAO. La Commission a adopté, au cours de sa quatrième session, une résolution invitant le Secrétaire exécutif et le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des recommandations

du groupe de travail. Faisant suite à cela, les recommandations ont été transmises aux gouvernements.

d) *Engrais chimiques*

204. Les recommandations concernant les engrais chimiques, présentées par ce groupe de travail mixte FAO/CEAE0 pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, ont été examinées en mars-avril 1949 par le Comité plénier de la CEAE0. Celui-ci a décidé que le secrétariat, en liaison avec la FAO, étudiera les aspects économiques et sociaux de la production et de l'utilisation des engrais (E/CN.11/AC.11/3); cette décision a été confirmée par la Commission à sa cinquième session (E/CN.11/216 et E/CN.11/228).

205. Des entretiens entre les experts et les fonctionnaires du Bureau régional de la FAO et de la CEAE0 ont abouti à la préparation d'un plan d'études coordonnées. Selon ces plans, la FAO serait chargée d'étudier l'utilisation des engrais et le secrétariat de la CEAE0 serait chargé d'étudier, en coopération avec la FAO, la production des engrais.

206. Les données nécessaires à cette étude ont été réunies au cours d'une enquête approfondie effectuée sur place par la FAO, pour le compte de la Commission internationale du riz, et concernant les méthodes permettant d'augmenter la fertilité du sol. Un membre du secrétariat de la CEAE0 a accompagné le fonctionnaire de la FAO et il a participé à son enquête.

207. Le premier projet de la partie du rapport rédigé par la CEAE0 sur la production d'engrais chimiques a été envoyé en août 1950 au siège de la FAO pour observations. Le Bureau régional de la FAO a présenté de nombreuses suggestions utiles et il a préparé un memorandum spécial sur l'utilisation des ressources forestières comme matières premières essentielles pour la production d'engrais. De son côté, le siège de la FAO a préparé un rapport sur l'utilisation des engrais. Un fonctionnaire du secrétariat s'est rendu au siège de la FAO afin de coordonner les travaux et d'achever sur place, avec l'aide de la FAO, les deux parties du rapport. Plusieurs fois au cours de l'élaboration du rapport, des réunions ont eu lieu entre des fonctionnaires des deux secrétariats, le siège de la FAO étant tenu au courant de l'état des travaux. Un rapport approuvé par les deux organismes (E/CN.11/I&T/33) a été présenté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce de la CEAE0 (voir première partie, chapitre B, section I, d).

e) *Hydraulique fluviale*

208. La FAO a été représentée à la Conférence technique de la CEAE0 sur la défense contre les inondations, qui s'est tenue à New-Delhi du 7 au 10 janvier 1951. A cette conférence, le Président du Groupe de travail de la FAO chargé des forêts

et des produits forestiers pour l'Asie et le Pacifique a présenté un document intitulé « La conservation du sol et de l'eau, élément essentiel de l'hydraulique fluviale ».

f) *Bois de construction*

209. En préparant l'ordre du jour de la Conférence des forêts et de l'utilisation des ressources forestières pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Mysore (Inde), en mars-avril 1949, la FAO a pris note des recommandations de la CEAE0 relatives à l'uniformisation de la terminologie concernant les ressources forestières et à la nécessité d'établir des normes uniformes (E/CN.11/67 et E/CN.11/119). La Conférence, dans son rapport recommandant la création d'une commission des forêts et des produits forestiers pour l'Asie et le Pacifique, a également recommandé que cette commission, une fois créée, « travaille en étroite collaboration et en accord avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient et avec tous les autres organismes des Nations Unies existant dans la région ».

210. Le secrétariat de la CEAE0 a participé à la première session de la Commission des forêts et des produits forestiers pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue du 9 au 17 octobre 1950. On a donné à cette commission l'assurance que la CEAE0 était prête à coopérer en entreprenant des études communes sur les problèmes industriels, les problèmes de transport et toutes autres questions intéressant la Commission ; en outre, le secrétariat de la CEAE0 a accepté d'aborder avec l'organisme compétent de l'Organisation des Nations Unies l'étude de la question des tarifs excessifs imposés par les compagnies de navigation maritime pour le transport des produits forestiers, question qui a été posée au cours de la réunion de cette commission.

g) *Transports intérieurs*

211. Dans le domaine des transports intérieurs, la FAO a aidé la CEAE0 en entreprenant une étude sur l'utilisation du bois de chauffage comme combustible pour locomotives ; cette étude devait faire partie du rapport du secrétariat sur les meilleures méthodes d'utilisation des différentes catégories de combustibles disponibles. Au cours de la réunion du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, qui s'est tenue en novembre 1950, il a été recommandé d'entreprendre une nouvelle étude commune sur l'utilisation économique du bois de chauffage (résolution E/CN.11/TRANS.34/Rev.1), et les représentants de la FAO qui ont assisté à cette réunion ont déclaré qu'ils seraient très heureux de coopérer à cette étude.

h) *Autres questions*

212. En collaborant avec le Gouvernement de l'Inde, la FAO et l'Organisation des Nations Unies

ont établi en 1950 un Institut destiné à la formation professionnelle des personnes à affecter aux travaux de recensement de l'agriculture et de la population. La CEAE0 a préconisé la création de cet institut et elle a pris les mesures appropriées en vue d'attirer sur ce point l'attention des groupements de la région. Le Secrétaire exécutif et le chef de la section de statistique de la CEAE0 ont visité cet institut et ont eu des entretiens avec les professeurs et les délégués.

213. Sous l'égide du Gouvernement du Pakistan, de la FAO, de la Banque internationale, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du secrétariat de la CEAE0, un centre de formation sur l'élaboration et l'évaluation économique des plans de développement a été établi à la fin de 1950. Des membres du Secrétariat de la CEAE0 y ont fait des cours.

214. Lors de sa troisième session la Commission a recommandé à la FAO et à la CEAE0 de convoquer conjointement une conférence de hauts fonctionnaires qui se consacrent dans la région de la CEAE0 aux travaux de reconstruction dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. La Commission a réitéré cette recommandation au cours de sa quatrième session, ajoutant qu'il fallait convoquer la conférence aussitôt que possible et après avoir procédé aux travaux préparatoires nécessaires. Après échanges de vues entre les secrétariats de la FAO et de la CEAE0, il a été décidé toutefois qu'en raison du développement des activités de la FAO dans la région, une telle conférence de hauts fonctionnaires n'était plus nécessaire. Au cours de sa cinquième session la Commission a approuvé ce point de vue.

215. Le secrétariat a eu des consultations avec le Bureau régional de la FAO à Bangkok au sujet de ses études sur les outils manuels, d'une part, et sur les coopératives au point de vue des industries familiales et des petites industries, d'autre part.

216. Le secrétariat se tient en contact avec la FAO à propos des travaux entrepris par cette dernière sur la nomenclature normalisée du riz et du bois, cette nomenclature intéressant le glossaire des termes commerciaux que prépare actuellement le secrétariat de la CEAE0.

217. Afin d'assurer des relations plus étroites entre les fonctionnaires de la FAO et de la CEAE0, à Bangkok, il se tient régulièrement des réunions mixtes au cours desquelles sont discutées des questions qui intéressent les deux secrétariats. En outre, la FAO a été invitée à envoyer un représentant à la réunion officielle que tiennent chaque mois, à Bangkok, les fonctionnaires des gouvernements membres et membres associés chargés de la liaison avec le secrétariat de la CEAE0.

III. — *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

a) *Formation technique et bourses de perfectionnement*

218. La coopération entre la Commission et l'UNESCO a été assurée depuis la deuxième session de la Commission. Conformément à une résolution adoptée au cours de la deuxième session (E/CN.11/55), le Secrétaire exécutif a consulté le Directeur général de l'UNESCO au sujet de l'échange de renseignements sur la formation technique et l'administration des bourses de perfectionnement. A sa troisième session, la Commission a souligné une fois de plus la nécessité d'assurer la coopération avec l'UNESCO. L'UNESCO a présenté à la quatrième session de la Commission une note sur son enquête mondiale relative aux bourses de perfectionnement et bourses d'études internationales et aux possibilités d'étude dans d'autres pays que le pays d'origine (E/CN.11/126, annexe F).

b) *Approvisionnements de matériel éducatif et scientifique*

219. Comme on l'a signalé dans le chapitre B, section II, e, de la première partie du présent rapport, il y a eu entre le secrétariat de la CEAEU et l'UNESCO une coopération active à propos de l'établissement du Groupe de travail mixte CEAEU/UNESCO pour l'étude de mesures propres à accroître les approvisionnements de matériel éducatif et scientifique dans la région. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue à New-Delhi, en décembre 1949, et la seconde à Bangkok, en décembre 1950. Les deux secrétariats, en liaison avec le secrétariat de la CEE, ont coopéré à la préparation des documents de travail destinés à la seconde réunion. Le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/266 et annexes) a été présenté à la septième session de la Commission ainsi qu'au Directeur général de l'UNESCO en vue de l'examen par la Conférence générale de l'UNESCO.

c) *Enquêtes sur les laboratoires géologiques et les laboratoires industriels*

220. Conformément à une résolution adoptée par la Commission à sa cinquième session (E/CN.11/216), il a été conclu avec l'UNESCO un accord par lequel les bureaux scientifiques de l'UNESCO dans la région doivent aider le secrétariat de la CEAEU à procéder à une enquête sur les laboratoires. L'objet de cette enquête est d'améliorer la situation dans la région et, en particulier, de permettre à tous les pays membres et membres associés de la Commission d'utiliser plus complètement les services des laboratoires existant dans la région, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon.

d) *Autres questions*

221. L'UNESCO a apporté son aide pour l'étude des renseignements réunis par le secrétariat de la

CEAEU sur « Les branches du développement économique désavantagées par le manque de personnel qualifié » et elle collabore au recueillement de statistiques sur l'instruction publique et la formation professionnelle.

IV. — *Organisation mondiale de la santé*

222. A l'occasion des travaux du Sous-Comité spécial des voyages de la CEAEU, le secrétariat est entré en consultation avec l'OMS, qui était représentée à la réunion tenue à Singapour en octobre 1949 par le Sous-Comité spécial des voyages ainsi qu'à la cinquième session de la Commission. A sa cinquième session, la Commission a adopté une résolution sur les voyages (E/CN.11/218) dans laquelle elle exprime, entre autres, sa « satisfaction des progrès accomplis par l'OMS dans la révision des conventions internationales relatives à l'hygiène ». Elle a recommandé que les gouvernements membres et membres associés de la CEAEU reconnaissent et honorent les certificats internationaux de vaccination établis en vertu des Conventions internationales relatives à l'hygiène pour la navigation aérienne de 1933, telles qu'elles ont été amendées en 1944, et en vertu de la Convention internationale relative à l'hygiène pour la navigation maritime de 1926, telle qu'elle a été amendée en 1944, avec les modifications qu'elle apporte, de temps à autre, et conformément à ses statuts, l'Organisation mondiale de la santé.

223. Le Directeur général de l'OMS a exprimé « la profonde satisfaction que lui a causée l'aide inappréciable rendue à l'OMS par la Commission, qui a recommandé aussi énergiquement aux pays membres et membres associés de la CEAEU de respecter les dispositions en vigueur des conventions internationales relatives à l'hygiène avec les modifications que pourrait de temps à autre y apporter l'OMS ».

224. Conformément à une décision prise par le Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est, le représentant de l'OMS a présenté à la première session du Comité de l'industrie et du commerce de la CEAEU un exposé sur les matériaux de construction dans les pays de l'Asie du Sud-Est (E/CN.11/I&T/10) : « Les conseils et l'aide de la CEAEU sont recherchés de façon urgente afin de permettre aux pays qui ont besoin de matériaux de construction pour mettre en œuvre des programmes de logement d'obtenir ces matériaux. » Des conversations préliminaires ont eu lieu à propos de cette recommandation et l'OMS a présenté une nouvelle note à la troisième session du Comité (E/CN.11/I&T/46) (voir première partie, chapitre B, section I, h).

225. A la demande du Bureau régional de l'OMS pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le secrétariat a communiqué à ce bureau des renseignements sur les facilités existant dans la région et permettant la fabrication de pénicilline et d'autres médica-

ments. L'OMS a également présenté une note à ce sujet à la troisième session du Comité (E/CN.11/I&T/47) (voir première partie, chapitre B, section I, i).

V. — *Organisation de l'aviation civile internationale*

226. L'OACI a communiqué au secrétariat sur l'aviation civile dans les pays de la région de la CEAE0 des renseignements destinés à l'élaboration du chapitre relatif aux transports dans l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* de 1949; l'OACI a été invitée à communiquer des renseignements de même nature pour l'*Etude* de 1950.

227. Le secrétariat a tenu l'OACI au courant des mesures prises en exécution de son plan relatif au tourisme. La Commission a adopté, au cours de sa cinquième session, la résolution E/CN.11/218, relative au tourisme, dans laquelle elle recommande que tous les gouvernements membres et membres associés de la CEAE0 prennent rapidement des mesures en vue d'adopter les formulaires-types et les méthodes recommandées par l'OACI pour faciliter les transports aériens internationaux. Le Directeur général de l'OACI a fait savoir au secrétariat que l'OACI était particulièrement satisfaite de la décision prise par la Commission. Des progrès considérables ont eu lieu depuis l'adoption de cette recommandation. Sur les onze gouvernements de la CEAE0 qui, jusqu'à présent, ont fait rapport au secrétariat, dix ont pris ou prennent des mesures favorables; cependant certains d'entre eux ont fait des réserves d'une importance secondaire.

VI. — *Banque internationale pour la reconstruction et le développement*

228. En 1948 la Banque a détaché de son personnel un économiste qu'elle a chargé de participer aux travaux du Groupe de travail du développement industriel de la CEAE0 et d'aider à la préparation du rapport et des recommandations de ce groupe de travail. Cet économiste a également pu être consulté par le Groupe de travail de la CEAE0 chargé d'étudier les accords financiers permettant de faciliter les échanges commerciaux.

229. Le secrétariat a tenu la Banque au courant des décisions et plans de la Commission pouvant intéresser la Banque et susciter une coopération plus étroite entre la Banque et le secrétariat de la CEAE0. La Banque a communiqué au secrétariat plusieurs de ses études relatives à l'économie de la région de la CEAE0 ainsi qu'un exposé succinct sur les recherches entreprises par le Département économique de la Banque sur les investissements à l'étranger.

230. Au cours de sa quatrième session, en rédigeant une résolution sur le financement des biens d'équipement et de l'outillage nécessaires au déve-

loppement économique (E/CN.11/173), la Commission a tenu compte du point de vue de la Banque tel qu'il lui avait été exposé pendant cette session (E/CN.11/155).

231. A sa cinquième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/216) recommandant au secrétariat de procéder, en liaison avec la Banque internationale, « à une étude des conditions de prêts imposées par la Banque pour certaines catégories de projets soit présentant de l'importance, soit communs à la plupart des pays de la région, et de faire rapport sur les résultats qu'il aura obtenus afin d'en informer la Commission ». En réponse à cette résolution, la Banque internationale a présenté un exposé à la deuxième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/I&T/19), exposé dans lequel elle indique les conditions dont elle attend la réalisation; elle désire que le pays requérant soumette des renseignements économiques de caractère général et communique des détails précis sur ses projets, afin que la Banque puisse juger si un projet donné, à propos duquel un prêt a été demandé, peut être considéré comme sain.

VII. — *Fonds monétaire international*

232. Dès les premiers jours du fonctionnement de la Commission, les relations de travail avec le Fonds ont été étroites et constantes.

a) *Etude sur la balance des paiements*

233. En 1948 le Fonds a collaboré à la préparation d'un rapport sur les accords financiers permettant de faciliter les échanges commerciaux des pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/128) en détachant de son personnel deux économistes qui ont participé aux travaux du Groupe de travail de la CEAE0 chargé de ce projet. Sur la base de ce rapport, la Commission, à sa quatrième session, a invité le Fonds à entreprendre une étude sur la balance des paiements, les mouvements commerciaux, etc., dans la région. Elle l'a invité également à se prononcer, d'après cette étude et des études semblables entreprises dans d'autres régions, sur la question de savoir dans quelle mesure on peut s'attendre à ce que l'établissement dans la région de la CEAE0 d'un système de compensation multilatéral supprime les obstacles financiers et les difficultés de paiement qui entravent le commerce dans la région ou bien dans quelle mesure un tel système contribuerait à développer les échanges commerciaux (E/CN.11/171).

234. Conformément à cette résolution le secrétariat et le Fonds ont conclu un accord de travail selon un plan proposé par le Fonds. Afin d'activer l'étude entreprise par le Fonds, le secrétariat a accepté de transmettre aux pays de la région les questionnaires du Fonds, de les suivre en envoyant sur place des enquêteurs et en utilisant encore d'autres moyens et de préparer des rapports spé-

ciaux sur la structure du commerce dans l'avenir, les contrôles des changes et du commerce ainsi que sur les accords bilatéraux en vigueur, ces études étant nécessaires à la préparation du rapport du Fonds.

235. Comme on l'a signalé dans la première partie, chapitre B, section II, a, le Fonds a présenté à la cinquième session de la Commission une étude sur le commerce intrarégional des pays de la CEAE0 (E/CN.11/206, annexe A), et il a présenté à la deuxième session du Comité de l'industrie et du commerce une note sur la balance des paiements dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/I&T/23).

b) *Rapport sur la pénurie de dollars*

236. Le Fonds a été consulté à propos du document de travail sur la pénurie de dollars (E/CN.11/I&T/24) préparé par le secrétariat de la CEAE0 conformément à une résolution adoptée par le Comité plénier de la Commission (E/CN.11/AC.11/6).

c) *Etude sur les institutions financières et sur la mobilisation des capitaux nationaux*

237. Le Fonds a apporté une aide particulièrement utile à la préparation de l'étude de la CEAE0 sur les institutions financières et la mobilisation des capitaux nationaux; il a entrepris à cet égard des études sur la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Sud et les Philippines et il a donné des conseils et des suggestions très complètes à propos du rapport régional (E/CN.11/I&T/40).

d) *Autres questions*

238. Comme on l'a signalé dans la première partie, chapitre B, section VII, le Fonds a participé à la Conférence régionale de statisticiens, tenue à Rangoun en janvier et février 1951, et il a pris une part essentielle à l'étude de l'un des deux principaux points de l'ordre du jour, à savoir les statistiques de la balance des paiements.

239. A la suggestion du Fonds, les gouvernements de la région ont été mis au courant des méthodes spéciales adoptées par le Fonds pour le calcul de la balance des paiements, et, sur leur demande, ils ont reçu des renseignements et des conseils supplémentaires.

VIII. — *Organisation internationale des réfugiés*

240. L'OIR est entrée en contact avec le secrétariat de la CEAE0 pour envisager le placement éventuel de techniciens et de spécialistes dans les pays de la région de la CEAE0. A cet égard l'OIR a fait savoir au secrétariat qu'elle était en mesure d'utiliser de façon très complète les monographies par pays entreprises par la CEAE0 sur les branches du développement économique désavantagées par le manque de personnel qualifié (E/CN.11/I&T/39 et annexes).

IX. — *Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC)*

241. A la suite de l'adoption de la résolution portant création d'une Section du développement commercial (E/CN.11/109), la liaison a été assurée entre le secrétariat de la CEAE0 et le secrétariat de la CIOIC. Celle-ci a été tenue au courant des activités de la CEAE0 susceptibles de l'intéresser dans le cadre de son mandat.

242. Il a été procédé à un échange régulier de documents avec la CIOIC; le *Trade Promotion News* publié par le secrétariat de la CEAE0 a reproduit plusieurs articles fondés sur les publications et les communiqués de presse de la CIOIC.

243. La CIOIC a été consultée au sujet de la conférence régionale d'attachés commerciaux et d'hommes d'affaires dont la réunion est envisagée, et elle préparera un document d'information sur l'accord général relatif au commerce extérieur et aux tarifs douaniers en faisant spécialement mention de la région de la CEAE0.

B. — AUTRES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

I. — *Autorités de contrôle alliées au Japon et en Corée*

244. Lors de sa cinquième session, le Conseil économique et social a ajouté au mandat de la Commission la disposition suivante :

« La Commission peut consulter les représentants des organismes respectifs de contrôle au Japon et en Corée et elle peut être consultée par eux aux fins d'échanges de renseignements et de conseils sur des questions intéressant l'économie du Japon et celle de la Corée dans la mesure où elles affectent le reste de l'économie de l'Asie et de l'Extrême-Orient. »

245. Lors de sa deuxième session la Commission a examiné une note présentée par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/33) et concernant les relations de travail entretenues avec les autorités de contrôle alliées au Japon et en Corée. Elle a également adopté une résolution (E/CN.11/57) autorisant le Secrétaire exécutif à consulter les autorités de contrôle en se conformant au mandat de la Commission.

246. Des observateurs du Gouvernement militaire des Etats-Unis en Corée (USAMGIK) ont assisté aux deuxième et troisième sessions de la Commission; des observateurs du Commandant suprême des Puissances alliées au Japon (SCAP) ont, depuis la deuxième session, assisté à toutes les sessions de la Commission ainsi qu'aux réunions de plusieurs organes subsidiaires de la Commission.

247. En raison du retrait des forces d'occupation de la Corée, le Conseil économique et social a amendé, au cours de sa huitième session, le para-

graphe 6 du mandat de la Commission afin de ne faire mention que de la seule autorité de contrôle au Japon et il a décidé d'inclure la Corée parmi les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient du ressort de la Commission (voir première partie, chapitre A, section III).

248. Le Commandant suprême est non seulement représenté aux sessions de la Commission et de quelques-uns de ses organes subsidiaires, mais encore il communique à la Commission et au secrétariat une quantité considérable de renseignements sur le commerce et l'industrie du Japon. Le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint ayant étudié les conditions dans lesquelles les pays de la région pourraient avoir recours aux services des techniciens japonais, le Commandant suprême a publié ultérieurement un règlement autorisant l'emploi de ces techniciens à l'étranger (voir première partie, chapitre B, section IV).

249. Un fonctionnaire du secrétariat a passé plusieurs semaines à Tokio au début de 1950 et réuni des renseignements pour une étude sur le développement des échanges commerciaux entre le Japon et les pays de la CEAE0.

250. Des observateurs du SCAP ont assisté aux deuxième et troisième sessions du Sous-Comité du fer et de l'acier et ils ont manifesté un intérêt considérable à l'égard des études sur le fer, l'acier et les problèmes connexes. Ces observateurs ont communiqué des renseignements utiles sur la capacité de production d'acier du Japon, sur les aciéries et en particulier sur l'outillage de fonderie, sur les méthodes d'utilisation du charbon de basse qualité, de la ferraille, etc. Le consultant de la CEAE0 en sidérurgie ainsi que l'expert en ressources minérales se sont rendus au Japon en 1950. Le SCAP a mis à leur disposition des renseignements techniques présentant une grande valeur pour les pays de la région. Les services du SCAP ont également accepté que la troisième session du Sous-Comité du fer et de l'acier se tienne à Tokio, mais, pour différentes raisons, il n'a pas été possible de profiter de cette offre.

251. Le SCAP a coopéré étroitement avec le secrétariat au sujet des échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et le Japon. Des statistiques calculées par les services du SCAP à l'intention du secrétariat de la CEAE0 se sont révélées extrêmement utiles pour la préparation du dernier rapport à ce sujet (E/CN.11/I&T/42). Le SCAP a également communiqué des renseignements détaillés sur les entretiens relatifs à la mise en œuvre des accords de commerce avec les pays de la région.

252. Des renseignements commerciaux ont été échangés avec la Division du commerce extérieur de la Section des études économiques du SCAP et, à la demande de cette division, le consultant de la CEAE0 en matière de tourisme s'est rendu

au Japon pour y discuter du développement du tourisme.

253. Des observateurs du SCAP ont assisté à la réunion du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, tenue en octobre-novembre 1950, et ils ont apporté une utile contribution à l'examen des questions de chemins de fer. Ils ont également fourni des renseignements intéressants sur les méthodes ferroviaires du Japon.

254. Un représentant et des conseillers du SCAP ont aussi participé à la deuxième réunion du Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO pour les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique.

II. — Organisation économique du Commissaire général du Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est

255. A sa deuxième session, la Commission a examiné une note présentée par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/36) concernant les relations entre la Commission et l'Organisation économique du Commissaire spécial dans l'Asie du Sud-Est (intitulée ultérieurement Organisation économique du Commissaire général du Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est [CGSEA]). La Commission a adopté une résolution (E/CN.11/56) par laquelle elle approuvait les recommandations du Secrétaire exécutif relatives à la coopération entre les deux organismes. Donnant suite à cette résolution le Secrétariat a procédé à une étude de l'Organisation économique du CGSEA (E/CN.11/88). Dans cette étude, le Secrétaire exécutif indiquait qu'il n'y avait aucun risque de double emploi entre la CEAE0 et l'Organisation économique du CGSEA, sauf, peut-être, pour ce qui est de la réunion et de la diffusion des statistiques et de la convocation de conférences régionales. Il a recommandé d'assurer constamment la liaison et un échange de renseignements entre le secrétariat de la CEAE0 et l'Organisation économique du Commissaire général. Il a recommandé également que cette organisation économique consulte la CEAE0 avant de réunir des conférences régionales. Il a estimé enfin qu'à une date ultérieure une partie des tâches entreprises, dans le domaine de la statistique, par l'Organisation économique du Commissaire général, pourrait être plus aisément accomplie par le secrétariat de la CEAE0. A sa troisième session, la Commission a approuvé ces recommandations du Secrétaire exécutif (E/CN.11/99).

256. Un observateur du CGSEA a assisté aux troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions de la Commission ainsi qu'aux réunions de certains de ses organes subsidiaires. On a procédé régulièrement à des échanges de renseignements avec le CGSEA ; en particulier, ce dernier a communiqué des renseignements utiles sur l'évolution du commerce du riz et sur les échanges commerciaux avec le Japon.

C. — ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES¹

257. A la suggestion du Conseil économique et social, la Commission a décidé à sa troisième session d'amender son règlement intérieur, afin de prévoir des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales (résolution E/CN.11/100/Rev.1)². D'une façon générale, ces dispositions sont fondées sur le règlement intérieur du Conseil en vigueur au moment de leur adoption et sur les méthodes suivies par le Conseil à cette époque (juin 1948). A sa septième session, après avoir examiné le statut révisé des organisations non gouvernementales adopté par le Conseil économique et social à sa dixième session (voir le document E/CN.11/269), la Commission a apporté certains changements à son règlement intérieur (voir troisième partie, chapitre C).

I. — Participation aux séances

258. Des observateurs de la Chambre de commerce internationale* ont assisté aux troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième sessions de la Commission et à la réunion du Comité plénier tenue en mars et avril 1949. A la quatrième et à la septième session étaient également présents des observateurs de l'Organisation internationale des employeurs*, de la Fédération syndicale mondiale* et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies*. Un observateur officieux du Comité des églises pour les affaires internationales** a assisté à la sixième session de la Commission. Des observateurs de la Fédération internationale des syndicats libres*, de l'Union interparlementaire* et du Comité de liaison des grandes associations internationales féminines ont assisté à la septième session. Des observateurs de la Chambre de commerce internationale* ont assisté aux première, deuxième et troisième sessions du Sous-Comité du fer et de l'acier. Un observateur de la Fédération syndicale mondiale* a assisté à la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce, ainsi qu'à la septième session de la Commission. Un représentant du Comité mixte de l'Alliance internationale du tourisme et de la Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA)** a assisté à la réunion des experts en matière de transports intérieurs tenue à Singapour en septembre 1949, et un observateur de l'Union internationale des transports routiers a assisté à la réunion

¹ Dans ce chapitre sont étudiées les relations aux fins de consultations entretenues tant dans le passé qu'actuellement par la Commission avec toutes les organisations non gouvernementales, dotées ou non d'un statut consultatif. Celles qui bénéficient d'un statut consultatif de la catégorie A auprès du Conseil économique et social sont marquées d'un astérisque; celles de la catégorie B de deux astérisques; celles qui sont inscrites au registre de l'Organisation des Nations Unies de trois. Celles qui ne sont pas marquées d'un astérisque sont des organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées d'un statut consultatif.

² Voir les articles 6e, 45, 47 et 48 du règlement intérieur.

du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs tenue à Bangkok en octobre-novembre 1950.

259. Des observateurs de l'Organisation internationale de statistique, actuellement établie en Asie et en Extrême-Orient, de l'Institut international de statistique**, de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT)** et d'autres organisations non gouvernementales ont été invités à assister à la Conférence régionale de statisticiens, tenue à Rangoun en janvier 1951. A la demande de la Commission des transports et des communications de l'Organisation des Nations Unies, l'UIOOT** établit officiellement les statistiques relatives au tourisme international. Des organisations internationales, techniques et autres, ont envoyé des observateurs à la Conférence technique de la défense contre les inondations, tenue en janvier 1951 à New-Delhi. Parmi ces organisations se trouvent l'Association internationale pour les recherches hydrauliques, la Commission internationale pour l'irrigation et le drainage, le Congrès international des grands barrages, la Conférence mondiale de l'énergie***, l'Organisation internationale de météorologie et l'Union interparlementaire*.

260. Des fonctionnaires du secrétariat de la CEAE0 ont assisté, en qualité de représentants du Secrétaire général, aux conférences tenues à Stratford-sur-Avon et à Lucknow par l'Institute of Pacific Relations. Un membre du secrétariat devait assister à l'Assemblée générale de l'UIOOT** qui s'est tenue en octobre à Dublin, mais, pour des raisons financières, il n'a pas été possible de l'y envoyer. Un exposé écrit présenté à cette assemblée générale a été très favorablement accueilli.

261. Le secrétariat a assuré le service de la première Conférence régionale des organisations non gouvernementales pour l'Extrême-Orient, qui s'est tenue à Bangkok en février 1950. Deux observateurs du secrétariat de la CEAE0 ont assisté à la Conférence et ils ont communiqué des renseignements sur les travaux de la Commission et sur le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies³.

II. — Exposés écrits

262. Des observateurs de plusieurs organisations non gouvernementales ont présenté des exposés écrits aux séances de la Commission et de ses organes subsidiaires.

263. Les observateurs de l'Union internationale des transports routiers, qui assistaient à la réunion

³ La Conférence des organisations non gouvernementales a adopté, entre autres, deux résolutions, l'une en vue de se familiariser avec la tâche accomplie par la CEAE0, de diffuser ses études et enquêtes, et d'aider les gouvernements en veillant à faire mettre en œuvre ses recommandations; l'autre en vue d'inciter les gouvernements à faire plus grand usage des facilités offertes par les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, ont contribué à organiser une démonstration d'un nouveau modèle de roues et d'essieux de charrettes.

264. Comme on l'a indiqué ci-dessus, le secrétariat de la CEAE0 a présenté un exposé écrit à la réunion tenue à Dublin par l'UIOOT**.

III. — *Echanges de documents et de renseignements*

265. Les documents officiels de la CEAE0 sont envoyés régulièrement aux organisations non gouvernementales suivantes :

- Chambre de commerce internationale*
- Alliance coopérative internationale*
- Fédération internationale des syndicats libres* (ainsi que la Fédération américaine du travail (American Federation of Labor), affiliée à la FISL)
- Fédération internationale des producteurs agricoles*
- Confédération internationale des syndicats chrétiens*
- Organisation internationale des employeurs*
- Fédération internationale des ouvriers du transport**
- Union internationale des organismes officiels de tourisme**
- Union interparlementaire*
- Fédération syndicale mondiale*
- Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies*.

266. Le secrétariat reçoit des publications envoyées par les organisations énumérées ci-dessus et par les organisations suivantes :

- Fondation Carnegie pour la paix internationale**
- Indian Council of World Affairs**
- International Road Federation
- Union internationale des transports routiers**
- Alliance internationale du tourisme et Fédération internationale de l'automobile**
- Union internationale des chemins de fer**.

267. De temps à autre, des documents de la CEAE0 ont été envoyés aux organisations énumérées ci-dessus ainsi qu'à l'Association internationale du transport aérien***, à l'Organisation internationale de normalisation** et à la Conférence mondiale de l'énergie***.

268. On procède également à des échanges de lettres avec la plupart des organisations énumérées ci-dessus. Avec la Chambre de commerce internationale*, cette correspondance porte sur le développement commercial, les études économiques et les questions de transport.

269. En ce qui concerne le développement commercial, le secrétariat reste en contact avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent au commerce international ainsi qu'avec

les différentes organisations, chambres de commerce, groupes s'intéressant à des produits de base, associations industrielles, zones de commerce extérieur, et directeurs de journaux commerciaux et de répertoires commerciaux. Il poursuit une correspondance active avec l'UIOOT**, particulièrement en ce qui concerne le tourisme. En matière de développement du tourisme, il maintient également le contact avec des organisations telles que l'American Society of Travel Agents (ASTA), ainsi qu'avec les bureaux de tourisme et les organisations nationales de tourisme, tant dans la région qu'en dehors de la région.

270. Le secrétariat procède à des échanges de renseignements sur le développement industriel avec des instituts techniques nationaux tels l'Institute of Scrap Iron and Steel Inc. (Etats-Unis d'Amérique), l'American Iron and Steel Institute, le British Iron and Steel Institute, la British Iron and Steel Research Association, la Fuel Research Station (Royaume-Uni) et l'Institute of Fuel (Royaume-Uni).

271. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies* avait demandé au secrétariat de la CEAE0 d'aider à l'établissement du programme de conférences pour le cycle d'études à tenir à Lahore (Pakistan), en février 1951, pour traiter de l'activité de l'Organisation des Nations Unies, et notamment de la CEAE0. Cette demande a été agréée et le cycle d'études a été organisé sous les auspices de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies* et de l'Association pour les Nations Unies du Pakistan. Dans une résolution adoptée en septembre 1950, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies a insisté pour que la Commission poursuive, en les développant, ses travaux sur le commerce interrégional.

272. On procède à un échange officieux de très importants renseignements techniques sur les questions relatives à l'hydraulique fluviale, avec les organisations invitées à la Conférence technique de la défense contre les inondations. Le Bureau d'hydraulique fluviale de la CEAE0 a accepté de procéder à un échange de documentation et d'observateurs et de prendre des dispositions afin que sa réunion coïncide avec les conférences techniques internationales que quatre de ces organisations devaient tenir dans l'Inde au mois de janvier 1950. Le secrétariat a également une correspondance sur des questions d'hydraulique fluviale avec des organisations techniques telles que l'American Society of Civil Engineers, le Central Board of Irrigation (Inde), l'Institute of Engineers (Inde), la Philippine Society of Civil Engineering, le Chinese Institute of Engineers, et certains laboratoires français.

273. Outre les organisations avec lesquelles il procède à des échanges de documents, le secrétariat entretient également une correspondance sur

les questions de transport avec l'International Bureau of Motor Manufacturers et l'American Motor Manufacturers. Le secrétariat a eu recours aux organisations non gouvernementales pour la préparation de nombreux documents destinés à la réunion du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs qui s'est tenue en novembre 1950. Des consultations ont eu lieu avec le Secrétaire général de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)**; elles ont porté sur des études relatives aux organisations internationales des chemins de fer. L'UIC** a également communiqué des renseignements utilisés dans des études sur les méthodes de réparation et d'entretien du matériel roulant et sur un service régional de bibliothèque du transport. L'Association of American Railways a présenté son plan d'organisation ainsi qu'un mémorandum sur les ressources en machines-outils usagées disponibles pour les ateliers de réparation des chemins de fer des Etats-Unis. La Conference of India Railway Associations a communiqué copie de ses statuts. Les renseignements transmis par la Locomotive Manufacturers Association ont été utilisés dans une étude sur les méthodes d'utilisation des différents types de combustibles. Des entretiens ont eu lieu avec les représentants de l'International Road Federation; ils ont porté sur les méthodes de construction, de réparation et d'entretien des routes.

274. Au cours de la visite qu'elle a faite à Bangkok en juillet 1950, la délégation de la Fédération internationale des syndicats libres* (FISL) a rencontré des membres du secrétariat de la CEAE0. Parmi les problèmes étudiés se trouvaient l'établissement d'un office régional de la FISL et la participation active, dans l'avenir, de cette fédération aux travaux de la Commission.

275. Certains documents préparés par le secrétariat, entre autres le Bulletin des transports de la CEAE0, l'*Asian Travelways* et le *Trade Promotion News* contiennent des renseignements sur les activités des organisations non gouvernementales.

IV. — *Recommandations de la CEAE0 concernant les organisations non gouvernementales*

276. Le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé, dans le rapport sur sa deuxième session (E/CN.11/239), « une diffusion rapide de la documentation relative au développement commercial, aux ministères du commerce, aux chambres de commerce, aux associations commerciales et aux négociants en général ». Il a recommandé également d'inviter le secrétariat à réunir en 1951 une conférence régionale d'attachés commerciaux et d'hommes d'affaires. On a procédé à un échange de lettres avec la Chambre de commerce internationale* et avec la National Association of Manufacturers** pour leur demander la contribution qu'ils seraient en mesure d'apporter à cette conférence; la CCI a été invitée à présenter les vues de

son Comité de l'Asie et de l'Extrême-Orient sur des questions inscrites à l'ordre du jour. On procédera également, à propos de cette conférence, à des consultations avec d'autres organisations non gouvernementales.

277. Au cours de sa sixième session, la Commission a étudié une proposition visant à inviter l'UIOOT** à réunir une conférence mixte CEAE0/UIOOT sur le tourisme en Asie et en Extrême-Orient, mais elle a décidé de remettre à plus tard toute décision. A ce sujet, le secrétariat de la CEAE0 a consulté l'UIOOT**.

278. A sa cinquième session, la Commission a adopté au sujet du tourisme la résolution E/CN.11/218 par laquelle elle recommandait que les organismes officiels de tourisme de tous les gouvernements membres de la CEAE0 soient priés d'adhérer à l'UIOOT**, et que cette dernière soit instamment invitée à créer dans la région de la CEAE0 un bureau régional pour encourager et coordonner le développement du tourisme. L'Assemblée générale de l'UIOOT**, tenue en octobre 1950, a donné suite à ces recommandations. Elle a adopté une résolution qui, entre autres, porte création d'une Commission régionale de l'UIOOT** pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

279. Une recommandation du Groupe de travail pour les formalités de frontières soumise à l'attention de la Réunion d'experts en matière de transports intérieurs, chargeait la Commission « d'inviter l'Association du transport aérien international*** à étendre et à généraliser les réductions actuelles de tarif pour les vrais étudiants, sans limite d'âge, et à rendre ces réductions valables dans le monde entier ». La Commission n'a pris encore aucune décision à cet égard; cependant les compagnies de transport aérien ont par la suite été en mesure de procéder à des modifications considérables.

280. Le rapport sur la Réunion d'experts en matière de transports intérieurs (E/CN.11/204) adopté à la cinquième session de la Commission comprend plusieurs recommandations intéressantes les organisations non gouvernementales. Parmi ces recommandations, certaines portent sur les méthodes de groupement des renseignements, sur les recherches et la technique dans le domaine des chemins de fer, par l'affiliation éventuelle des chemins de fer de la région aux organisations internationales des chemins de fer ou par l'établissement d'une association indépendante régionale ou encore grâce à ces deux méthodes combinées. La résolution E/CN.11/227 adoptée lors de la cinquième session soulignait la nécessité d'utiliser au maximum les associations techniques internationales non seulement en ce qui concerne les chemins de fer, mais également les routes et les moyens de transport par voie fluviale. Le Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, lors de la réunion qu'il a tenue (voir première partie,

chapitre B, section III), a demandé que l'on envisage favorablement la création d'une association non gouvernementale des chemins de fer pour l'Asie et l'Extrême-Orient. A sa septième session la Commission a renvoyé cette proposition pour nouvel examen au Sous-Comité des chemins de fer du Comité des transports intérieurs.

TROISIÈME PARTIE

Septième session de la Commission

A. — COMPOSITION, PAYS REPRÉSENTÉS, ORGANISATION DU TRAVAIL, ETC

I. — Séances d'ouverture et de clôture

281. La séance d'ouverture de la septième session s'est tenue le 28 février 1951 dans l'Assembly Chambers du Pendjab, à Lahore (Pakistan). Des allocutions ont été prononcées par S.E. Liaquat Ali Khan, Premier Ministre du Pakistan (E/CN.11/287), S.E. Chulam Muhammad, Ministre des finances et des affaires économiques du Gouvernement du Pakistan (E/CN.11/282), M. P. S. Lokanathan, Secrétaire exécutif de la Commission (E/CN.11/283), M. B. Lukac, représentant du Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.11/284) et par U Kyin, Vice-Président sortant de la Commission (E/CN.11/285).

282. La séance de clôture de la septième session s'est tenue le 7 mars 1951.

II. — Composition de la Commission : pays représentés

a) Pays représentés

283. Les représentants de tous les pays membres et membres associés de la Commission, à l'exception de Hong-kong et du Népal, ont assisté à la session. Y ont assisté également des représentants de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de la Banque internationale, du Bureau international du Travail, du Fonds monétaire international, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que des observateurs envoyés par le Commandant suprême des Puissances alliées au Japon, la Chambre de commerce internationale, la Confédération internationale des syndicats libres, l'Organisation internationale des employeurs, l'Union interparlementaire, le Comité de liaison des grandes organisations internationales féminines, la National Association of Manufacturers, la Fédération syndicale mondiale et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. On trouvera ci-après la liste des délégations :

GOVERNEMENTS MEMBRES

Australie

M. D. J. Munro, représentant

Birmanie

U Kyin, représentant
U Tha Myat, suppléant
U Yone Mo, suppléant
U Saw Tun, suppléant

Chine

M. Patrick Pichi Sun, représentant
M. Chen Yang Sheng, conseiller
M. Soong Shang Ping, secrétaire

Etats-Unis d'Amérique

M. Merrill C. Gay, représentant
M. Edward Dahl, conseiller
M. William W. Diehl, conseiller
M. R. Burr Smith, conseiller
M. D. W. Wainhouse, conseiller
M. G. A. Mann, conseiller

France

M. Achille Clarac, représentant
M. René Millet, suppléant
M. Pierre Joubert, conseiller
M. Pierre Cabon, conseiller
M. Robert Douteau, conseiller
M. P.-A. Nespoulous-Neuville, conseiller
M. F. Blanchouin, secrétaire
M^{lle} S. Nutini, secrétaire

Inde

S.E. M. D. P. Karmarkar, représentant
M. L. K. Jha, suppléant
M. Jang Bir Singh, suppléant
M. D. K. Malhotra, conseiller
M. P. J. J. Pinto, conseiller
M. H. P. Mathrani, conseiller
M. K. L. Punjabi, conseiller

Indonésie

S.E. M. Soedarsono, représentant
M. T. Maimun Habsjah, suppléant
M. Gunari Wiriodinoto, conseiller
M. Jan de Vries, conseiller
M. Sumaryo, secrétaire
M. Usman Shariff, secrétaire

Nouvelle-Zélande

M. J. S. Reid, représentant
M. N. Y. Lough, suppléant

Pakistan

S.E. Qazi Fazlullah, représentant
S.E. Syed Amjad Ali, suppléant
M. Abdul Qadir
M. Said Hasan
M. A. Khaleeli
M. M. H. Zuberi
M. M. M. Junaid
M. S. M. Ahmad
M. M. Ismail
M. M. H. Sufi
M. A. A. Shah
M. M. Azam
M. Hadi Hussain
M. M. Hassan
M. Ghulam Ishaq Khan
M. W. A. Hewitt
M. Md. H. Farukhi

Pays-Bas

S.E. M. A. B. Speekenbrink, représentant
M. W. J. Cator, suppléant
M. G. Elshove, conseiller
M. J. A. Koster, conseiller
M. A. A. J. Warmenhoven, conseiller
M^{lle} A. M. Volkers, secrétaire

Philippines

S.E. M. Cornelio Balmaceda, représentant
M. Tagakotta O. Sotto, suppléant
M. Amado N. Bautista, suppléant
M. Andres V. Castillo, suppléant
M. Antonio A. Villanueva, suppléant
M. Leon T. Garcia, suppléant
M. M. G. Luna, secrétaire

Royaume-Uni

M. P. J. H. Stent, C.I.E., représentant
M^{lle} Eleanor M. Hinder, O.B.E., suppléante
M. R. J. J. Hill, C.I.E., suppléant
M. J. F. Saunders, M.B.E., conseiller
M. T. F. Brenchley, conseiller
M. A. E. Smith, conseiller
M. R. G. Standing, secrétaire
M^{lle} J. I. Boon, secrétaire

Thaïlande

Mom Chao Sakol Varavarn, représentant
Ghalong Pungtrakul, suppléant

Union des Républiques socialistes soviétiques

S.E. M^{me} S. S. Nemtchina, représentante
M. A. M. Dorofeev, conseiller
M. B. M. Volkov, conseiller
M. A. I. Korolev, secrétaire

GOVERNEMENTS MEMBRES ASSOCIÉS

Cambodge

M. Eng Hun, représentant
M. Hing Sakhon, conseiller
M. Em Sambaur, conseiller

Ceylan

S.E. Tuan Brahanudeer Jayah, représentant

Corée

M. Pyun Yung-tai, représentant
M. Woo-Pyung Kim, suppléant

Laos

M. Pheng Phongsavan, représentant
M. Oukeo Souvannavong, suppléant

Malaisie et Bornéo britannique

Dato Haji Mohamed Eusoff Bin Mohammed Yusof,
O.B.E., M.C.S., représentant
M. A. Gilmour, C.M.G., M.C.S., suppléant
M. Ismail Mohamed Ali, M.C.S., conseiller
M. Yap Pheng Geck, J.P., conseiller

Viet-nam

M. Tran-Van-Thi, représentant
M. Huynh-Van-Diem, suppléant

REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

M. W. H. Cummings

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M. A. Basch

Bureau international du Travail

M. Muhammad Aslam
M. Silberer
Hasan Askari

Fonds monétaire international

M. Roger H. Star
M. Ching G. Chang

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. W. E. Purnell

Organisation mondiale de la santé

Le D^r R. L. Tuli

OBSERVATEURS

Commandant suprême des Puissances alliées au Japon

M. S. H. Deibert
M. H. Murata
M. T. Tamura
M. T. Mitsui
M. H. Mori
M. S. Okita

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Chambre de commerce internationale

M. R. C. Summerhayes, O.B.E.

Confédération internationale des syndicats libres

M. D. Mungat
M. Deven Sen
M. Faiz Ahmed
M. M. A. Khatib
M. Umar Din
M. Jay B. Krane

Organisation internationale des employeurs

M. M. K. Mir

Union interparlementaire

M. M. A. Khuhro

Comité de liaison des grandes organisations internationales féminines

Lady (Elizabeth) Russell

National Association of Manufacturers

M. E. A. Emerson

Fédération syndicale mondiale

M. Lin Ming
M. Mohammed Afzal
M. T. F. McWhinnie
M. Ting Ming
M. Hsu Tashen
M. Wang Chao Cheng
M. Lo Chingyi
M. Yu Chihying
M. Tsai Ying Ping
M. Li Hweichaun

M. John A. F. Ennals
M. A. Matine-Daltary
M. H. C. Mallik
M. T. L. Kantam
M. S. M. Akhtar
M. Ahmed Mukhtar
M. Latif Ahmed Sherwani
M. S. P. Govil

b) *Vérification des pouvoirs*

284. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur de la Commission, le Président a fait connaître, à la séance tenue le 2 mars, qu'il avait examiné avec le Vice-Président les lettres de créance des délégations à la septième session, que lui avait présentées le Secrétaire exécutif, et qu'il avait constaté qu'elles étaient en bonne et due forme.

III. — *Question de la représentation de la Chine*

285. Avant l'élection du Président et du Vice-Président, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté une motion demandant l'expulsion du représentant du Gouvernement national de la Chine et la reconnaissance du représentant du Gouvernement central populaire de la République populaire de Chine comme représentant légal de la Chine.

286. Le représentant de la Thaïlande a attiré l'attention sur les résolutions adoptées à ce sujet par la Commission elle-même, le Conseil de tutelle, la Conférence de l'assistance technique, le Conseil d'administration du FISE et l'Assemblée générale, et en particulier sur la résolution adoptée par cette dernière le 19 septembre 1950, créant un Comité spécial chargé d'étudier la question de la représentation de la Chine ; ce comité n'ayant pas encore fait de rapport, il faut en conclure, a-t-il dit, que la question est en instance et il a demandé au Président par intérim de décider que la motion soviétique était irrecevable.

287. Le Président par intérim a décidé que la Commission avait compétence pour examiner la motion soviétique qui était donc recevable. Cette décision a été appuyée par les représentants de la Birmanie, de l'Inde et du Royaume-Uni. Elle a été contestée par le représentant de la Thaïlande, appuyé par le représentant des Etats-Unis ; mise aux voix, elle a été rejetée par 8 voix contre 5, avec une abstention. Le représentant soviétique a déclaré que la décision de la Commission était incorrecte et illégale.

IV. — *Question de la représentation du Viet-nam et de la Corée*

288. Le représentant soviétique a présenté alors une motion tendant à exclure de la Commission les représentants de l'Etat du Viet-nam

et de la République de Corée en invoquant qu'ils ne représentaient pas en fait leur pays.

289. Après un échange de vues auquel certains orateurs ont fait valoir qu'aucun fait nouveau n'était venu modifier la situation telle qu'elle existait lorsque la Commission, à sa cinquième session, avait accepté ces pays comme membres associés, le représentant des Pays-Bas a proposé que, pour ce motif et compte tenu de la résolution 396 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1950, la motion soviétique soit déclarée irrecevable. Le Président par intérim a décidé que la motion soviétique était recevable. Cette décision a été contestée et, mise aux voix, a été rejetée par 7 voix contre 5, avec 2 abstentions. Le représentant soviétique a déclaré que la décision de la Commission était incorrecte et illégale.

V. — *Organisation des travaux de la septième session*

290. Le Vice-Président sortant, U Kyin (Birmanie) a rempli les fonctions de Président jusqu'à l'élection du Président et du Vice-Président.

291. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a, à sa quarante-deuxième séance, élu les membres du bureau suivants : *Président* : S.E. M. Cornelio Balmaceda (Philippines) ; *Vice-Président* : S.E. M. Soedarsono (Indonésie).

292. Le Président a pris la parole (E/CN.11/291) pour dire combien il était touché de l'honneur fait à son pays et à lui-même et le Vice-Président a également remercié la Commission.

293. Avant l'adoption de l'ordre du jour, le représentant du Royaume-Uni a présenté une motion exprimant le regret profond ressenti par les membres de la Commission à la nouvelle de la mort tragique et prématurée de M. Henri Maux, qui avait été à la tête de la délégation française depuis la deuxième session de la Commission. Les membres de la Commission, unanimes, ont approuvé cette motion en observant, debout, une minute de silence (résolution E/CN.11/288). Au nom de son gouvernement, le représentant de la France a remercié la Commission de l'hommage qu'elle venait de rendre à feu M. Maux.

294. L'ordre du jour provisoire (E/CN.11/261/Rev.1) a été adopté sous réserve d'un remaniement de l'ordre des points. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté figure au chapitre B ci-après.

295. La Commission a constitué un Comité spécial chargé d'examiner le rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs (E/CN.11/262). Le Comité spécial comprenait les représentants de la France, de l'Inde, de la Malaisie et du Bornéo britannique, du Pakistan et de la Thaïlande. M. M. H. Zuberi (Pakistan) a été élu Président du Comité. Son rapport à la Commission a paru sous la cote E/CN.11/AC.15/1.

296. La Commission a constitué un autre Comité spécial chargé d'examiner le programme de travail et les priorités pour 1951 et 1952 (E/CN.11/277). Ce comité se composait des représentants de la Birmanie, des Etats-Unis, de l'Inde, du Pakistan, des Philippines, du Royaume-Uni et du Viet-nam. Le Comité a nommé Président U Kyin (Birmanie). Son rapport à la Commission a paru sous la cote E/CN.11/AC.19/1.

297. La Commission a constitué un troisième Comité spécial chargé d'examiner les arrangements qui devront régir à l'avenir les relations consultatives entre la Commission et les organisations non gouvernementales. Ce comité comprenait les représentants de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Les observateurs de plusieurs organisations non gouvernementales ont également pris part aux débats du Comité. Le Comité a élu M. D. K. Malhotra (Inde) Président et a présenté un rapport (E/CN.11/AC.16/1) à la Commission.

298. La Commission a constitué un quatrième Comité spécial, composé des représentants de la Birmanie, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan, des Philippines, de la Thaïlande et du Royaume-Uni, pour étudier et rédiger des observations appropriées sur l'avenir de la Commission et pour examiner le rapport annuel au Conseil économique et social. Le Comité a élu M. A. Khaleeli (Pakistan) Président.

299. La Commission a constitué un cinquième Comité spécial, composé des représentants de l'Australie, de la France, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Pays-Bas et des Philippines, pour étudier la question de l'assistance technique. M. M. Ismail (Pakistan) a été élu Président. Le Comité a présenté à la Commission un rapport et un projet de résolution (E/CN.11/AC.17/1&2).

300. La Commission a constitué un sixième Comité spécial, composé des représentants des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, du Pakistan, des Philippines et du Royaume-Uni, pour étudier la question de la fourniture de biens d'équipement aux pays de la région. M. Amjad Ali (Pakistan) a été élu Président. Le Comité a présenté à la Commission un rapport et un projet de résolution (E/CN.11/AC.20/1).

B. — ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIÈME SESSION

301. L'ordre du jour de la septième session a été le suivant :

1. Election du Président et du Vice-Président.
2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs (E/CN.11/262 et Add.1).
4. Hydraulique fluviale :
 - i) Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/263) ;
 - ii) Rapport sur la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations (E/CN.11/264).
5. Rapport sur la Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/264).
6. Rapport du Groupe de travail mixte de la CEAEIO et de l'UNESCO pour l'étude de mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAEIO (E/CN.11/266 et annexes).
7. Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/267).
8. Examen de la question des commissions économiques régionales par le Conseil économique et social en 1951 (E/CN.11/278).
9. Relations aux fins de consultations entre la Commission et les organisations non gouvernementales (E/CN.11/269).
10. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (devant comporter un résumé des travaux effectués par la Commission au cours des quatre dernières années, une évaluation des résultats qu'elle a atteints et une étude de ses possibilités futures) (E/CN.11/L.1).
11. Assistance technique pour le développement économique (E/CN.11/268).
12. Rapport sur l'*Etude sur la situation économique* annuelle et sur le Bulletin économique trimestriel (E/CN.11/270 et Add.1).
13. Coopération permanente avec les institutions spécialisées (E/CN.11/271).
14. Rapport du Bureau international du Travail sur son activité en ce qui concerne la région relevant de la CEAEIO (E/CN.11/272).
15. Rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation en Asie et en Extrême-Orient en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/273).
16. Mise en œuvre des recommandations de la Commission (E/CN.11/274).
17. Programme de travail et priorités (E/CN.11/277).
18. Lieu et date de la huitième session.

I. — *Rapport du Comité ad hoc d'experts des transports intérieurs* (point 3 de l'ordre du jour)

302. La Commission était saisie du rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs (E/CN.11/262). Au cours des débats, les membres de la Commission ont fait l'éloge du rapport et ont en général approuvé la proposition tendant à ce que la Commission crée un comité permanent des transports intérieurs. Certaines délégations de pays situés en dehors de la région ont, tout en approuvant la proposition, déclaré cependant que leurs gouvernements ne pourraient pas s'engager à envoyer régulièrement des experts aux réunions du comité.

303. La Commission a constitué un Comité spécial pour l'examen détaillé du rapport. Ce comité a proposé une série d'amendements aux recommandations contenues dans le rapport et a en particulier exprimé l'avis que la création d'une association des chemins de fer d'Asie et d'Extrême-Orient pouvait être remise à plus tard et qu'au stade actuel il serait plus sage de constituer un sous-comité des chemins de fer au sein du comité des transports intérieurs dont la création était proposée. Ce sous-comité pourrait, entre autres fonctions, examiner s'il y avait lieu de constituer une association des chemins de fer et adresser au comité des recommandations à ce sujet.

304. La Commission a décidé de créer un Comité des transports intérieurs et a adopté le rapport du Comité *ad hoc* d'experts sous réserve des amendements proposés par son propre Comité spécial (E/CN.11/298).

II. — *Rapports sur l'hydraulique fluviale* (point 4 de l'ordre du jour)

305. La Commission a pris note avec satisfaction du rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/263) et du rapport établi par la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations (E/CN.11/264 et Add.1). La Commission a fait l'éloge du travail accompli par le Bureau et a aussi félicité la Conférence technique régionale du niveau élevé de ses débats. Les délégués de Ceylan et de la Thaïlande ont exprimé leur satisfaction des services techniques fournis par le Bureau en ce qui concerne la préparation d'un rapport détaillé où étaient exposés des plans de défense contre l'inondation dans le bassin du Kalu-Ganga, à Ceylan, d'une part, et les avis donnés au sujet du projet du Tchaïnat en Thaïlande d'autre part.

306. La Commission était également saisie d'une communication intitulée « Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient » (Recueil de la défense contre les inondations, n° 1). La

Commission a recommandé de poursuivre la publication de ce recueil si utile.

307. La Commission a fait sien le point de vue exprimé par la Conférence technique régionale selon lequel la défense contre les inondations est essentiellement un élément du développement unifié des bassins fluviaux dont on ne saurait la séparer; la Commission a approuvé, en modifiant l'ordre de priorité, le programme de travail du Bureau tel qu'il est exposé dans le rapport annuel.

308. Dans la résolution adoptée au sujet de l'hydraulique fluviale (E/CN.11/292), la Commission a également invité le Secrétaire exécutif à porter à la connaissance des gouvernements les recommandations adoptées par la Conférence technique régionale.

III. — *Rapport de la Conférence régionale de statisticiens* (point 5 de l'ordre du jour)

309. La Commission a étudié le rapport de la Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/205 et E/CN.11/STAT/9). La plupart des délégations ont fait des commentaires élogieux sur le rapport qui constitue, à leur avis, un document précieux et ont approuvé les recommandations qu'il contient sur les trois principaux points de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir: 1) les statistiques du commerce extérieur; 2) les statistiques de la balance des paiements; et 3) la méthodologie et l'organisation statistiques. La Commission a aussi félicité le secrétariat de la part qu'il a prise dans la préparation de la documentation technique destinée à la Conférence, en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds monétaire international.

310. La Commission a adopté une résolution (E/CN.11/293) dans laquelle elle approuve les recommandations contenues dans le rapport et: 1) invite le Secrétaire exécutif, en liaison avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées, à réunir en 1951 un groupe d'experts chargé de coordonner les activités des gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification-type pour le commerce international; 2) recommande que le Secrétaire exécutif convoque, en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées, la deuxième Conférence régionale de statisticiens; et 3) invite les gouvernements de la région à adresser des rapports à la deuxième Conférence régionale de statisticiens au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence régionale.

311. Le représentant de l'Etat du Viet-nam a, au nom de son gouvernement, confirmé l'invitation, faite lors de la première Conférence régionale, de

tenir la deuxième Conférence régionale en 1952 à Saïgon (Viet-nam).

IV. — *Rapport du groupe de travail mixte de la CEAEO et de l'UNESCO pour l'étude des mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAEO* (point 6 de l'ordre du jour)

312. La Commission a fait un vif éloge du rapport du Groupe de travail mixte (E/CN.11/266 et annexes) qui donne aux pays de la région des renseignements et des directives si utiles sur les moyens d'obtenir en plus grande quantité du matériel éducatif et scientifique, en particulier en provenance de pays ne faisant pas partie de la zone dollar ou en vertu de programmes d'assistance. Plusieurs délégations ont particulièrement insisté sur la proposition visant à accroître la production de ce matériel dans la région, ainsi que sur l'aide que l'UNESCO ou les programmes d'assistance technique pourraient fournir à cette fin. De l'avis général, cette production devrait, au début, être limitée à un matériel relativement simple.

313. Les recommandations du Groupe de travail ont été adoptées globalement et incorporées dans la résolution E/CN.11/295 pour que le Secrétaire exécutif les communique aux gouvernements et à l'UNESCO. Les membres de la Commission ont reconnu, en général, que c'était dorénavant aux gouvernements qu'il incombait au premier chef d'agir dans ce domaine. Ils ont également estimé qu'il fallait laisser au Secrétaire exécutif et au Directeur général de l'UNESCO le soin de convoquer toute nouvelle réunion du Groupe de travail.

V. — *Rapport du Comité de l'industrie et du commerce* (point 7 de l'ordre du jour)

314. Le rapport du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/267) a été présenté à la Commission par le Président du Comité, M. A. Khaleeli. Les membres de la Commission ont, en général, félicité le Comité de ses travaux; le représentant soviétique a cependant exprimé l'avis que le Comité ne s'était pas acquitté de ses principales fonctions. Le rapport a été adopté avec quelques modifications d'ordre secondaire (résolution E/CN.11/296). Les recommandations contenues dans le rapport, qui ont été approuvées, comprenaient la création d'un Sous-Comité de l'énergie électrique et la constitution, en collaboration avec les institutions spécialisées compétentes, de groupes de travail chargés d'étudier la question des industries artisanales et des petites entreprises, les pénuries de certaines catégories de personnel spécialisé, les moyens d'accroître les ressources nationales pour financer le développement économique, les engrais (cette résolution

étant fonction des décisions du Groupe de travail sur les engrais de la Commission internationale du riz), ainsi que sur la production, l'approvisionnement et la distribution de DDT et de produits médicaux dont le besoin se fait sentir de façon urgente.

315. Une motion présentée par la délégation de l'Union birmane, au sujet d'une étude faite conjointement par la CEAEO et la CEE sur les moyens d'accroître les échanges commerciaux entre les pays de la CEAEO et l'Europe, a été adoptée et incorporée dans la résolution précitée. Dans cette résolution également, la Commission exprimait l'intérêt qu'elle attache au programme de conservation et d'utilisation des ressources non agricoles et de conférences sur les ressources naturelles, tel qu'il est sommairement exposé dans le rapport du Secrétaire général (E/1906) et invitait le Secrétaire exécutif à prendre les mesures que pourrait demander le Conseil au sujet de ce programme.

VI. — *Fourniture de biens d'équipement aux pays de la région*

316. A propos du point 7 de l'ordre du jour, la Commission a également examiné une motion (E/CN.11/L.10, le texte de la motion est également reproduit dans le document E/CN.11/SR.83) présentée par la délégation du Pakistan au sujet de la fourniture de biens d'équipement et de biens de consommation aux pays de la région. Cette motion a été renvoyée à un comité spécial, qui a présenté un rapport et un projet de résolution à la Commission (E/CN.11/AC.20/1). (Pour le compte rendu analytique des débats, voir le document E/CN.11/SR.89.) La résolution (E/CN.11/305) a été adoptée.

VII. — *Avenir de la Commission* (point 8 de l'ordre du jour)

317. Pour l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Examen de la question des commissions économiques régionales par le Conseil économique et social en 1951 », la Commission était saisie d'une note du Secrétaire exécutif sur l'avenir de la Commission (E/CN.11/278). La question a été tout d'abord débattue longuement à la 85^e séance plénière (pour le compte rendu analytique des débats, voir le document E/CN.11/SR.85). Elle a été ensuite renvoyée à un comité spécial. Le texte intégral des conclusions du Comité spécial, que la Commission a approuvées, figure dans la quatrième partie du présent rapport.

318. Le Comité spécial a également présenté à la Commission, qui l'a approuvé, un projet de résolution sur l'avenir de la Commission (E/CN.11/304).

VIII. — *Relations aux fins de consultations avec les organisations non gouvernementales* (point 9 de l'ordre du jour)

319. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire exécutif sur les relations aux fins de consultations entre la Commission et les organisations non gouvernementales (E/CN.11/269 et annexes). Au cours des débats auxquels ont participé des observateurs d'organisations non gouvernementales, les membres de la Commission ont, en général, indiqué que la situation particulière de la Commission justifierait l'adoption d'articles de règlement intérieur différents en ce qui concerne les organisations non gouvernementales, de ceux que le Conseil économique et social a adoptés pour lui-même et pour ses commissions techniques.

320. Cette question a été renvoyée à un comité spécial qui a recommandé dans son rapport (E/CN.11/AC.16/1) d'apporter certaines modifications au règlement intérieur actuel de manière à préciser la situation des organisations non gouvernementales vis-à-vis de la Commission. La Commission a approuvé, en général, les recommandations du Comité spécial et a adopté une résolution (E/CN.11/299) modifiant en conséquence le règlement intérieur.

IX. — *Assistance technique* (point 11 de l'ordre du jour)

321. La Commission a pris acte du rapport du Secrétaire exécutif sur l'assistance technique (E/CN.11/268). Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction du concours si utile, quoique fatalement limité, apporté par le secrétariat de la CEAE0 pour la fourniture d'une assistance technique aux pays de la région. Certains ont estimé que le rythme auquel l'assistance technique avait été fournie par le Service de l'assistance technique avait été lent et ont exprimé l'espoir qu'il s'accélérait. La Commission a également exprimé le désir que l'assistance technique soit fournie aux pays insuffisamment développés à un coût aussi bas que possible. Le représentant de l'URSS a déclaré que l'assistance technique servait de prétexte à l'exploitation économique et à la domination politique des pays d'Asie. Cette opinion a été contestée par plusieurs délégations de pays de la région.

322. La Commission a renvoyé la question à un comité spécial. Le Comité a présenté un projet de résolution à la Commission qui l'a adopté (E/CN.11/300).

X. — « *Etude sur la situation économique* » annuelle et bulletin économique trimestriel (point 12 de l'ordre du jour)

323. La Commission était saisie du rapport sur l'*Etude sur la situation économique* annuelle et sur le Bulletin économique trimestriel (E/CN.

11/270). Le représentant de l'URSS, tout en reconnaissant que l'*Etude* de 1949 contenait beaucoup de renseignements concrets, a déclaré qu'elle ne traçait pas un tableau exact de l'évolution de la situation des pays de la région, principalement du fait que les événements survenus en Chine continentale depuis l'instauration du Gouvernement populaire central à Pékin vers la fin de 1949 étaient traités de façon insuffisante.

324. La plupart des délégations ont estimé cependant que l'*Etude* constituait un document extrêmement utile, que l'on considérerait de plus en plus comme un ouvrage classique de référence sur les changements d'ordre économique et les tendances des pays de la région. Le représentant de la France a demandé que les textes anglais et français de l'*Etude* soient publiés simultanément comme la Commission l'avait décidé à sa cinquième session. Pour ce qui est du schéma de l'*Etude* de 1950, certains représentants ont exprimé le désir d'y voir traiter à fond des effets de la dévaluation et de la guerre de Corée sur l'économie des pays de la région. Certains ont souligné qu'il fallait éviter que les éditions futures de l'*Etude* soient plus volumineuses que celle de 1949.

325. Une résolution concernant l'*Etude sur la situation économique* annuelle et le Bulletin économique trimestriel a été adoptée à l'unanimité (E/CN.11/297). Dans cette résolution, la Commission félicite le Secrétariat des améliorations constamment apportées à l'*Etude* et de la publication du Bulletin économique trimestriel. Elle y invite également les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait à désigner des correspondants chargés de fournir au Secrétariat des renseignements pour l'*Etude* et le Bulletin.

- XI. — a) *Coopération permanente avec les institutions spécialisées* (point 13 de l'ordre du jour)
b) *Rapport du BIT sur son activité en ce qui concerne la région relevant de la CEAE0* (point 14 de l'ordre du jour)
c) *Rapport de la FAO sur la situation en Asie et en Extrême-Orient en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture* (point 15 de l'ordre du jour)

326. La Commission a pris acte du rapport sur la coopération permanente avec les institutions spécialisées (E/CN.11/271) et des rapports soumis par le BIT (E/CN.11/272) et la FAO (E/CN.11/273). Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'il importait d'éviter des doubles emplois entre la Commission et les institutions spécialisées. Le représentant de l'URSS s'est opposé à ce que la Commission délègue ses responsabilités à ces institutions et a déclaré que ces dernières ne remplissaient pas leurs obligations de façon satisfaisante.

327. La Commission a adopté une résolution (E/CN.11/302) dans laquelle elle exprime sa

satisfaction des rapports fournis par la FAO et le BIT et réaffirme l'intérêt qu'elle porte au problème agricole et aux questions de main-d'œuvre dans la région.

XII. — *Mise en œuvre des recommandations de la Commission* (point 16 de l'ordre du jour)

328. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission (E/CN.11/274); elle a pris note avec satisfaction de ce que les gouvernements et les institutions spécialisées avaient donné suite dans une très large mesure aux recommandations de la Commission.

329. La Commission a exprimé l'espoir que les gouvernements se préoccuperaient de façon constante d'appliquer ses résolutions et ses recommandations et elle a décidé de prier le Secrétaire exécutif de lui soumettre tous les trois ans un rapport sur la mise en œuvre de ses recommandations. Il a été entendu qu'avant d'envoyer aux gouvernements des questionnaires sur la mise en œuvre, le Secrétaire exécutif consulterait le siège afin d'éviter tout double emploi avec des enquêtes analogues faites au nom du Conseil économique et social.

XIII. — *Programme de travail et priorités* (point 17 de l'ordre du jour)

330. La Commission était saisie du programme de travail et de l'ordre de priorité proposés pour 1951 et 1952 par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/274). Ces questions ont été renvoyées à un comité spécial. La Commission a étudié le rapport du Comité spécial (E/CN.11/AC.19/1) et l'a approuvé avec quelques modifications d'ordre secondaire (voir sixième partie ci-après).

XIV. — *Lieu et date de la huitième session* (point 18 de l'ordre du jour)

331. La Commission a pris connaissance avec la plus vive satisfaction de l'invitation que lui a adressée le Gouvernement de l'Union birmane de tenir la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et la huitième session de la Commission à Rangoun.

332. La Commission a décidé de recommander que la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce ait lieu à Rangoun vers le 15 janvier 1952 et que la huitième session de la Commission ait également lieu à Rangoun quelques jours après la fin de la session du Comité.

XV. — *Adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social* (point 10 de l'ordre du jour)

333. La préparation de ce rapport annuel a été renvoyée au comité spécial qui avait été

chargé d'étudier l'avenir de la Commission (point 8 de l'ordre du jour). Le rapport présenté par le Comité spécial (E/CN.11/AC.18/1 et Add.1) a été adopté avec quelques modifications d'ordre secondaire, à la quatre-vingt-neuvième séance de la Commission (voir le document E/CN.11/SR.89). Au cours des débats, les représentants de l'Indonésie et des Philippines, appuyés par d'autres délégations, ont exprimé l'espoir que le Président et le Secrétaire exécutif seraient en mesure d'assister à la prochaine session du Conseil économique et social où l'avenir de la Commission sera envisagé.

QUATRIÈME PARTIE

Résultats obtenus par la Commission ; son avenir

334. Le développement des travaux de la Commission et de son secrétariat a été exposé de façon assez détaillée dans la première partie du présent rapport. La nature du programme futur de travail, qui est exposé dans la sixième partie du présent rapport, donne effectivement une idée de ce développement. Au début, la Commission avait dû consacrer ses ressources limitées à des enquêtes de caractère très général. L'un des premiers résultats de ces travaux a été la publication annuelle de *l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*, dont la valeur a été largement reconnue et dont la qualité s'est améliorée avec chaque nouveau volume; à cette *Etude* est venue s'ajouter, ces derniers temps, la publication d'un Bulletin économique trimestriel pour la région.

335. Les enquêtes sont naturellement toujours nécessaires, mais il est maintenant possible de les faire de façon beaucoup plus détaillée et de se préoccuper davantage de l'analyse de ces enquêtes. Cette évolution de la situation a permis d'accorder plus d'importance aux mesures propres à encourager des réalisations concrètes. Il suffit de donner quelques exemples pour illustrer ce point: amélioration des méthodes de défense contre les inondations, amélioration des conditions de vente des produits de l'artisanat, services destinés à développer les échanges commerciaux, encouragement du tourisme, échange de moyens de recherche et de moyens techniques, services consultatifs sur les ressources minérales, activités du Sous-Comité du fer et de l'acier et projets dans le domaine des transports intérieurs.

336. L'évolution naturelle des activités de la Commission l'a amenée à constituer des organes subsidiaires permanents, tels que le Comité de l'industrie et du commerce, le Sous-Comité du fer et de l'acier, le Sous-Comité de l'énergie électrique et le Comité des transports intérieurs. De même, le nombre de conférences techniques et de groupes de travail organisés sous les auspices de

la Commission s'est accru, deux exemples notables étant la Conférence technique de la défense contre les inondations et la Conférence régionale de statisticiens. L'étude des problèmes techniques par des experts et la présentation ultérieure de rapports et de recommandations à la Commission ou à ses organes subsidiaires ont été très précieuses et ont permis à la Commission de travailler avec efficacité et célérité.

337. Il importe de faire remarquer que, pour des raisons bien connues de tout le monde, ni la Commission et ni son secrétariat n'ont pu étendre leur activité à la Chine pendant les deux dernières années.

338. D'autres aspects des travaux de la Commission ont été exposés et évalués dans le rapport annuel précédent (E/CN.11/241/Rev.1, sixième partie). Le présent exposé a trait surtout aux questions d'avenir.

339. Tous les membres et membres associés ont reconnu l'importance de la Commission. Elle constitue avant tout un moyen de coopération économique aussi bien entre les divers pays de la région eux-mêmes qu'entre la région et les pays de l'Occident, en particulier ceux avec lesquels il existe, par tradition, des liens commerciaux. Elle constitue également une tribune où les pays moins importants ou moins développés peuvent faire connaître les difficultés qu'ils rencontrent et rechercher l'assistance et les conseils de leurs voisins plus expérimentés. Guidé par la Commission, le secrétariat peut faire et fait effectivement des études économiques fort utiles, que certains gouvernements ne peuvent pas entreprendre parce qu'ils ne disposent pas des spécialistes voulus ou parce que leur personnel est entièrement occupé par les problèmes plus urgents de la gestion courante. Les pays de la région qui ont été inévitablement beaucoup trop absorbés par leurs propres problèmes de développement économique pour avoir la possibilité matérielle d'envoyer des spécialistes à l'étranger et d'assurer les frais de voyage, peuvent donc être mis au courant de la situation économique de leurs voisins et voir comment, dans certains cas, les problèmes auxquels ils ont à faire face ont été résolus ailleurs dans des conditions analogues. Par-dessus tout, les sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires permettent des rencontres amicales des représentants des pays de l'Orient et de l'Occident et fournissent aussi aux fonctionnaires chargés de travaux techniques ou spécialisés similaires ou analogues d'échanger leurs points de vue et de se faire connaître mutuellement leur expérience. Tout cela aboutit à la compréhension et à la sympathie sans lesquelles il ne saurait y avoir de collaboration amicale et pacifique. Pour ces motifs et en raison aussi des résultats positifs acquis, les pays de la région sont unanimes à souhaiter que la Commission poursuive ses travaux à peu près dans les mêmes conditions que précédemment.

340. L'une des caractéristiques les plus satisfaisantes des travaux de la Commission a été que toutes les décisions et recommandations ont été, dans une large mesure, adoptées d'un commun accord. Les décisions sur toutes les principales questions d'ordre économique ont été prises soit à l'unanimité soit à une majorité écrasante des voix. Une entente générale sur tous les problèmes économiques a caractérisé non seulement les travaux de la Commission elle-même mais aussi ceux de ses comités et des autres organismes subsidiaires fonctionnant sous son égide et dans lesquels les pays membres associés ont le droit de vote ; en général, les décisions de ces organismes ont été adoptées par la Commission soit sans modification soit avec des modifications très légères.

341. Les pays de la région, qu'il s'agisse des pays membres ou membres associés, ont donc en fait pris leurs propres décisions tout en ayant la satisfaction de bénéficier, pour les formuler, de la présence, de la collaboration et des avis des pays qui en raison de leur situation géographique ne relèvent pas de la compétence de la Commission. Les gouvernements membres estiment cependant qu'il convient maintenant d'admettre de façon plus nette le principe que les pays membres appartenant à la région doivent prendre eux-mêmes leurs propres décisions au sein de la Commission touchant les problèmes économiques qui les concernent et doivent aussi, à cet égard, tenir pleinement compte des points de vue des membres associés de la région, points de vue que l'on cherchera à connaître, lorsqu'ils n'auront pas été exposés, en renvoyant une résolution précise à un comité. En vertu de ce principe, les pays membres de la Commission qui ne font pas partie de la région accepteraient, de façon générale, de s'abstenir de voter contre les propositions de caractère économique qui intéressent au premier chef la région et qu'approuve la majorité des pays de la région. La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire d'exprimer de façon plus formelle cette conclusion et note avec satisfaction que tous les membres sont d'accord sur le principe qui régit leur collaboration.

342. En ce qui concerne l'avenir, il conviendrait de recommander certaines modifications du mandat de la Commission afin de l'adapter à la situation actuelle. Les amendements proposés figurent dans une résolution soumise au Conseil économique et social (E/CN.11/304). Il conviendrait notamment de donner plus d'importance au développement économique dans l'exposé des fonctions contenu au paragraphe premier du mandat. Il conviendrait aussi de mentionner expressément au paragraphe premier les services consultatifs techniques que peuvent fournir des membres du secrétariat et le concours que la Commission peut apporter au Conseil, sur la demande de ce dernier, en ce qui concerne les problèmes économiques de la région,

CINQUIÈME PARTIE

Résolutions adoptées à la septième session

A. — RÉSOLUTION SUR L'AVENIR DE LA COMMISSION ET LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DE SON MANDAT

AVENIR DE LA COMMISSION

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/304)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris en considération l'extension prise par la Commission et les résultats qu'elle a obtenus depuis sa création,

Reconnaissant que ses travaux ont pris une importance de plus en plus grande dans la reconstruction et le développement économiques de la région,

Recommande au Conseil économique et social de maintenir la Commission en fonction, sans limitation de durée, sous réserve de l'examen périodique de ses travaux par le Conseil; et, en outre,

Reconnaissant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à son mandat (E/CN.11/29/Rev.2) en raison de l'extension qu'elle a prise, afin de lui permettre de continuer à faire bénéficier la région de ses services d'une manière aussi efficace que possible,

Recommande d'apporter les modifications suivantes aux termes de son mandat :

A l'alinéa 1, a, remplacer les mots « de la reconstruction économique », par « de la reconstruction et du développement économiques »;

Après l'alinéa 1, c, ajouter deux nouveaux alinéas d et e rédigés ainsi qu'il suit :

« d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose le secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou le Service de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique »;

Paragraphe 2, modifier le texte de ce paragraphe ainsi qu'il suit :

« 2. Les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération malaise, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-nam »;

notamment ceux de l'assistance technique. A l'alinéa iii du paragraphe 3 A, il faudrait mentionner explicitement l'usage admis selon lequel les membres associés ont le droit de prendre part au vote dans les organes subsidiaires de la Commission. Enfin, il conviendrait que le lieu actuel de travail du secrétariat, savoir Bangkok, soit précisé au paragraphe 14.

343. Parmi d'autres questions que la Commission a examinées au sujet de son avenir, figure l'intérêt qu'il y aurait à voir les pays de la région être représentés de façon satisfaisante par la nomination de ressortissants de ces pays à tous les échelons du Département des questions économiques, y compris au Secrétariat de la Commission. Jusqu'à présent, nombre de ces pays, dont les ressources et le personnel compétent ne suffisent pas pour satisfaire leurs propres besoins, n'ont guère eu la possibilité de fournir du personnel aux organisations internationales. Maintenant, cependant, la situation de plusieurs pays de la région est, à cet égard, relativement plus favorable et ces pays sont disposés à prêter au Secrétaire général toute l'assistance qui est en leur pouvoir pour l'aider à recruter un personnel compétent. Une bonne méthode que l'on pourrait encourager est le détachement des fonctionnaires des gouvernements de la région auprès du secrétariat de la CEAEO pour une période d'un an ou plus. Cette méthode est des plus utiles tant pour le secrétariat que pour les gouvernements intéressés; ces détachements facilitent en effet la tâche du secrétariat, créent une compréhension meilleure entre ce dernier et les gouvernements et donnent aux fonctionnaires en question une plus grande expérience et une connaissance plus approfondie des problèmes de l'ensemble de la région.

344. La Commission s'est également préoccupée du montant de son budget. Elle désire faire remarquer que la pénurie relative d'experts et d'administrateurs dans certains pays de la région oblige les membres du secrétariat à se déplacer davantage alors que les grandes distances qu'ils doivent parcourir entraînent des frais de voyage plus élevés que dans des régions moins vastes et plus homogènes telles que l'Europe. En raison de leur nature même, les travaux de la Commission se sont développés de façon continue. La Commission espère qu'il sera tenu compte de ces facteurs pour l'octroi des crédits budgétaires pour 1952.

345. Enfin, la Commission tient à exprimer toute sa satisfaction de l'œuvre si utile accomplie au cours de ces trois dernières années et demie par le secrétariat sous la direction très compétente de M. Lokanathan à qui a incombé la responsabilité principale — et le privilège — de faire œuvre de pionnier dans ce nouveau champ d'activité.

Paragraphe 3, supprimer les mots « en premier lieu » et modifier la liste des pays membres ainsi qu'il suit :

« L'Australie, la Birmanie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques » ;

Paragraphe 3 A, i, affecter ce paragraphe du numéro 4 et le modifier comme suit :

« 4. Les membres associés comprendront le Cambodge, Ceylan, la Corée, Hong-kong, le Laos, la Malaisie et le Bornéo britannique (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunéi, la Fédération malaise, le Sarawak et Singapour), le Népal et le Viet-nam » ;

Nouveau paragraphe 5, ajouter un nouveau paragraphe 5 rédigé comme suit :

« 5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé » ;

Ancien paragraphe 3 A, ii, affecter ce paragraphe du numéro 6 ;

Ancien paragraphe 3 A, iii, affecter ce paragraphe du numéro 7 et ajouter « de voter et » avant les mots « de faire partie du bureau » ;

Ancien paragraphe 3 A, iv, supprimer ce paragraphe ;

Anciens paragraphes 4 à 13, affecter ces paragraphes des numéros 8 à 17 ;

Ancien paragraphe 14, affecter ce paragraphe du numéro 18 et remplacer les dix derniers mots par :

« le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok » ;

Ancien paragraphe 15, affecter ce paragraphe du numéro 19 et en modifier le texte ainsi qu'il suit :

« 19. Le Conseil procédera de temps à autre à un examen spécial des travaux de la Commission » ;

Notes figurant au bas des pages, supprimer toutes les notes.

B. — AUTRES RÉOLUTIONS

1. Décès de M. Henri Maux (E/CN.11/288).
2. Défense contre les inondations (E/CN.11/292).

3. Statistique (E/CN.11/293).

4. Mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE (E/CN.11/295).

5. Rapport de la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/296).

6. *Etude sur la situation économique* annuelle et Bulletin économique trimestriel (E/CN.11/297).

7. Transports intérieurs (E/CN.11/298) : a) résolution relative au rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs ; b) résolution relative à la création d'un Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ; c) résolution relative à la création d'un sous-comité des chemins de fer.

8. Relations aux fins de consultations entre la Commission et les organisations non gouvernementales (E/CN.11/299).

9. Assistance technique (E/CN.11/300).

10. Mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/CN.11/301).

11. Coopération permanente avec la FAO et l'OIT (E/CN.11/302).

12. Lieux et dates de la huitième session de la Commission et de la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/303).

13. Fourniture de biens d'équipement (E/CN.11/305).

DÉCÈS DE M. HENRI MAUX

Résolution en date du 1^{er} mars 1951 (E/CN.11/288)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Exprime les regrets profonds que lui inspire la disparition tragique et prématurée de M. Henri Maux qui dirigeait la délégation française depuis la deuxième session de la Commission, avec une compétence, un tact et une courtoisie au-dessus de tout éloge : la clarté, la logique et la pénétration de son esprit, ainsi que l'étendue de ses connaissances pratiques en matière économique, lui ont permis d'apporter aux travaux de la Commission un concours d'une valeur exceptionnelle et l'affabilité de son accueil lui a gagné l'amitié de tous ceux qui l'ont approché ;

Emet le vœu que la présente résolution soit communiquée, par les soins du Gouvernement français, à la famille de M. Henri Maux, à laquelle elle tient à exprimer ses plus sincères condoléances.

DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/292)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport annuel du Bureau

d'hydraulique fluviale (E/CN.11/263) et le rapport de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations (E/CN.11/264 et Add.1),

Prend note avec satisfaction du travail exécuté par le Bureau et en particulier des services techniques rendus par les experts du Bureau aux pays de la région ;

Félicite le Bureau de son importante publication sur les « Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient » (Recueil de la défense contre les inondations, n° 1) et recommande la continuation de la publication de ce recueil ;

Soulignant particulièrement le fait que la défense contre les inondations est une partie fondamentale de l'aménagement intégral des bassins et ne peut être séparé de ce problème,

Invite le Secrétaire exécutif à porter à la connaissance des gouvernements membres et membres associés, aux fins d'examen, les recommandations de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations telles qu'elles figurent au chapitre IV de son rapport ;

Approuve le programme suivant de travail du Bureau pour 1951 dans l'ordre de priorité ci-après indiqué :

1. Amélioration des méthodes de défense contre les inondations ;
2. Etude commune sur la protection des berges, les ouvrages de régularisation et le problème des sédiments ;
3. Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples intéressant la défense contre les inondations.
4. Conseils et assistance techniques aux gouvernements ;
5. Problèmes techniques concernant les fleuves internationaux ;
6. Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des mesures hydrologiques, y compris le type d'annuaire hydrologique ;
7. Publications de renseignements techniques sur les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations ;
8. Coordination des programmes des établissements de recherches hydrauliques ;
9. Constitution d'un corps commun d'experts de la région pour les travaux de défense contre les inondations ;
10. Diffusion des rapports et publications techniques.

Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/293)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Ayant pris note avec satisfaction du rapport de la Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/265),

Approuve les recommandations contenues dans le rapport ;

Décide qu'un Groupe de travail composé d'experts et chargé de coordonner les travaux des gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification type pour le commerce international soit convoqué en 1951 par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées ;

Recommande que le Secrétaire exécutif convoque en 1952 la deuxième Conférence régionale de statisticiens, avec la collaboration du Bureau statistique de l'Organisation des Nations Unies, du Service de l'assistance technique et des institutions spécialisées intéressées ;

Invite les gouvernements des pays de la région qui participeront à la deuxième Conférence régionale à faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence régionale de statisticiens.

MESURES PROPRES A ACCROÎTRE LES APPROVISIONNEMENTS EN MATÉRIEL ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEAE0

Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/295)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO relatif aux mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/266 et annexes),

Exprime la satisfaction que lui inspire ce rapport ;

Approuve les recommandations contenues dans ce rapport et aux termes desquelles il est proposé :

1. Que les gouvernements des pays de la région, lorsqu'ils négocient de nouveaux accords commerciaux ou qu'ils procèdent à la révision d'accords existants, mentionnent expressément le matériel éducatif et scientifique sur la liste des articles qu'ils se proposent d'importer ;
2. Que les gouvernements des pays de la région étudient à fond la possibilité d'obtenir des subventions pour l'achat de matériel éducatif et

scientifique au titre du Point quatre, du plan de Colombo et d'autres programmes d'assistance ; de même, étant donné que la région de la CEAE0 a un besoin urgent de ce matériel, que les pays qui participent à cette action de secours examinent avec bienveillance les demandes de ces pays ;

3. Que les pays fournisseurs envisagent avec bienveillance l'octroi de crédits à moyen terme, soit par des établissements commerciaux, soit par les gouvernements, pour la fourniture de matériel éducatif et scientifique aux pays de la région ; de même, que les gouvernements de la région sollicitent des fournisseurs de tels crédits et que, pour obtenir les conditions les plus avantageuses, ils groupent dans toute la mesure du possible les commandes de leur pays ;

4. Que les gouvernements de la région allouent davantage de devises étrangères aux importateurs de matériel éducatif et scientifique ;

5. Que les gouvernements de la région, vu les disponibilités qui existent en dehors de la zone dollar, revisent la liste de leurs « pénuries-clefs », afin de recourir si possible à d'autres sources d'approvisionnement ;

6. a) En ce qui concerne la production actuelle de matériel éducatif et scientifique dans la région, que les gouvernements en encouragent le développement et le perfectionnement et qu'ils fassent à leurs produits une plus large publicité afin d'en stimuler la vente dans les autres pays de la région ;

b) Que l'UNESCO mette à exécution aussitôt que possible son projet de préparation et de distribution de manuels contenant des dessins et des schémas pour la construction d'instruments et d'appareils scientifiques simples ; que la possibilité de tirer parti, pour l'exécution de ce projet, du programme d'assistance technique des Nations Unies soit également envisagée ;

c) Que les gouvernements de la région, en se servant, s'ils en disposent, des manuels mentionnés au paragraphe b ci-dessus, encouragent des entreprises privées à créer, ou créent eux-mêmes des ateliers pour la production d'instruments et d'appareils scientifiques simples ;

d) Que les gouvernements de la région soient invités, lorsqu'ils encourageront cette nouvelle production et qu'ils s'efforceront de développer et d'améliorer la production existante de matériel éducatif et scientifique, à tirer pleinement parti de la possibilité d'obtenir du matériel et des services en vertu des programmes d'assistance technique et de développement ;

Invite le Secrétaire exécutif à soumettre ces recommandations à l'examen des gouvernements membres et membres associés ; et, en outre,

Invite le Secrétaire exécutif à soumettre la recommandation 6, b, à l'examen de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résolution en date du 3 mars 1951 (E/CN.11/296)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

a) *Prend note* avec satisfaction du rapport de la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce (document E/CN.11/267) ;

Approuve les recommandations qui y sont contenues, sous réserve des modifications suivantes :

i) A la neuvième ligne de la page 8, le mot « seulement » doit être ajouté après les mots « projets particuliers » ;

ii) Les trois dernières lignes du deuxième paragraphe de la page 16 doivent se lire : « d'examiner la possibilité de continuer à encourager l'expansion des recherches communes et de déterminer tel ou tels des pays de la région à créer une installation témoin pour le traitement du charbon et des minerais de fer de basse qualité » ;

iii) Les trois premières lignes du dernier paragraphe de la page 22 doivent se lire : « Que la Commission des transports et communications de l'Organisation des Nations Unies soit invitée par le Conseil économique et social à poursuivre l'exécution de son programme en vue de... » ;

b) *Prenant acte* du fait que l'exécution du programme de développement industriel et agricole des pays de la région exige une plus grande utilisation d'équipement mécanique et de matériaux et que, à cet égard, l'Europe est une source importante d'approvisionnement ;

Considérant, en conséquence, que l'expansion des échanges commerciaux entre les pays de l'Europe et ceux de la région de la CEAE0 est souhaitable,

Approuve les mesures que le Secrétaire exécutif a prises en vue de discuter cette question avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe ;

Invite le Secrétaire exécutif à entreprendre, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, une étude commune des moyens propres à développer les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe (dans des conditions équitables et avantageuses pour les pays intéressés), étude dont les travaux préliminaires seraient entrepris immédiatement et qui serait achevée, si possible, en 1952 ;

c) *Exprime* le vif intérêt qu'elle porte au programme de conservation et d'utilisation des ressources non agricoles, et de conférences sur les problèmes relatifs aux ressources, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (E/1906) et tel qu'il a été approuvé le 22 février 1951 par

le Comité économique du Conseil économique et social ;

Invite le Secrétaire exécutif à prendre, en collaboration avec le siège de l'Organisation des Nations Unies, telles mesures, visant à l'exécution de ce programme, que comporte la mise en œuvre des résolutions du Conseil ;

d) Approuve la recommandation du Comité proposant que sa quatrième session se tienne immédiatement avant la huitième session de la Commission.

« ETUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE »
ANNUELLE
ET BULLETIN ÉCONOMIQUE TRIMESTRIEL

Résolution en date du 6 mars 1951 (E/CN.11/297)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note avec satisfaction du rapport sur l'*Etude sur la situation économique* annuelle et le Bulletin économique trimestriel (E/CN.11/270),

Félicite le Secrétariat des améliorations constantes apportées à l'*Etude sur la situation économique* annuelle et de la publication du Bulletin économique trimestriel ;

Reconnaissant qu'il est important que les renseignements relatifs à l'évolution de la situation économique dans les pays de la région soient fournis avec régularité et en temps utile, aux fins de publication dans l'*Etude sur la situation économique* et le Bulletin, et que les correspondants économiques et les agents de liaison jouent un rôle utile dans la fourniture de ces renseignements,

Invite les gouvernements de la région de la CEAE0 qui n'ont pas encore désigné des correspondants, à y procéder aussitôt que possible.

RAPPORT DU COMITÉ *ad hoc* D'EXPERTS
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Résolutions en date du 6 mars 1951 (E/CN.11/298)

A

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport du Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs (E/CN.11/262 et Add.1) et le rapport du Comité de ladite commission (E/CN.11/AC.15/1),

Ayant pris note avec satisfaction de la tâche précieuse entreprise par le Comité *ad hoc*,

Approuve le rapport et les recommandations qui y sont contenues, telles qu'elles ont été amendées dans le rapport du Comité de la Commission.

B

Création d'un Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer et de développer le dispositif de transport intérieur de la région, tout en assurant entre les différents modes de transport un équilibre convenable, afin de satisfaire les besoins d'une population et d'une industrialisation sans cesse croissantes,

Que l'étendue et le nombre des problèmes relatifs aux transports, qu'il s'agisse des transports internationaux ou des transports nationaux, exigent une étude continue et coordonnée sur le plan intergouvernemental,

Qu'un organe subsidiaire de la Commission serait l'instrument le meilleur pour traiter de ces problèmes parce qu'il permettrait d'assurer une action appropriée pour la solution des questions de transport les plus pressantes,

Décide de créer un Comité des transports intérieurs, organe subsidiaire qui sera désigné sous le nom de Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et sera spécialement compétent pour traiter des problèmes relatifs aux transports intérieurs ;

Décide, de plus, que le Comité des transports intérieurs :

a) Fournira des services et des avis consultatifs dans le domaine des transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient, en s'abstenant de prendre aucune mesure relative à quelque pays que ce soit sans l'agrément du gouvernement de ce pays ;

b) Servira de tribune aux gouvernements pour la discussion des questions présentant un intérêt commun dans le domaine des transports intérieurs ;

c) Encouragera le développement des transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient ;

d) Favorisera la conclusion, entre les gouvernements, d'accords sur la politique à long terme en matière de transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient ;

Recommande que les principales fonctions spéciales du Comité des transports intérieurs consistent à :

a) Entreprendre l'étude des problèmes relatifs aux transports en Asie et en Extrême-Orient et formuler des propositions concrètes qui procèderont des résultats de cette étude ;

b) Inciter les autorités nationales ou les autres autorités appropriées à procéder à des recherches sur le développement des transports intérieurs dans la région ;

c) Recueillir des statistiques relatives au domaine des transports intérieurs et en favoriser l'uniformisation, et communiquer ces statistiques ainsi que d'autres renseignements aux gouvernements, en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies ;

d) Fournir à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient les avis dont elle pourrait avoir besoin en matière de transports intérieurs, et s'acquitter des tâches qu'elle pourrait lui confier ;

e) Conseiller les gouvernements, à leur demande, sur les questions de transports intrarégionaux ;

f) Formuler des recommandations touchant la création d'organismes de transports intérieurs intrarégionaux en Asie et en Extrême-Orient ;

g) Etudier la question de la coordination des divers modes de transports intérieurs et formuler des recommandations visant à encourager l'adoption de mesures de coordination, partout où il sera souhaitable de le faire ;

h) Donner des avis, si les gouvernements intéressés le demandent, sur la revision des conventions existantes dans le domaine des transports intérieurs internationaux et sur la conclusion de nouvelles conventions dans ce domaine ;

i) Recueillir des renseignements sur les besoins en matière de transports, et aider à faire face à ces besoins si les gouvernements intéressés le demandent ;

j) Recommander, chaque fois que cela sera nécessaire, les moyens propres à la réalisation, sous les auspices du programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, d'une action coordonnée dans le domaine des transports intérieurs, afin que la région puisse en tirer le maximum de profit ;

Recommande que la qualité de membre du Comité des transports intérieurs soit accessible à tous les gouvernements membres et membres associés de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ;

Recommande que le Comité, avec l'assentiment de la Commission et chaque fois que cela paraîtra nécessaire pour l'examen de questions particulières, invite des gouvernements non membres étrangers à la région à sa faire représenter à ses sessions ;

Recommande que le Comité des transports intérieurs se réunisse au moins une fois par an et que le Secrétaire exécutif convoque la première session du Comité en 1951 ;

Recommande que les recommandations du Comité des transports intérieurs soient présentées à la Commission ; toutefois, les recommandations qui n'affecteraient pas les autres sphères d'activité de la Commission et qui ne mettraient en cause aucun instrument intergouvernemental de poli-

tique à long terme en matière de transports pourront être présentées directement aux gouvernements par le Comité, à moins d'instructions contraires de la part de la Commission dans des cas particuliers. En cas de divergences de vues, chaque membre aura qualité pour signaler le fait à l'attention de la Commission lors de la première session de la Commission qui suivra la présentation d'un rapport sur les vues de la minorité, rapport que le membre devra présenter par écrit dans les six mois qui suivent la session du Comité ;

Recommande que le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ait qualité pour :

i) Constituer, si besoin est, des sous-comités pour les chemins de fer, les routes et les voies fluviales, chargés d'examiner les problèmes ayant trait à ces modes de transport et que le Comité et ses sous-comités aient qualité pour réunir des groupes de travail composés soit de membres du Comité, lesquels, au besoin, seront secondés à leur discrétion par un ou plusieurs experts, soit d'experts nommés par les gouvernements sur la demande du Comité ou de ses sous-comités, et que les groupes de travail soient autorisés à élire eux-mêmes leur président, à déterminer eux-mêmes leurs méthodes de travail et à faire rapport au Comité ou à un sous-comité, selon le cas ;

ii) Charger le Secrétariat de procéder à des recherches ou à une étude des faits en ce qui concerne n'importe quel problème de transports intérieurs.

C

Création d'un sous-comité des chemins de fer

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant l'importance considérable que les transports par chemin de fer présentent pour la vie économique des peuples d'Asie et d'Extrême-Orient, ainsi que les avantages résultant de la coopération des autorités dont dépendent les transports par chemin de fer dans les pays de cette région,

Recommande que le Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient constitue un sous-comité des chemins de fer qui sera chargé de traiter des questions que le Comité pourra lui renvoyer ou qui pourront faire l'objet d'une demande des gouvernements ou des administrations de chemin de fer de la région ;

Recommande que ce sous-comité, une fois créé, envisage et examine la question de savoir s'il serait opportun de créer une association des chemins de fer pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

RELATIONS AUX FINS DE CONSULTATIONS ENTRE
LA COMMISSION ET LES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES

Résolution en date du 6 mars 1951 (E/CN.11/299)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire exécutif sur les relations aux fins de consultations entre la Commission et les organisations non gouvernementales (E/CN.11/269 et annexes);

Reconnaissant que la position particulière de la Commission justifie, en ce qui concerne les articles du règlement intérieur visant les organisations non gouvernementales, l'adoption de dispositions différentes de celles que le Conseil économique et social a adoptées pour lui-même et pour ses commissions techniques,

Décide de maintenir en vigueur les dispositions actuelles du règlement intérieur qui régissent les relations de la Commission avec les organisations non gouvernementales, sous réserve toutefois des modifications suivantes :

Article 3. Ajouter, à la fin de cet article, la phrase suivante : « Cette communication est effectuée ainsi qu'il est prévu à l'article 45. »

Article 6, paragraphe e. Après les mots « catégorie A », ajouter : « sous réserve des dispositions de l'article 6 A ».

Article 6, dernier paragraphe (« Avant d'inscrire... qui peuvent être nécessaires »). Supprimer ce paragraphe.

Nouvel article 6 A. Ajouter un nouvel article 6 A, rédigé ainsi qu'il suit :

« Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription de questions qui sont de leur compétence à l'ordre du jour provisoire de la Commission, sous réserve des conditions suivantes :

« a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le secrétariat peut présenter;

« b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée au plus tard quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. »

Article 43. Modifier le texte de la dernière phrase de la manière suivante :

« Il est également distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au

registre, et, s'il y a lieu, aux membres ayant statut consultatif. »

Mention des organisations de la catégorie C : Dans tous les cas où il est fait mention de la « catégorie C » dans le règlement intérieur, à propos d'une organisation non gouvernementale, remplacer les mots « catégorie C » par « inscrite au registre ».

ASSISTANCE TECHNIQUE

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/300)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Reconnaît qu'il est d'une importance et d'une urgence primordiales d'élever le niveau de vie de la population des pays insuffisamment développés;

Reconnaît en outre que pour améliorer les conditions d'existence de la population et assurer le progrès économique et social, il est nécessaire de disposer, en plus de capitaux suffisants, de ressources plus étendues en matière de compétence technique;

Apprécie la valeur des efforts fournis par le Service de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées pour la réalisation de leurs programmes d'assistance technique; mais

Constate que l'apport d'assistance technique aux pays de la région de la CEAE0 en matière de développement économique s'est effectué jusqu'à présent avec lenteur;

Exprime l'espoir que la mise en œuvre du programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en vertu de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social et de la résolution 304 (IV) de l'Assemblée générale aura pour effet d'accélérer le rythme de cet apport;

Recommande que le Conseil économique et social invite le Secrétaire général à prendre les mesures appropriées :

i) Pour que soit accordée aux pays insuffisamment développés de la région, sur une base permanente et dans le plus bref délai possible, une assistance technique de plus en plus étendue et comportant notamment la création de projets témoins et d'instituts de formation et de recherches; et

ii) Pour que les services d'experts, de techniciens et de tout autre personnel qualifié ainsi que des facilités de formation technique soient accordés aux pays insuffisamment développés, dans une mesure aussi large et à des prix aussi bas qu'il sera possible;

Suggère que les gouvernements des pays de la région présentent rapidement leurs demandes d'assistance technique, notamment en ce qui concerne l'assistance technique dont ils ont besoin pour l'exécution des projets recommandés par la Commission ; et

Invite le Secrétaire exécutif à se tenir en liaison étroite avec les gouvernements membres et membres associés de la Commission au sujet des questions relatives à l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les projets recommandés par la Commission, et à leur donner l'assistance et les avis dont ils pourraient avoir besoin pour la préparation de leurs demandes d'assistance technique.

MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/301)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend acte avec satisfaction du fait que, suivant le rapport du Secrétaire exécutif (E/CN.11/274), les gouvernements ont procédé, dans une large mesure, à la mise en œuvre des résolutions de la Commission, et que les institutions spécialisées ont apporté le concours qui leur était demandé, aux termes des résolutions de la Commission ;

Exprime l'espoir que les gouvernements continueront à veiller à la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Commission ; et

Invite le Secrétaire exécutif à présenter tous les trois ans un rapport sur cette question, avec la collaboration des gouvernements membres.

COOPÉRATION PERMANENTE AVEC LA FAO ET L'OIT

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/302)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note du rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation en Asie et en Extrême-Orient en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/273) et du rapport du Bureau international du Travail sur ses activités dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/272),

Exprime aux Directeurs généraux de la FAO et de l'OIT ses remerciements chaleureux de leur collaboration constante ;

Renouvelle l'expression du vif intérêt qu'elle porte aux problèmes relatifs à l'agriculture et au travail dans la région de la CEAE0.

LIEUX ET DATES DE LA HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/303)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant note avec reconnaissance de l'invitation présentée par le Gouvernement de l'Union birmane,

Recommande :

1. Que la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce se tienne à Rangoun vers le 15 janvier 1952 ;

2. Que la huitième session de la Commission se tienne à Rangoun immédiatement après la session du Comité de l'industrie et du commerce.

FOURNITURES DE BIENS D'ÉQUIPEMENT

Résolution en date du 7 mars 1951 (E/CN.11/305)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que l'importance primordiale des exigences de la défense nationale rendra plus difficile de faire face à tous les besoins des pays insuffisamment développés en ce qui concerne le matériel et l'équipement nécessaires à leur développement économique,

N'oubliant pas que les Nations Unies se sont engagées, aux termes de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, à favoriser le développement des pays insuffisamment développés,

Consciente du fait que les pays qui produisent les matières premières utilisées par les pays industriels doivent être approvisionnés d'une manière certaine en biens nécessaires à leur développement,

Reconnaissant que si certains pays sont en mesure de procéder à des consultations collectives avec divers pays fournisseurs et ont la possibilité d'entreprendre avec eux une action collective en vue de leur développement économique, d'autres pays ne disposent à cet égard que de facilités moins nombreuses et moins efficaces,

1) *Décide de recommander* aux gouvernements fournisseurs de continuer à s'efforcer de toutes les manières possibles d'empêcher que des difficultés d'approvisionnement ne viennent compromettre la réalisation des plans de développement dans les pays de la région de la CEAE0 ; et

2) *Recommande* que les pays qui se trouvent gênés d'une manière excessive par la pénurie de produits manufacturés s'efforcent, si les moyens qui sont actuellement à leur disposition ne leur permettent pas d'obtenir les biens dont ils ont

besoin, de créer, en consultation avec les gouvernements fournisseurs, les organismes nécessaires à cet effet ;

3) *Recommande* également que le secrétariat, lorsqu'il étudiera la possibilité de développer le commerce entre les pays de la CEAEO et l'Europe, examine au préalable cet aspect du problème et prête ses bons offices en vue de faciliter la conclusion d'accords du type envisagé, aux fins de consultations.

SIXIÈME PARTIE

Programme de travail et priorités

La Commission a approuvé le programme de travail et les priorités pour 1951 et 1952 qui sont exposés ci-après.

Le classement des grandes catégories de projets désignées par des chiffres romains non plus que celui des sous-groupes désignés par des lettres majuscules ne constituent un ordre de priorité. A l'intérieur de chaque catégorie (I, II, III, etc.) ou de chaque sous-groupe (A, B, C, etc.), les projets sont énumérés dans l'ordre de priorité. La Commission estime que, s'il se révèle impossible de mettre en œuvre tous les projets énumérés dans une catégorie, il faudra éliminer les projets à partir du dernier de la liste.

Bien qu'il convienne d'adopter un programme aussi ferme que possible, celui qui est exposé n'est pas et, en raison de sa nature même, ne saurait être définitif, car des facteurs actuellement imprévisibles peuvent ultérieurement obliger à modifier ou abandonner certains projets ou à changer l'ordre des priorités. La Commission a donc laissé au Secrétaire exécutif toute latitude pour modifier ou abandonner certains projets, ou établir un ordre différent de priorité, s'il estime que des événements qui ne sont pas actuellement prévisibles le justifient. Ces changements ne doivent cependant pas modifier les grandes lignes du programme.

La Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, s'il le juge utile pour l'exécution du programme, à réunir des groupes d'experts, convoquer des réunions ou dresser des listes de spécialistes, sous réserve d'obtenir au préalable l'agrément des gouvernements intéressés et de se concerter avec les institutions spécialisées comme le suggèrent les recommandations concernant la concentration des efforts et des ressources que le Conseil a approuvées dans sa résolution 324 (XI).

La Commission a pris acte de l'exposé du Secrétaire exécutif sur les critères à appliquer pour l'établissement des priorités et sur la concentration des efforts et des ressources (E/CN.11/280),

dans lequel figurent les recommandations relatives à ces questions que le Conseil a approuvées dans la résolution précitée ainsi que la résolution sur la concentration des efforts et des ressources que l'Assemblée générale a adoptée le 1^{er} décembre 1950 à sa cinquième session.

La Commission a pris acte en outre de l'exposé du Secrétaire exécutif sur les incidences des programmes de travail en matière de personnel (E/CN.11/L.12), et notamment de l'avis exprimé par le Secrétaire que certains projets à priorité élevée nécessiteront la création de postes supplémentaires. La Commission a reçu l'assurance qu'il était et serait toujours fait l'utilisation maximum du personnel et que l'on continuerait à procéder à tous les remaniements possibles des attributions. La Commission a noté également que le rapport du Comité spécial du Conseil qui entreprend actuellement, en collaboration avec le Secrétaire général, un examen complet de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et de ses commissions peut avoir des incidences sur le programme des commissions régionales. La Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, au cas où l'on constaterait que les projets urgents et à priorité élevée ne pourraient être mis en œuvre sans l'aide de postes supplémentaires, à présenter au Conseil une demande de création de trois nouveaux postes techniques au plus et d'un nouveau poste d'expert-conseil pour 1951, sous réserve que cette demande ne soit pas contraire aux recommandations que formulera le Comité spécial du Conseil et qu'elle lui paraisse pleinement justifiée après un examen plus approfondi des ressources internes du secrétariat.

La Commission a noté que cinquante projets constituent une suite à un développement de projets déjà entrepris avant la fin de 1950, que vingt-quatre projets nouveaux doivent être mis en œuvre au cours de l'année 1951 et quatre en 1952. Elle a noté que l'exécution de vingt-quatre projets doit être achevée en 1951 et celle de quatre en 1952. La Commission a noté en outre que l'on prévoit qu'au total, soixante-quatorze projets seront en cours en 1951 et que l'on envisage de réduire le nombre total de projets en 1952.

La Commission a noté et a approuvé la recommandation¹ du Secrétaire exécutif tendant à utiliser de plus en plus les ressources en personnel du secrétariat pour un examen plus approfondi de projets moins nombreux.

La Commission a exprimé l'avis qu'il pourrait y avoir intérêt à soumettre, avant la prochaine session de la Commission, le programme envisagé pour 1952-1953 à l'examen d'un groupe de travail officieux comprenant des représentants des gouvernements membres et membres associés présents à Bangkok et assurant la liaison avec le secrétariat.

¹ Paragraphe 5, c, du document E/CN.11/L.12.

I. — INDUSTRIE ET COMMERCE

A) Développement industriel : généralités

1951

- 10-01 Développement et planification de l'industrie : étude des facteurs et obstacles importants touchant des programmes particuliers, en vue de faciliter la préparation et l'exécution de ces programmes ; étude des problèmes de planification dans les pays de la région de la CEAE0 ; présentation à la Commission de temps à autre d'une étude générale sur le développement industriel de la région (E/CN.11/296). Activité permanente. Début d'exécution en 1949. Date limite pour l'achèvement du quatrième rapport : décembre 1951.
- 10-02 Centre de formation de spécialistes de l'établissement des programmes de développement industriel, avec le concours du Service de l'assistance technique (E/CN.11/296). Projet nouveau. Les études préliminaires doivent commencer en 1951.
- 10-03(51) Etude comparée de la structure de l'organisation industrielle publique telle qu'elle existe dans la région, avec quelques exemples typiques d'organisation dans d'autres parties du globe, pour aider les pays à mettre au point des formes d'organisation efficaces appropriées (E/CN.11/296). Projet nouveau. Date limite pour l'achèvement du rapport : décembre 1951.
- 10-04 Artisanat et petite industrie (E/CN.11/296 :
- a) Réunion d'un groupe de travail chargé de déterminer, pour certaines industries, les problèmes de production et d'organisation qui ont un caractère technique, de formuler des recommandations au sujet de la rationalisation et de la mécanisation de ces industries et, en particulier, de la possibilité d'introduire ou d'adapter des procédés perfectionnés et de proposer un programme de travaux en indiquant l'ordre de priorité. Début d'exécution en 1950. Activité permanente. Le groupe de travail doit se réunir en 1951.
- La portée des deux projets suivants dépendra des conclusions du groupe de travail :
- b) Etude, pour certaines industries, des problèmes de production et d'organisation de caractère technique en vue de l'introduction ou de l'adaptation de procédés perfectionnés et notamment :
- i) Industrie textile : artisanat ou petite industrie.
- ii) Autres industries artisanales et petites industries : fibre, céramique, papier fabriqué à la main, jagré, maréchalerie et menuiserie. Activité permanente. L'exécution de ce projet comprendra la constitution d'équipes techniques, la construction d'installations témoins, etc., avec l'aide du Service de l'assistance technique.
- c) Echange de moyens de recherches et d'installations techniques (E/CN.11/296) : étude des moyens actuels de formation professionnelle en matière de recherches et de techniques pour les industries artisanales et les petites industries, en vue d'en déterminer la portée et la valeur et d'étudier les possibilités d'échange, en collaboration avec l'UNESCO et le BIT.
- 10-05(51) Utilisation et production d'engrais chimiques (E/CN.11/296) : suite du projet mis en œuvre en 1949. Convocation éventuelle d'un groupe de travail mixte CEAE0/FAO pour l'étude de certains problèmes. Date limite pour l'achèvement de ces travaux : 1951.
- 10-06(51) Alcool pour moteurs (E/CN.11/296). Projet résultant d'un projet antérieur mis en œuvre en 1950. Un cycle d'études sera organisé en 1951, au titre du programme d'assistance technique.
- 10-07 Etude des plans de développement industriel des pays de la CEAE0 compte tenu des ressources minérales connues (E/CN.11/296). Activité permanente se rattachant au projet 10-01. Début d'exécution en 1950. Date limite pour l'achèvement du deuxième rapport : décembre 1951.
- 10-08 Développement de l'énergie électrique (E/CN.11/296). Activités du Sous-Comité, notamment :
- a) Projets d'installation et problèmes d'organisation qu'ils posent ; par exemple méthodes de préparation des plans par les services officiels, administration, contrôle et fonctionnement des installations d'énergie électrique ;
- b) Développement et extension des lignes de transport d'électricité sur de vastes zones ;

B) *Fer et acier*

1951

- c) Coordination du développement des industries et de celui des installations d'énergie électrique ;
- d) Méthodes à employer pour déterminer les augmentations de la consommation afin de permettre l'établissement des programmes de production d'énergie électrique ;
- e) Possibilité de traiter et d'utiliser des combustibles de qualité inférieure pour la production d'énergie ;
- f) Utilisation accrue de l'énergie, par exemple par l'emploi de transmissions directes ; électrification des campagnes ; artisanat et petites industries ;
- g) Besoins et disponibilités en installations et en outillage.

Activité permanente. Rapports à soumettre à l'examen du Sous-Comité de l'énergie électrique.

12-01

Programmes nationaux : étude du développement actuel et envisagé de l'industrie du fer et de l'acier dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/296). Activité permanente. Début d'exécution en 1949. Date limite pour l'achèvement et la publication d'un rapport complet sur l'industrie du fer et de l'acier en Asie et en Extrême-Orient : décembre 1951.

12-02

Services consultatifs concernant l'industrie du fer et de l'acier, sur la demande des gouvernements (E/CN.11.296). Début d'exécution en 1950. Service permanent.

12-03(51)

Développement des échanges régionaux et interrégionaux : étude des tendances des échanges et des obstacles qui s'opposent au développement des échanges ; possibilités de se procurer dans la région et ailleurs des matières premières et produits semi-finis qui présentent pour la région de la CEAE0 une importance particulière, en particulier la ferraille destinée à la fonte, la ferraille pouvant être relaminée, les billettes, les produits réfractaires et l'équipement (E/CN.11/296). Projet exécuté en collaboration avec le secrétariat de la CEE. Début d'exécution en 1950. Date limite pour l'achèvement du rapport définitif : octobre 1951.

10-09

Examen des problèmes que posent la production de DDT et d'autres fournitures médicales nécessaires, et approvisionnement de la région de la CEAE0 en ces articles en collaboration avec le FISE, l'OMS et la FAO (E/CN.11/296). Projet nouveau. Début d'exécution en 1951.

1952

10-01

Développement et planification de l'industrie. Activité permanente. Date limite pour l'achèvement du cinquième rapport : décembre 1952.

10-02

Centre de formation de spécialistes pour l'établissement des programmes de développement industriel, avec le concours du Service de l'assistance technique. Activité permanente.

10-04

Artisanat et petite industrie. Activité permanente.

10-07

Etude des plans de développement industriel des pays de la région de la CEAE0 compte tenu des ressources minérales connues. Activité permanente se rattachant au projet 10-01. Date limite pour l'achèvement du troisième rapport : décembre 1952.

10-08

Projets de développement de l'énergie électrique à la suite des travaux du Sous-Comité. Activité permanente.

10-09

Examen des problèmes que posent la production de DDT et d'autres fournitures médicales nécessaires et l'approvisionnement de la région de la CEAE0 en ces articles, en collaboration avec le FISE, l'OMS et la FAO. Activité permanente.

12-04(51)

Examen, de concert avec les gouvernements, des possibilités pour les pays de la région d'accroître la production et l'exportation des matières premières nécessaires à l'industrie du fer et de l'acier (E/CN.11/296). Projet nouveau. Date limite pour l'achèvement de l'étude : octobre 1951.

12-05

Possibilités d'abaisser le coût de production et d'améliorer la qualité des produits des usines de relaminage (E/CN.11/296). Projet nouveau. Date limite pour l'achèvement du premier rapport : décembre 1951.

12-06(51)

Etude sur la possibilité d'introduire et d'employer dans les pays de la CEAE0 des méthodes uniformes d'établissement de statistiques que l'on puisse comparer sur le plan international ; ces méthodes seront mises au point par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la CEE et le BIT (E/CN.11/296). Etude commencée en 1950. Date prévue pour l'achèvement : décembre 1951.

- 12-07(51) Techniques de ramassage de la ferraille : évaluation des ressources en ferraille des pays de la CEAE0 et méthode employée dans ces pays pour le ramassage ; conseils sur l'emploi de procédés perfectionnés compte tenu des systèmes mis au point dans les pays les plus développés (E/CN.11/296). Travaux commencés en 1950. Achèvement d'une classification-type de la ferraille pour les besoins de la production et du commerce et études sur la préparation de la ferraille, en particulier de la ferraille lourde. Date limite pour l'achèvement du rapport définitif : novembre 1951.
- 12-08(51) Echange des moyens de recherches et des installations de laboratoires (E/CN.11/296). Travaux commencés en septembre 1949, en collaboration avec l'UNESCO. Date limite pour l'achèvement d'un répertoire : août 1951.
- Mise au point, en collaboration avec l'UNESCO, d'une méthode qui permette d'obtenir des échantillons et de les transmettre aux laboratoires pour essais (E/CN.11/296). Date prévue pour l'achèvement : août 1951.
- 12-09 Renseignements techniques : diffusion dans les pays de la CEAE0 de renseignements techniques concernant, entre autres, les produits réfractaires, le fonctionnement de fours électriques, les méthodes d'utilisation des fours électriques Tysland-Hole, fours à sole de petites dimensions et tamis dégrossisseurs de dimensions relativement faibles (E/CN.11/296). Travaux commencés en 1950. Activité permanente.
- 12-10(51) Visite de groupes d'experts et cycle d'études (E/CN.11/296). Organisation d'une visite au Japon d'un groupe d'experts de pays de la région avec le concours du Service de l'assistance technique. Cycle d'études à une date appropriée sur des aspects particuliers, notamment sur la question des procédés de réduction à basse température, avec le concours du Service de l'assistance technique. Projet nouveau mis en œuvre en 1951.
- 12-11(51) Etude des moyens actuels ou des plans prévus pour la fabrication de produits auxiliaires tels que ferrosilicium, ferromanganèse, ferrotungstène, matières réfractaires, fondants et aciers d'alliage (E/CN.11/296). Activité découlant du projet 12-01. Date limite pour l'achèvement : décembre 1951.
- 1952
- 12-01 Programmes nationaux : étude du développement actuel et envisagé de l'industrie du fer et de l'acier dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/296). Activité permanente.
- 12-02 Services consultatifs concernant l'industrie du fer et de l'acier, sur la demande des gouvernements (E/CN.11/296). Service permanent.
- 12-05 Possibilités d'abaisser le coût de production et d'améliorer la qualité des produits des usines de relaminage (E/CN.11/296). Date limite pour l'achèvement du deuxième rapport : décembre 1952.
- 12-09 Renseignements techniques : diffusion dans les pays de la CEAE0 de renseignements techniques concernant, entre autres, les procédés de relaminage, l'utilisation du lignite et de l'antracite, le traitement du fer spongieux, le fonctionnement des hauts fourneaux, y compris la réduction de la consommation de coke dans les hauts fourneaux, le débourbage et les mélanges de charbon (E/CN.11/296). Activité permanente.
- 12-12 Outillage agricole (E/CN.11/296). Etude des possibilités de création de petites usines pour la fabrication d'outillage agricole ou d'agrandissement des installations existantes, et notamment services consultatifs touchant le contrôle de la qualité et la productivité. Projet nouveau qui sera mis en œuvre de concert avec la FAO.
- C) *Ressources minérales*
- 1951
- 13-01(51) Etude sur les gisements de charbon et de minerai de fer et questions connexes (E/CN.11/296). Activité permanente. Travaux commencés en septembre 1949. Date limite pour l'achèvement et la publication d'un rapport complet sur les études concernant le charbon et le minerai de fer : août 1951.
- 13-02 Enquêtes et services consultatifs (E/CN.11/296). Assistance aux gouvernements qui en font la demande au sujet de problèmes particuliers. Activité découlant du projet 13-01. Activité permanente.
- 13-03 Enquêtes et recherches sur les possibilités d'utiliser le lignite, notamment pour la production d'énergie électrique et pour l'industrie métallurgique (E/CN.11/296). Etude sur la possibilité d'encourager encore le développement des re-

- cherches communes et d'amener un ou plusieurs pays de la région à construire une usine témoin pour le traitement des charbons et des minerais de fer de qualité inférieure avec le concours du Service de l'assistance technique. Projet nouveau. Les travaux commenceront en 1951.
- 13-04 Diffusion de renseignements techniques concernant les levés aériens, les méthodes de prospection des minerais, les techniques permettant d'accroître la production de charbon, le procédé de criblage au moyen de liquides à densité spécifique variable (*sink and float*) (E/CN.11/296). Projet nouveau. Date limite pour l'achèvement du premier rapport : décembre 1951.
- 13-05(51) Préparation d'une classification-type du charbon à l'usage de la région (E/CN.11/296). Travaux commencés en 1950 ; Date limite pour l'achèvement des travaux : décembre 1951.
- 1952
- 13-02 Enquêtes et services consultatifs (E/CN.11/296). Sur la demande des gouvernements pour des questions particulières. Service permanent.
- 13-03 Enquêtes et recherches sur les possibilités d'utiliser le lignite notamment pour la production d'énergie électrique et pour l'industrie métallurgique (E/CN.11/296). Etude sur la possibilité d'encourager encore le développement des recherches communes et d'amener un ou plusieurs pays de la région à construire une usine témoin pour le traitement des charbons et des minerais de fer de qualité inférieure avec le concours du Service de l'assistance technique. Activité permanente.
- 13-04 Diffusion de renseignements techniques concernant les levés aériens, les méthodes de prospection des minerais, les techniques permettant d'accroître la production de charbon, le procédé de criblage au moyen de liquides à densité spécifique variable (*sink and float*) (E/CN.11/296). Activité permanente.
- 13-06(52) Réunion d'experts en matière de ressources minérales ; ces experts, qui appartiendront à la région et à d'autres pays et parmi lesquels il y aura des spécialistes travaillant dans la région au titre du programme d'assistance technique ou d'autres programmes, se réuniront pour procéder à des échanges d'idées, étudier le progrès déjà marqué
- par les études faites par le secrétariat et envisager les mesures à prendre pour développer rapidement les ressources minérales de la région, en indiquant quelle sera la portée des nouvelles activités du secrétariat (E/CN.11/296). Projet nouveau. La réunion doit avoir lieu en 1952.
- D) Développement commercial
- 1951
- 20-01 Assistance aux gouvernements pour les aider à organiser leur commerce et leurs services chargés du développement commercial (E/CN.11/296). Travaux commencés en avril 1949. Service permanent.
- 20-02(51) Conférence régionale du développement commercial (E/CN.11/296). Prévues pour le deuxième semestre de 1951.
- 20-03 Bureau central pour le recueillement et la diffusion de renseignements d'ordre commercial (E/CN.11/296). Ce projet comporte notamment la publication d'une série de circulaires relatives au développement commercial, d'un calendrier mensuel des conférences, foires et expositions commerciales régionales et d'un périodique mensuel intitulé *Trade Promotion News*. Travaux commencés en avril 1949. Service permanent.
- 20-04 Développement du tourisme (E/CN.11/296). Travaux commencés en avril 1949. Activité permanente.
- 20-05(51) Distribution commerciale des produits de l'artisanat : mise en œuvre des recommandations formulées par l'expert-conseil en matière de distribution commerciale des produits de l'artisanat à la suite d'une enquête effectuée de juillet à novembre 1950 (E/CN.11/296). Date limite pour l'achèvement : décembre 1951.
- 20-06 Etudes sur la distribution commerciale et la répartition des produits des pays de la région de la CEAE0, y compris des études des principaux de ces produits (E/CN.11/296). Projet nouveau. Les premiers travaux concernant cette importante étude pour le développement commercial devraient commencer en 1951 dès que le secrétariat disposera du personnel nécessaire. Les travaux se poursuivront en 1952.
- 20-07 Diffusion de renseignements sur les besoins et les disponibilités en matériaux de construction dans la région (E/CN.11/296). Réunion de renseignements sur les méthodes de construction et travaux préliminaires sur les possibi-

- lités de recherches concernant l'utilisation de matériaux locaux. Projet nouveau.
- 20-08 Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO sur les approvisionnements en matériel éducatif, scientifique et culturel, en collaboration avec l'UNESCO (E/CN.11/295). Activité permanente.
- 20-09(51) Glossaire de termes commerciaux, y compris les poids et mesures, notamment les termes commerciaux employés dans les pays de la CEAE0 (E/CN.11/296). L'avant-projet de rapport, en préparation en 1950, sera achevé en 1951 et communiqué aux gouvernements; après examen, ce rapport sera revu et publié sous sa forme définitive. Si le secrétariat ne dispose pas du personnel nécessaire, l'exécution de ce projet sera probablement reportée à 1952.
- 1952
- 20-01 Assistance aux gouvernements pour les aider à organiser leur commerce et leurs services chargés du développement commercial. Activité permanente.
- 20-03 Bureau central pour la réunion et la diffusion de renseignements d'ordre commercial. Activité permanente.
- 20-04 Développement du tourisme. Activité permanente.
- 20-06 Etudes sur la distribution commerciale et la répartition des produits des pays de la région de la CEAE0. Activité permanente. Les travaux commenceront en 1951 si le secrétariat dispose du personnel nécessaire.
- 20-07 Diffusion de renseignements sur les besoins et les disponibilités en matériaux de construction dans la région. Activité permanente.
- 20-08 Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO sur les approvisionnements en matériel éducatif, scientifique et culturel (résolution E/CN.11/229 adoptée le 29 octobre 1949 et document E/CN.11/295). En collaboration avec l'UNESCO. Activité permanente.
- E) *Etudes économiques*
- 1951
- 30-01 Mobilisation des ressources financières nationales et financement du développement économique (E/CN.11/296):
- a) Assistance aux pays qui en font la demande pour les aider à analyser les problèmes particuliers dans ce domaine.
- b) Etudes concrètes et détaillées, de concert avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, sur les problèmes suivants:
- i) Mesures visant à la mobilisation de l'épargne par l'intermédiaire des services postaux, de coopératives et autres associations de crédit.
- ii) Méthodes permettant d'augmenter l'épargne locale par le développement des ventes des bons d'Etat.
- iii) Mesures visant à améliorer la structure des marchés encore inorganisés de devises et de capitaux.
- c) Groupe d'experts chargés d'étudier les voies et moyens permettant d'augmenter les ressources nationales en vue de financer le développement économique, en coopération avec le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres organisations.
- Activité permanente.
- 30-02 Echanges commerciaux avec l'Europe: étude des conditions actuelles des échanges entre les pays de la région et les pays d'Europe et des moyens propres à développer les échanges commerciaux entre ces deux régions dans des conditions équitables et avantageuses pour les pays intéressés (E/CN.11/296). Projet nouveau. Les travaux préliminaires qui consisteront à rassembler des renseignements de base doivent commencer en 1951. Cette étude sera faite en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe.
- 30-03(51) Fonctionnement des accords commerciaux et financiers (E/CN.11/296). Travaux commencés en 1948. Date limite d'achèvement: décembre 1951.
- 30-04 Conséquence de l'industrialisation sur l'économie des pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/296). Effets sur la répartition de la population; effets sur l'agriculture; modifications de la structure économique. Les travaux doivent commencer au début de 1951. Date limite pour la présentation du premier rapport: décembre 1951.
- 1952
- 30-01 Mobilisation des ressources financières nationales et financement du développement économique. Activité permanente.

30-02 Echanges commerciaux avec l'Europe. Etude en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe. Activité permanente. Le rapport devra être achevé si possible en 1952.

30-04 Conséquences de l'industrialisation sur l'économie des pays de la région de la CEAE0. Activité permanente.

30-05 Revenu national et formation de capital : étude de la répartition et de l'utilisation du revenu national dans les pays de la région de la CEAE0, notamment étude comparée des investissements dans différents secteurs de l'économie de ces pays. Cette activité se rattache au projet 71-04(51). Les premiers travaux doivent commencer en 1952.

II. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

A) Généralités

1951-1952

40-01 Réunion et diffusion de statistiques. Ces travaux doivent être entrepris en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, notamment pour ce qui est de certaines études sur des sujets tels que l'exploitation des chemins de fer, etc. (E/CN.11/298). Travaux commencés en 1950. Activité permanente.

40-02 Service de bibliothèque. Réunion et diffusion de renseignements et de publications concernant les transports intérieurs en rapport avec la publication trimestrielle du Bulletin des transports (E/CN.11/98). Travaux commencés en 1950. Activité permanente.

40-03 Coordination des moyens de transport E/CN.11/28). Réunion de renseignements de base en vue de l'examen de la coordination des moyens de transport (E/CN.11/262, page 44 du texte anglais). Ce projet doit être mis en œuvre en 1951 et poursuivi en 1952.

B) Chemins de fer

1951

41-01 Travaux préliminaires, en collaboration avec le Service de l'assistance technique en vue d'organiser des cours de formation destinés à familiariser les fonctionnaires des chemins de fer avec les méthodes et systèmes modernes permettant d'assurer le bon fonctionnement des chemins de fer et, en particulier, la signalisation des voies (E/CN.11/298). Projet nouveau. Mise en œuvre en 1951.

41-02 Amélioration de la productivité de la main-d'œuvre (E/CN.11/298). Etude, en collaboration avec le BIT, des méthodes propres à améliorer la productivité de la main-d'œuvre et la formation de techniciens (y compris des mécaniciens de locomotives diesel), à la demande des gouvernements. Projet nouveau dont l'exécution doit commencer en 1951.

41-03(51) Combustibles pour locomotives (E/CN.11/298). Etude, entreprise de concert avec la FAO, sur l'utilisation économique du bois de combustion dans les locomotives : cette étude vient compléter l'étude antérieure sur les meilleures méthodes d'utilisation des divers types de combustibles disponibles (E/CN.11/262, résolution n° 2). Etude commencée en 1950. Date limite d'achèvement : septembre 1951.

41-04(51) Réunion de renseignements et études préliminaires (E/CN.11/298) sur les sujets suivants :

i) Amélioration de l'exploitation des sections à voie unique par l'installation d'un système de commande centrale du trafic, signaux automatiques, etc.

ii) Emploi de moyens modernes de télécommunication applicables aux chemins de fer.

iii) Perfectionnement des méthodes utilisées et amélioration de l'organisation des ateliers, en particulier de la disposition des ateliers d'entretien des locomotives diesel.

iv) Types de locomotives diesel qui conviennent le mieux à la région.

v) Réunion de renseignements et études préliminaires sur les moyens d'améliorer l'exploitation des gares en ayant recours à des méthodes et à une surveillance plus efficace, ainsi qu'à une meilleure disposition.

vi) Techniques de chauffage au mazout des locomotives à vapeur donnant les meilleurs résultats. Activité permanente. Travaux commencés en 1950. Date limite d'achèvement : décembre 1951.

vii) Meilleures méthodes d'utilisation des charbons de qualité inférieure dans les locomotives à vapeur. Une partie de ce projet a été entreprise en 1950.

1952

41-01 Activité permanente, en coopération avec le Service de l'assistance technique, en vue d'organiser des cours destinés à familiariser les fonctionnaires des chemins de fer avec les méthodes et systèmes modernes permettant d'assurer le bon fonctionnement des chemins de fer, en particulier la signalisation des voies. Activité permanente.

41-02 Amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Etude entreprise en commun avec le BIT. Activité permanente.

C) *Routes et transports routiers*

1951

42-01 Entretien et réparation des véhicules et formation professionnelle de mécaniciens. Travaux préparatoires, en commun avec le BIT, à l'occasion de la réunion envisagée d'un groupe de travail (E/CN.11/298). Travaux commencés en 1951. Activité permanente.

42-02 Emploi de moyens mécaniques pour la construction des routes (E/CN.11/298). Travaux préliminaires à l'occasion des études qu'il est recommandé aux gouvernements de faire sur les disponibilités en équipement et main-d'œuvre spécialisée pour la construction des routes par des moyens mécaniques. Projet nouveau. Rapport sur l'état des travaux, 1951-1952.

42-03(51) Etude des méthodes à employer pour l'établissement de registres des routes (E/CN.11/298). Projet nouveau qui doit être achevé en 1951.

1952

42-01 Entretien et réparation des véhicules. (Il est très probable que le groupe d'experts aura besoin de renseignements plus complets sur cette question.) Activité permanente.

42-02 Construction des routes par des moyens mécaniques. Activité permanente.

D) *Voies fluviales et ports fluviaux*

43-01 Conception améliorée des modèles de bateaux et meilleure utilisation des bâtiments (E/CN.11/298). Etude sur la possibilité d'organiser un projet témoin portant sur la création de modèles de bateaux et l'exploitation des bateaux, sous les auspices du programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. Travaux commencés en 1950. Activité permanente.

43-02(51) Echanges de vues avec les gouvernements et le Service de l'assistance technique au sujet de la possibilité de

charger une équipe composée d'experts des divers pays de la région d'étudier hors de la région, les progrès techniques accomplis en matière de transports fluviaux (E/CN.11/298). Projet nouveau pour 1951.

43-03 Utilisation de bateaux pousseurs et méthodes de touage (E/CN.11/298). Etude de l'utilisation des bateaux pousseurs en Indonésie et des méthodes de touage dans les Etats associés d'Indochine et en Thaïlande. Travaux préliminaires commencés en 1950. Activité permanente.

1952

43-01 Conception améliorée des modèles de bateaux et meilleure utilisation des bâtiments. Activité permanente.

43-03 Utilisation de bateaux pousseurs et méthodes de touage. Activité permanente.

III. — DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

1951

50-01 Amélioration des méthodes de défense contre les inondations. Reprise de l'ancien projet (E/CN.11/292) sur les « Enquêtes sur place concernant les méthodes de défense contre les inondations sur les principaux fleuves où les crues provoquent de graves dégâts », qui a été commencé en mai 1949. Travaux exécutés en liaison étroite avec les gouvernements intéressés ou sur leur demande. Activité permanente.

50-02 Etude, en commun avec les organisations techniques de la région, du problème des sédiments, de la protection des berges et des ouvrages de régularisation (E/CN.11/292). Activité permanente.

50-03 Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux intéressant la défense contre les inondations (E/CN.11/292). Travaux entrepris en liaison étroite avec les gouvernements intéressés ou sur leur demande. Projet nouveau. Les travaux doivent commencer en juillet 1951 et se poursuivre en 1952.

50-04 Conseils et assistance techniques aux gouvernements (E/CN.11/292). Travaux entrepris uniquement à la demande des gouvernements intéressés. Activité permanente.

50-05 Problèmes techniques concernant la défense contre les inondations sur les fleuves internationaux (E/CN.11/292). Ce projet remplacera l'ancien projet viii (paragraphe 288 du document E/CN.11/241/Rev.1) ; il comprend deux parties :

- a) Echange de renseignements hydrologiques pour la prévision des inondations. Travaux nouveaux qui doivent commencer en mars 1951 et se poursuivre en 1952.
- b) Effets des systèmes de défense contre les inondations sur le régime des fleuves internationaux. Travail nouveau qui doit commencer en mars 1951. Date limite pour l'achèvement des travaux : décembre 1952.
- 50-06 Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des mesures hydrologiques et publication d'un Annuaire hydrologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/292). Projet nouveau. Les travaux doivent commencer en juillet 1951. Date limite pour la normalisation : septembre 1952 ; activité permanente en ce qui concerne l'Annuaire.
- 50-07 Publication de renseignements techniques sur les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations sur les principaux fleuves de la région, y compris le Recueil de la défense contre les inondations et le Journal de la défense contre les inondations (E/CN.11/292). Activité permanente.
- 50-08 Coordination des moyens actuels et des programmes de recherche des laboratoires d'hydraulique (E/CN.11/292). Projet nouveau. Les travaux doivent commencer en mai 1951 et se poursuivre en 1952.
- 50-09 Diffusion des rapports et publications techniques (E/CN.11/292). Suite du projet vi (paragraphe 286 du document E/CN.11/241/Rev.1). Activité permanente.
- 50-10(51) Conférence technique de la défense contre les inondations. Projet iii (paragraphe 283 du document E/CN.11/241/Rev.1). Conférence tenue du 7 au 10 janvier 1951 à New-Delhi (Inde.) Le compte-rendu des débats doit être publié en juin 1951.
- 1952
- 50-01 Amélioration des méthodes de défense contre les inondations. Activité permanente. Date limite pour l'achèvement des travaux : décembre 1952.
- 50-02 Etude, en commun avec les organisations techniques, des problèmes présentant un intérêt commun pour les pays de la région. Activité permanente.
- 50-03 Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux. Activité permanente.
- 50-04 Conseils et assistance techniques aux gouvernements. Activité permanente.
- 50-05 Problèmes techniques concernant la défense contre les inondations sur les fleuves internationaux :
- a) Echange de renseignements hydrologiques pour la prévision des inondations. Activité permanente.
- b) Effets des systèmes de défense contre les inondations sur le régime des fleuves internationaux. Date limite pour l'achèvement des travaux : décembre 1952.
- 50-06 Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des mesures hydrologiques et publication de l'Annuaire hydrologique. Activité permanente. Date limite pour l'achèvement des travaux : septembre 1952 pour la normalisation. Activité permanente en ce qui concerne l'Annuaire.
- 50-07 Publication de renseignements techniques sur les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations. Activité permanente.
- 50-08 Coordination des moyens actuels et des programmes de recherche des laboratoires d'hydraulique. Activité permanente.
- 50-09 Diffusion des rapports et communications techniques. Activité permanente.

IV. — ASSISTANCE TECHNIQUE

1951-1952

- 60-01 Services d'experts et services consultatifs. Le secrétariat continuera : a) à fournir une assistance technique aux pays de la région qui en font la demande dans la mesure où ses ressources le lui permettront ; b) à aider les gouvernements de ces pays à obtenir les services d'experts soit directement de pays de la région, soit par l'intermédiaire du Service de l'assistance technique ; et c) à participer à des missions générales, préliminaires ou autres organisées par le Service de l'assistance technique pour les pays de la région (E/CN.11/296). Activité permanente.
- 60-02 Bourses de perfectionnement (E/CN.11/296). Le secrétariat continuera : a) à fournir des renseignements aux gouvernements sur le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies ; b) à présenter, pour guider le Service de l'assistance technique, des observations sur les titres des candidats ainsi que sur l'importance que revêt pour

l'économie du pays le domaine d'études proposé par chaque candidat; et c) à adresser périodiquement au siège de la documentation sur les sujets d'étude qui, à son avis, sont d'un intérêt spécial pour la région de la CEAE0. Activité permanente.

- 60-03 Renseignements techniques, cycles d'études et instituts temporaires. Le secrétariat continuera à fournir toute l'aide possible en détachant des membres du personnel pour des conférences et en donnant des conseils sur les cycles d'études qu'il peut être nécessaire d'organiser et sur les matières qui doivent figurer au programme envisagé (E/CN.11/296). Activité permanente.

V. — RECHERCHES ET STATISTIQUES

A) « Etude » et Bulletin

1951

- 70-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle) (E/CN.11/297). Activité permanente.
- 70-02 Bulletin économique trimestriel : a) revue trimestrielle des faits d'ordre économique survenus dans la région; b) articles analytiques sur les problèmes économiques de la région, principalement ceux qui ont trait aux projets de la CEAE0; et c) tableaux statistiques (E/CN.11/297). Activité permanente.
- 70-03(51) Finances publiques : étude des conséquences économiques des états financiers et des budgets des gouvernements des pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/179). En collaboration avec la Division des finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds monétaire international. Date limite pour l'achèvement des travaux : décembre 1951.
- 70-04 Régimes et réformes agraires après la guerre (E/CN.11/63 et E/CN.11/174). Les renseignements recueillis au cours de l'exécution de ce projet seront publiés de temps à autre, sous forme d'étude par pays, dans le Bulletin économique trimestriel, et réunis dans *l'Etude sur la situation économique*. Ces activités seront exercées en collaboration avec la FAO et se poursuivront en 1952.

1952

- 70-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle) (E/CN.11/297). Activité permanente.

- 70-02 Bulletin économique trimestriel : a) revue trimestrielle des faits d'ordre économique survenus dans la région; b) articles analytiques sur les problèmes économiques de la région, principalement ceux qui ont trait aux projets de la CEAE0; et c) tableaux statistiques (E/CN.11/297). Activité permanente.

- 70-04 Régimes et réformes agraires après la guerre. Activité permanente.

B) Statistique

1951

- 71-01(51) Première Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/263/Rev.1). Conférence organisée conjointement par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international et le secrétariat de la CEAE0. La Conférence a eu lieu du 22 janvier au 4 février 1951, à Rangoun (Birmanie).
- 71-02 Séries statistiques de base : réunion et analyse des données statistiques de base actuellement établies dans tous les pays de la région et préparation de séries supplémentaires pour combler les lacunes actuelles (E/CN.11/223/Rev.1). Travaux permanents auxquels se référera le secrétariat et qui permettra la préparation de publications qui seront distribuées de temps à autres aux gouvernements.
- 71-03 Etude sur les organisations et les travaux statistiques dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/223/Rev.1 et E/CN.11/293). Etude commencée en août 1948. Activité permanente. La première grande étude a été achevée en février 1951. Date limite pour l'achèvement du deuxième grand rapport : décembre 1951.
- 71-04(51) Revenu national et formation de capital : appréciation des méthodes employées dans les pays de la région de la CEAE0 et au Japon pour évaluer le revenu national et le rythme de la formation de capital (E/CN.11/179). Ce projet se rattache au projet 30-05. Date limite pour l'achèvement de ces travaux : décembre 1951.
- 71-05(51) Groupe d'experts chargé de coordonner les travaux des gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification-type pour le commerce international (E/CN.11/293). En collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies,

le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées. Ce groupe de travail doit se réunir en 1951.

1952

- 71-01(52) Deuxième Conférence régionale de statisticiens dans la région de la CEAEO (E/CN.11/293). La Conférence doit avoir lieu en 1952.
- 71-02 Séries statistiques de base : réunion et analyse des données statistiques de base actuellement établies dans tous les pays de la région et préparation de séries supplémentaires pour combler les lacunes actuelles (E/CN.11/223/Rev.1). Travaux permanents auxquels se référera le secrétariat et qui permettra la préparation de publications qui seront distribuées de temps à autre aux gouvernements.
- 71-03 Etude sur les organisations et les activités statistiques dans les pays de la région de la CEAEO (E/CN.11/223/Rev.1 et E/CN.11/293). Activité permanente.
- 71-06 Index des statistiques économiques d'Asie et d'Extrême-Orient. Ce projet découle des travaux accomplis au titre du projet 71-02 (E/CN.11/223/Rev.1) ; il est recommandé de préparer un index analytique à des statistiques économiques des pays d'Asie et d'Extrême-Orient, en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Cet index indiquera quelles sont les séries statistiques publiées par les organisations internationales, ainsi que les séries subsidiaires parues dans des publications nationales mais pouvant avoir une portée plus large. Projet nouveau.

VI. — DIVERS

1951-1952

- 01-01 Groupe de travail mixte CEAEO/BIT/UNESCO sur la formation technique et la pénurie de personnel qualifié (E/CN.11/296). Suite du projet intitulé « Domaines où le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié ». Le groupe de travail effectuera une étude périodique des mesures prises pour remédier à la pénurie de personnel technique ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution des programmes de formation dans les pays de la région de la CEAEO, en insistant particulièrement sur les programmes ayant trait à des projets de développement déjà en cours ou envisagés. Activité permanente.

Annexe I

MANDAT DE LA COMMISSION ET MODIFICATIONS PROPOSÉES

Mandat adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et amendé aux cinquième, septième, huitième et neuvième sessions du Conseil (E/CN.11/29/Rev.2)

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution adoptée lors de la cinquante-cinquième séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale... « ... recommande... que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations

Texte du mandat incorporant les modifications recommandées par la Commission à sa septième session (E/CN.11/304)

Le Conseil économique et social

(Note. — La Commission a estimé de façon générale que l'objectif principal devait rester celui qui est défini au préambule, mais que l'on pourrait y apporter des modifications compte tenu de l'évolution de l'activité de la Commission.)

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les

économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde ;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire ;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire.

2. Les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront, au début, le Bornéo du Nord britannique, le Brunéi et le Sarawak, la Birmanie, Ceylan, la Chine, la Corée, l'Inde, la Fédération indochinoise, Hong-kong, l'Union malaise et Singapour, le Népal, les Indes néerlandaises (maintenant Indonésie), le Pakistan, la République des Philippines et le Siam¹.

¹ Le Népal et la Corée ont été inclus dans le domaine géographique de la CEAE0 en vertu de résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa septième et à sa huitième session. Du fait du partage de l'Inde, le Pakistan est devenu « territoire » au sens du présent paragraphe.

renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde ;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire ;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire ;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose le secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou le Service de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, notamment les problèmes touchant à l'assistance technique.

2. Les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, l'Union malaise, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-nam.

3. La Commission sera composée, en premier lieu, des pays suivants : l'Australie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, les Pays-Bas, la République des Philippines, le Royaume-Uni, le Siam et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait de ce fait membre de la Commission².

3A. i) Tous les territoires suivants : le Bornéo du Nord, le Brunéi et le Sarawak, la Birmanie, Ceylan, la Fédération indochinoise, Hong-kong, la Corée, l'Union malaise et Singapour, le Népal et les Indes néerlandaises, ou toute partie ou tout groupe de ces territoires³ pourront, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membres associés⁴. Si l'un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

² La Nouvelle-Zélande a été admise comme membre de la Commission par le Conseil économique et social à sa sixième session. Aux termes de cette clause conditionnelle, le Pakistan et l'Union birmane sont devenus automatiquement membres de la Commission lorsqu'ils ont été admis en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies.

³ L'Union birmane est devenue membre de la Commission lors de son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Népal et la Corée ont été inscrits au paragraphe 3A, i, par le Conseil économique et social.

⁴ A sa cinquième session, le Conseil a adopté une résolution invitant les membres intéressés de la Commission à présenter ces demandes au Conseil. Les membres associés admis jusqu'ici sont le Cambodge, Ceylan, l'Etat du Viet-nam, le groupe Fédération malaise et Bornéo Britannique, Hong-kong, le Laos, le Népal, et la République de Corée.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Australie, la Birmanie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait de ce fait membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Cambodge, Ceylan, la Corée, Hong-kong, le Laos, la Malaisie et le Bornéo britannique (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunéi, l'Union malaise, le Sarawak et Singapour), le Népal et le Viet-nam.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-

même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

ii) Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

iii) Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de faire partie du bureau de ces organismes.

iv) Tous les territoires, parties ou groupes de territoires mentionnés au paragraphe 3A, i, qui ne sont ni membres ni membres associés de la Commission pourront, avec l'assentiment du membre qui assume la responsabilité de leurs relations internationales, être invités par la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui présente un intérêt particulier pour ces territoires, parties ou groupes de territoires.

4. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des Etats membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

5. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission, siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de voter et de faire partie du bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des Etats membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

6. La Commission peut consulter les représentants des organismes de contrôle du Japon et, réciproquement, ces derniers peuvent consulter la Commission afin d'échanger des renseignements ou des avis relatifs à l'économie du Japon, dans la mesure où ils affectent le reste de l'économie de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

7. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

8. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

9. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

10. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son Président.

11. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire ¹.

¹ Le Conseil économique et social a adopté à sa neuvième session une résolution portant suppression des mots « et elle établira un rapport provisoire à chaque session ordinaire du Conseil », à la fin de l'article 11.

10. La Commission peut consulter les représentants des organismes de contrôle du Japon et, réciproquement, ces derniers peuvent consulter la Commission afin d'échanger des renseignements ou des avis relatifs à l'économie du Japon, dans la mesure où ils affectent le reste de l'économie de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

11. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son Président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

12. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

13. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le siège temporaire de la Commission restera à Changhaï.

15. Le Conseil procédera, au plus tard en 1951, à un examen spécial des travaux de la Commission, en vue de décider de la liquidation ou du maintien de la Commission et, en cas de maintien, décidera des modifications éventuelles à apporter à son mandat.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera de temps à autre à un examen spécial des travaux de la Commission.

Orient. La Commission peut, avec l'assentiment du Secrétaire général, décider de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 3

Trente-cinq jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif avise les membres de la Commission de la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents de base se rapportant à toutes les questions qui y sont inscrites. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 45.

Article 4

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement cet Etat Membre.

Chapitre II. — Ordre du jour

Article 5

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 6

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les points soulevés à l'occasion des sessions précédentes de la Commission ;

b) Les points proposés par le Conseil économique et social ;

c) Les points proposés par un membre de la Commission ;

d) Les points proposés par une institution spécialisée, conformément aux accords qui relient ces institutions à l'Organisation des Nations Unies ;

e) Les points proposés par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6 bis ; et

f) Tout autre point que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'insérer.

Article 6 bis

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets qui sont de leur compétence, sous réserve des conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session ; l'organisation doit tenir dûment compte, avant de proposer officiellement l'inscription d'une question, des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter ;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au plus tard quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

Le premier point de l'ordre du jour provisoire de toute session est l'adoption de l'ordre du jour.

Annexe II

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION

Texte établi lors de la première session, confirmé et adopté lors de la deuxième session et amendé lors des troisième, cinquième, sixième et septième sessions de la Commission (E/CN.11/2/Rev.7)

Chapitre premier. — Sessions

Article premier

La Commission se réunit :

a) A des dates fixées par la Commission lors de réunions précédentes, après consultation avec le Secrétaire exécutif ;

b) Dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social ;

c) A la demande de la majorité des membres de la Commission, après consultation avec le Secrétaire exécutif ;

d) Chaque fois que le Président, d'accord avec le Vice-Président et le Secrétaire exécutif, l'estime nécessaire.

Article 2

Les sessions se tiennent normalement au bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III. — Représentation et pouvoirs

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des suppléants et des conseillers ; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des suppléants désignés, sont soumis sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président vérifient les pouvoirs et font rapport à la Commission en la matière.

Chapitre IV. — Bureau

Article 13

La Commission élit, chaque année, à sa première réunion, un Président et un Vice-Président choisis parmi ses membres et qui restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent au cours d'une séance ou d'une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le Vice-Président devient Président pour la période restant à courir. Dans ce cas, de même que si le Vice-Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou se trouve dans l'impossibilité d'exercer plus longtemps ses fonctions, la Commission élit un autre Vice-Président pour la période restant à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président exerçant les fonctions de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. Un suppléant est admis par la Commission à représenter cet Etat membre au cours des séances et à exercer son droit de vote.

Chapitre V. — Secrétariat

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les réunions de la Commission et de ses sous-commissions, autres organes subsidiaires et comités. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance de la Commission.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance quelconque, faire des déclarations écrites ou orales sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de toutes les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Chapitre VI. — Conduite des débats

Article 23

La majorité absolue de la Commission constitue le quorum.

Article 24

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur si celui-ci, dans ses observations, s'écarte de la question dont on discute.

Article 25

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut introduire une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si elle est contestée, le Président la soumet immédiatement au vote de la Commission. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre son auteur, un orateur pour et un contre peuvent prendre la parole.

Article 27

Un représentant peut à tout moment demander la clôture de la discussion, même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 28

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture de la discussion.

Article 29

La Commission peut limiter le temps de parole attribué à chaque orateur.

Article 29 bis

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à celle-ci, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur ; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux membres présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette règle ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 30

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 31

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 32

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive ; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après celui-ci, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 33

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII. — Vote

Article 34

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 35

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 36

La Commission ne prend aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 37

Les votes de la Commission ont lieu normalement à main levée. Si un représentant demande le scrutin par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 38

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 39

Si, lors d'un vote ne concernant pas une élection, il y a partage égal des voix, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante ; s'il y a de nouveau égalité, la proposition est considérée comme rejetée.

Chapitre VIII. — Langues

Article 40

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 41

Les discours faits dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX. — Comptes rendus

Article 42

Les comptes rendus des séances de la Commission sont établis par le secrétariat. Ils sont envoyés aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance en question. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, de tous changements qu'ils désiraient y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président dont la décision est définitive.

Article 43

Le texte corrigé des comptes rendus des séances publiques est distribué aussitôt que possible, suivant la pratique en usage dans l'Organisation des Nations Unies. Ceci implique la distribution aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, dans certaines circonstances, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 44

Le texte corrigé des comptes rendus des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à titre consultatif à la séance en question et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies si la Commission en décide ainsi.

Article 45

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions officiellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organismes subsidiaires et par ses comités, est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés qui ont le statut consultatif, à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre.

Article 46

En règle générale, les séances de la Commission sont publiques. La Commission peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront privées.

Chapitre XI. — Relations avec les organisations non gouvernementales

Article 47

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Le Secrétaire exécutif distribue aux Etats membres et membres associés de la Commission des déclarations et suggestions écrites présentées par les organisations de la catégorie A sur des questions qui sont de leur compétence. Les organisations non gouvernementales de la catégorie B ou inscrites au registre peuvent soumettre leurs déclarations et suggestions au Secrétaire exécutif, qui prépare et distribue à chaque session de la Commission une liste de ces communications, en indiquant brièvement le contenu. Sur la demande de tout Etat membre ou membre associé de la Commission, le Secrétaire exécutif distribue le texte intégral de toute communication de ce genre.

Article 48

La Commission peut prendre l'avis des organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre sur des questions au sujet desquelles la Commission considère que ces organisations sont particulièrement compétentes ou bien informées. De telles consultations peuvent être organisées sur l'invitation de la Commission ou sur demande de l'organisation. Dans le cas des organisations non gouvernementales de la catégorie A, les consultations doivent normalement avoir lieu avec la Commission elle-même. La Commission peut prendre l'avis des organisations de la catégorie B ou inscrites au registre, soit directement, soit par l'entremise d'un ou de plusieurs comités créés à cet effet.

Chapitre XII. — Sous-commissions, autres organes subsidiaires et comités

Article 49

Après s'être concertée avec toute institution spécialisée fonctionnant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer des sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire au bon accomplissement des tâches techniques qui leur incombent.

Article 50

La Commission peut créer des comités et sous-comités qu'elle juge nécessaires pour l'assister dans l'accomplissement de ses fonctions.

Article 51

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités et sous-comités, adoptent leur propre règlement intérieur.

Article 52

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris les activités et projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV. — Amendements et suspensions

Article 53

La Commission peut modifier tout article du présent règlement ou en suspendre l'application à condition que les modifications ou suspensions proposées ne constituent pas une tentative en vue de s'écarter du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

Annexe III

LISTE DES RÉUNIONS TENUES PAR LA COMMISSION ET SES ORGANISMES SUBSIDIAIRES, DE JUIN 1947 A MARS 1951

Commission

- Première session : Changhaï, 16-25 juin 1947.
- Deuxième session : Baguio, 24 novembre-6 décembre 1947.
- Troisième session : Ootacamund, 1^{er}-12 juin 1948.
- Quatrième session : Lapstone (Australie), 29 novembre-11 décembre 1948.
- Cinquième session : Singapour, 20-29 octobre 1949.
- Sixième session : Bangkok, 16-20 mai 1950.
- Septième session : Lahore, 28 février-7 mars 1951.

Comités pléniérs

- Lake Success, 10-17 juillet 1947.
- Bangkok, 28 mars-5 avril 1949.

Comité de l'industrie et du commerce

- Première session : Singapour, 12-18 octobre 1949.
- Deuxième session : Bangkok, 9-17 mai 1950.
- Troisième session : Lahore, 15-23 février 1951.

Sous-Comité du fer et de l'acier

- Première session : Bangkok, 29 août-2 septembre 1949.
- Deuxième session : Calcutta, 10-13 avril 1950.
- Troisième session : Lahore, 14-16 février 1951.

Sous-Comité ad hoc des voyages

- Singapour, 12-17 octobre 1949.

Groupe de travail des formalités de frontière

- Bangkok, 16-21 mai 1949.
- Bangkok, 18-23 juillet 1949.
- Bangkok, 17-18 avril 1950 (réunion consultative).

Groupe de travail du développement industriel

- Changhaï, 25 mars-5 mai 1948.
- Changhaï, 26 août-25 octobre 1948.

Groupe de travail des accords financiers

- Changhaï, 29 août-29 septembre 1949.

Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAEO pour tout ce qui est nécessaire à l'agriculture

- Changhaï, 9 août-10 novembre 1948.

Conférence régionale d'experts en matière de transports intérieurs

- Singapour, 5-10 octobre 1949.

Comité ad hoc d'experts des transports intérieurs

Bangkok, 24 octobre-4 novembre 1950.

Réunion des experts en matière de chemins de fer

Bangkok, 20-22 février 1950.

Groupe de travail mixte de la CEAEAO et de l'UNESCO pour la fourniture de matériel éducatif et scientifique

New-Delhi, 21-22 décembre 1949.

Bangkok, 20-22 décembre 1950.

Conférence technique de la défense contre les inondations

New-Delhi, 7-10 janvier 1951.

Conférence régionale de statisticiens ¹

Rangoun, 22 janvier-3 février 1951.

Annexe IV

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIÉS

COMMISSION

Première session

E/CN.11/2/Rev.6

3

Règlement intérieur (tel qu'il a été adopté et amendé au cours des sessions suivantes).
Renseignements généraux relatifs à la nomination d'un Comité plénier.

17

Recueil des décisions de la première session de la CEE.

27

Rapport au Conseil économique et social sur les travaux de la première session de la Commission (E/452).

29/Rev.2

Termes du mandat (tel qu'ils ont été adoptés et amendés au cours des sessions suivantes).

33

Note du Secrétaire exécutif au sujet des relations avec les autorités de contrôle au Japon et en Corée.

Deuxième session

E/CN.11/36

37

Relations de travail existant entre la CEAEAO et le CGSEA.

Note du Secrétaire exécutif au sujet des relations de travail entretenues sur le plan de la région avec les institutions spécialisées.

38

Fonctions et méthodes de la CEAEAO.

39

Enquêtes sur les problèmes de reconstruction et les besoins.

40 et Add.1

Formation du personnel technique dans le domaine écono-

53 et Corr.1, 2

71 et Add.1

Troisième session

E/CN.11/78

79 et Add.1

81 et Add.1

82

annexe A

annexe B

annexe C

annexe D

annexe E

83 et Add.1

84 et Add.1

85

87

91

94

95

101

Quatrième session

E/CN.11/127 et Add.1

mique et utilisation de l'aide d'experts par les gouvernements.

Rapport au Conseil économique et social sur les travaux de la deuxième session de la Commission (E/491).

Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur la première et la deuxième session (E/606).

Etude sur l'organisation future des transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient.

Rapport sur l'appel relatif aux prix d'exportation des céréales.

Note du Secrétaire exécutif sur les consultations avec les organisations non gouvernementales.

Note du Secrétaire exécutif sur la documentation statistique et économique.

Rapport provisoire sur le développement industriel présenté par le Groupe de travail. Birmanie.

Ceylan.

Inde.

Indochine.

Philippines.

Rapport sur la formation technique.

Rapport sur le développement du commerce.

Rapport sur les consultations avec la FAO.

Note du Secrétaire exécutif sur l'établissement d'un Bureau d'hydraulique fluviale.

Rapport du Secrétaire exécutif.

Rapport sur le commerce international du riz.

Note du Secrétaire exécutif sur les transports.

Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur la troisième session (E/839).

Note du Secrétaire exécutif sur les résolutions du Conseil économique et social relatives à une Conférence sur les transports routiers et motorisés, l'utilisation d'experts des transports intérieurs d'autres régions et la coordination des transports intérieurs.

¹ Organisée conjointement par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds monétaire international.

128	Rapport sur les dispositions financières en vue de faciliter le commerce des pays de la région de la CEAE0.	annexe E	Liste des publications relatives à la formation technique.
		137	Rapport sur la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale.
annexe I	Estimations des importations et des exportations pour 1949, 1950 et 1951 pour certains pays de la région de la CEAE0.	139	Plan de l' <i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient</i> pour 1948.
annexe II	Note sur les accords financiers et commerciaux dans la région de la CEAE0.	annexe A	Liste des publications statistiques reçues par le secrétariat de la CEAE0.
		annexe B	Note sur l'obtention, auprès des gouvernements membres, de données statistiques pour l' <i>Etude sur la situation économique</i> de 1948.
131	Rapport et recommandations sur le développement industriel présentés par le Groupe de travail.	140	Guide pour les commerçants arrivant au Japon.
annexe A	Combustibles et énergie.	144	Rapport sur la situation en matière d'alimentation et d'agriculture en Extrême-Orient en 1948.
annexe B	Transports.	146	Rapport du Secrétaire exécutif.
annexe C	Engrais.	180	Rapport au Conseil économique et social sur les travaux de la quatrième session de la Commission (E/1088).
annexe D	Produits de base.	183	Rapport du Secrétaire exécutif sur les organismes subsidiaires.
annexe E	Textiles.	185	Exposé du Secrétaire exécutif au Comité plénier.
annexe F	Industrie mécanique lourde.	190	Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/1329).
annexe G	Incidences financières du programme.		
132	Rapport sur les mesures prises à la suite de la résolution relative à l'économie japonaise.		
133	Rapport sur les travaux de la Section pour le développement du commerce.		
134	Rapport sur la coopération permanente avec la FAO.		
135 et Add.1	Rapport sur son activité et recommandations présentés par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0 pour tout ce qui est nécessaire à l'agriculture.		
		<i>Cinquième session</i>	
		E/CN.11/191	<i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1948.</i>
136	Rapport sur les travaux de la Section pour la formation technique.	192	Rapport sur la défense contre les inondations.
annexe A	Lettre du Secrétaire exécutif au Directeur général de l'OIT.	196	Rapport de la Division pour le développement du commerce.
annexe B	Possibilités de formation technique et professionnelle dans les pays du domaine géographique de la CEAE0.	197	Rapport sur la coopération permanente avec la FAO.
annexe C	Possibilités de formation technique pour les cadres de maîtrise offertes par les pays membres et membres associés du domaine géographique de la CEAE0.	annexe A et Add.1	Situation en Extrême-Orient dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
annexe D	Résumé des données recueillies au cours d'une enquête sur l'assistance technique en vue du développement économique que peuvent fournir l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.	annexe B	Rapport complémentaire sur la coopération permanente avec la FAO.
		198	Rapport sur la coopération permanente avec l'OIT.
		annexe A et Add.1	Questions relatives à la main-d'œuvre.
		annexe B	Rapport du BIT sur la formation technique.
		199 et Corr.1	Rapport sur la coopération permanente avec l'UNESCO.
		annexe A	Mémorandum de l'UNESCO.

200 et Corr.1 et Add.1	Rapport sur le programme d'assistance technique des Nations Unies en vue du développement économique.	<i>Septième session</i> E/CN.11/262 et Add.1	Rapport du Comité <i>ad hoc</i> d'experts des transports intérieurs.
201 et Add.1	Rapport du Bureau d'hydraulique fluviale.	263 et Corr.1	Rapport du Bureau d'hydraulique fluviale.
202	Plan de l' <i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient</i> pour 1949.	264	Rapport de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations.
annexe A et Corr.1	Liste des publications.	265	Rapport de la Conférence régionale de statisticiens.
203/Rev.1 et Corr.1	Rapport sur les statistiques existantes et les sources de données statistiques en Asie et en Extrême-Orient.	266	Rapport du groupe de travail mixte CEAEU/UNESCO.
annexe A	Publications statistiques reçues par la CEAEU.	267	Rapport du Comité de l'industrie et du commerce.
204	Rapport sur la Conférence régionale d'experts en matière de transports intérieurs.	268	Rapport sur l'assistance technique.
205	Rapport du Sous-Comité <i>ad hoc</i> des voyages.	269 et annexes I, II	Relations aux fins de consultations entre la Commission et les organisations non gouvernementales.
206	Rapport du Comité de l'industrie et du commerce.	270 et Corr.1	Note sur l' <i>Etude sur la situation économique</i> de 1950.
annexe A et Add.1	Commerce intrarégional.	annexe I	Plan de l' <i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient</i> pour 1950.
208	Situation économique : perspectives actuelles. Rapport du Secrétaire général sur les mesures résultant des résolutions adoptées à la cinquième session (E/1578).	271 et Corr.1	Coopération avec les institutions spécialisées.
		272	Rapport sur les activités de l'Organisation internationale du Travail dans la région de la CEAEU.
		273	Rapport de la FAO sur la situation en Asie et en Extrême-Orient.
<i>Sixième session</i>		274	Mise en œuvre des recommandations de la Commission.
E/CN.11/237 et Add.1, 2, 3	Mesures propres à favoriser le développement commercial (document imprimé).	277	Programme de travail.
239	Rapport du Comité de l'industrie et du commerce.	278	Avenir de la Commission.
240/Rev.1	Note du Secrétaire exécutif sur le programme de travail du secrétariat et l'ordre de priorité.		
241/Rev.1	Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/1710).		
244 et Corr.1	Note du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission.		
246	Mémoire sur le programme du Fonds monétaire international dans le domaine de la statistique.		
255 et Corr.1	Rapport du Sous-Comité <i>ad hoc</i> pour la mise en œuvre des recommandations de la CEAEU.		
260	<i>Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1949.</i>		
		<i>COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE</i>	
		<i>Première session</i>	
		E/CN.11/I&T/2	Note du Secrétaire exécutif sur le rapport du Sous-Comité du fer et de l'acier.
		et Add.1	Rapport de la première session du Sous-Comité du fer et de l'acier.
		3 et Corr.1	Rapport préliminaire sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la planification et au développement industriel et sur les questions de priorités.
		4	Rapport sur l'état des travaux portant sur le charbon et le minerai de fer.
		annexe A	Ressources en charbon et en minerai de fer dans la région de la CEAEU.

- 5 Commerce avec le Japon.
annexe A Note sur le commerce de la région de la CEAEAO avec le Japon, avant et après la guerre.
- 6 Etudes sur la production et l'utilisation des engrais, et sur l'alcool pour moteurs.
- 7 Atténuation de la pénurie de dollars.
- 8 Rapport du Sous-Comité *ad hoc* des voyages.
- 11 Rapport de la première session à la Commission (E/CN.11/206).

Deuxième session

- E/CN.11/I&T/14 Rapport du Secrétaire exécutif.
- Add.1 Technique de la production de l'alcool pour moteurs.
- Add.2 Mobilisation des ressources financières nationales.
- Add.3 Supplément au rapport du Secrétaire exécutif.
- 15 et Corr.1 Les plans et le développement industriels: programmes et priorités.
annexe A Birmanie.
annexe B Ceylan.
annexe C Fédération malaise et Singapour.
annexe D Hong-kong.
annexe E Inde.
et Corr.1
annexe F Indochine.
annexe G Indonésie.
annexe H Corée.
annexe I Népal.
annexe J Pakistan.
annexe K Philippines.
annexe L Thaïlande.
- 16 et Corr.1 Etat d'avancement des enquêtes sur les gisements de charbon et de minerai de fer.
- 18 Rapport de la seconde session du Sous-Comité du fer et de l'acier.
annexe A Programme de travail du secrétariat et priorités: recommandations du Sous-Comité du fer et de l'acier.
- 19 Dispositions et procédure relatives aux demandes de prêt adressées à la Banque internationale.
- 20 et Add.1, Rapport sur l'état d'avancement des travaux en matière de développement commercial.
2

- 21 Développement du commerce des pays de la région de la CEAEAO avec le Japon.
- 22 Accords relatifs au commerce et aux paiements.
- 23 et Add.1, Etude sur l'opportunité d'instituer un système de compensation plurilatéral pour la région de la CEAEAO.
2
- 24 et Corr.1 Pénurie de dollars.
et Corr.2
annexe A Mesures propres à atténuer la pénurie de dollars.
annexe B Tableaux.
- 25 et Add.1 Lois et règlements régissant le placement de capitaux étrangers dans la région de la CEAEAO.
- 26 Rapport de la seconde session (E/CN.11/239).

Troisième session

- E/CN.11/I&T/28 Programme de travail et ordre de priorité.
- 29 Développement et planification de l'industrie.
- 30 Industrie artisanale et petite industrie.
- 32 et Corr.1 Rapport préliminaire sur les ressources et les besoins en énergie électrique.
- 33 Rapport sur la production et l'utilisation des engrais chimiques.
- 34 Rapport du Sous-Comité du fer et de l'acier.
- 35 et Corr.1 Etude sur le charbon et le minerai de fer.
- 36 Etude géologique.
- 37 Charbons et minerais de basse qualité.
- 38 et Corr.1 Classification uniforme des charbons.
- 39 et annexes Branches du développement économique qui sont désavantagées par le manque de personnel qualifié.
- 40 Institutions financières.
- 42 Commerce avec le Japon.
- 43 Expansion commerciale.
- 44 et Add.1 Mesures destinées à faciliter les voyages.
annexe A Projet relatif au tourisme: Rapport définitif de l'expert-conseil en matière de tourisme.
annexe B Industrie de tourisme au Japon.

45	Débouchés ouverts à l'artisanat.	13	Ferraille.
46	Matériaux de construction.	14	Echanges commerciaux intrarégionaux de matières premières.
47 et Add.1 et 2	Production de DDT et de certaines fournitures médicales et approvisionnement en ces articles.	15 et Add.1 16	Futur programme de travail. Rapport de la deuxième session (E/CN.11/I&T/18).
48	Rapport de la troisième session à la Commission (E/CN.11/267).		

Troisième session

E/CN.11/I&S/19

Projets concernant les installations sidérurgiques.

annexe A Ceylan.
et Corr.1

annexe B Indochine.

annexe C Indonésie.
et Corr.1

annexe D Pakistan.

20 et Corr.1 Ressources en laboratoires.

21 et Corr.1 Ramassage de la ferraille.

22 et Corr.1 Coalite et charbon de bois.

23 Méthodes uniformes d'élaboration des statistiques.

24 Echanges intrarégionaux et interrégionaux.

25 Programme de travail.

SOUS-COMITÉ DU FER ET DE L'ACIER

Première session

E/CN.11/I&S/2

Industrie sidérurgique en Asie et en Extrême-Orient.

annexe A Note sur les économies possibles de carburant: expériences faites au Japon.

4 et Add.1 Rapport de la première session (E/CN.11/I&T2/Add.1).

Deuxième session

E/CN.11/I&S/6

Etude sur les gisements de minerai de fer et de charbon de la région de la CEAE0.

7 Etude sur les alliages ferreux et sur les autres ressources en matières premières utilisées pour la production du fer et de l'acier.

8 Utilisation mutuelle des moyens de recherche et des installations techniques intéressant l'industrie sidérurgique de la région de la CEAE0.

9 Note sur les possibilités et problèmes concernant l'obtention d'usines et de matériel en vue d'accroître la capacité de production et de créer de nouvelles entreprises.

10 Etude des besoins présents et futurs en produits de fer et d'acier dans les pays de la région de la CEAE0.

11 Etat d'avancement des plans relatifs à l'expansion des industries du fer et de l'acier existantes ou à la création de nouvelles entreprises.

annexe A Birmanie.

annexe B Ceylan.

annexe C Inde.

annexe D Hong-kong.

annexe E Pakistan.

annexe F Philippines.

12 Utilisation de combustible dans l'industrie sidérurgique.

SOUS-COMITÉ AD HOC DES VOYAGES

E/CN.11/205

Rapport.

CONFÉRENCE RÉGIONALE D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS INTÉRIEURS

TRANS/WPR/3

Compte rendu analytique des séances du Groupe d'experts et note préliminaire préparée par le secrétariat sur la possibilité de réaliser un certain degré de normalisation du matériel ferroviaire.

RÉUNION D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS INTÉRIEURS

E/CN.11/TRANS/1

Mémoire introductif à la réunion d'experts en matière de transports intérieurs.

annexe A Situation actuelle, plan de développement et besoins relatifs aux transports intérieurs en Asie et en Extrême-Orient.

annexe B Etude de la question des transports et de l'équipement en matière de transports.

annexe C Questions dont l'étude a été proposée par les gouvernements et par le SCAP.

- annexe D Recommandations du Comité de travail du développement de l'industrie en ce qui concerne les transports.
- annexe E Recommandations du Groupe de travail sur les mesures destinées à faciliter les voyages.
- 4 Programme de travail.
- 5 Rapport.

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

E/CN.11/TRANS/6

- Etude de l'organisation internationale des chemins de fer en Europe et en Amérique du Nord, et des méthodes éventuelles d'organisation en ce qui concerne l'Extrême-Orient.
- annexe I Statuts de l'Union internationale des chemins de fer.
- annexe II Statuts de l'Association des chemins de fer américains.
- annexe III Règlement de la Conférence des chemins de fer de l'Inde.
- annexe IV Projets concernant la création d'une organisation internationale ferroviaire pour l'Asie et l'Extrême-Orient.
- annexe V Communication émanant et Add.1,2 du Gouvernement des Philippines.
- 7 Possibilité de réaliser un certain degré de normalisation du matériel de chemin de fer.
- annexe I Note succincte préparée par le secrétariat sur les progrès de la normalisation dans l'Inde.
- annexe II Note de la CEE sur la normalisation des wagons à marchandises américains.
- annexes III et IV Rapport du Secrétaire du Comité des transports intérieurs de la CEE sur la normalisation du matériel roulant en Europe.
- annexe V Note du secrétariat sur la normalisation.
- annexe VI Note succincte sur les chemins de fer.

- 8 et Add.1 Accélération de la rotation du matériel roulant.
- annexe I Réponse des administrations des réseaux situés dans la région de la CEAE0.
- annexe II Notion de « wagon-milles par journée-wagon ».
- 9 et Add.1 Les meilleures méthodes d'utilisation des types de combustibles disponibles.
- annexe I Extrait du rapport sur les études relatives au charbon et au minerai de fer présenté au Comité de l'industrie et du commerce.
- annexe II Etude de l'utilisation du bois de combustion sur les chemins de fer royaux de Thaïlande.
- annexe III Renseignements communiqués par l'Association des constructeurs de locomotives de Grande-Bretagne.
- 10 et Corr.1 et 2 Etude sur l'amélioration des méthodes de réparation et d'entretien du matériel roulant.
- annexe I Relevés statistiques sur le coût et la durée des réparations des locomotives et du matériel roulant dans la région.
- 11 et Add.1 et Corr.1 Voitures à traction animale en usage dans les campagnes.
- annexe I Communication présentée par la Birmanie au sujet des nouveaux modèles proposés pour la construction des roues et des essieux des voitures à traction animale en usage dans les campagnes.
- 12 Communication adressée par le Gouvernement de Ceylan concernant l'étude sur l'organisation internationale des chemins de fer et les méthodes éventuelles d'organisation en ce qui concerne l'Asie et l'Extrême-Orient.
- 13 Mémoire adressé au secrétariat par le Gouvernement du Royaume-Uni touchant l'étude sur les statistiques.
- 14 et Add.1 Etude sur l'établissement et l'analyse des statistiques des transports.

15	Lettre émanant de l'ambassade des Etats-Unis touchant l'organisation des chemins de fer sur le plan international.	27	Communication du Bureau international du Travail sur la réunion du Comité <i>ad hoc</i> d'experts des transports intérieurs.
16	Lettre du Gouvernement de la Birmanie au sujet de l'organisation des chemins de fer sur le plan international.	28	Mesures propres à favoriser l'accroissement de la capacité de transport des bateaux servant à la navigation fluviale.
17 et Add.1	Les méthodes les moins coûteuses de construction, de réparation et d'entretien des routes, y compris la normalisation des caractéristiques et les méthodes comparatives de financement national.	58 et Add.1	Rapport (E/CN.11/262 et Add.1).
CONFÉRENCE TECHNIQUE DE LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS			
18 et Corr.1 et 2 et Add.1	Meilleure utilisation du matériel de transports routiers existant.	E/CN.11/FLOOD/1	Méthodes de défense contre les inondations.
19 et Corr.1	Développement de la capacité de transport de certaines voies fluviales et de certains ports fluviaux.	2	Le problème des sédiments.
annexe I	Rapport amendé de l'expert-conseil en matière de voies fluviales et d'installations portuaires sur la visite qu'il a faite en Birmanie du 23 au 28 mai 1950, tel qu'il a été approuvé par le Gouvernement de la Birmanie.	7 et Add.1	Rapport (E/CN.11/264).
annexe III	Rapport sur les voies fluviales et les ports fluviaux du Pakistan.	E/CN.11/FLOOD/L.1	La conservation du sol et des eaux.
annexe IV	Rapport sur les voies fluviales et les ports fluviaux de Thaïlande.	2	Les digues du delta du nord du Viet-nam.
20	Création d'un service régional de bibliothèque consacré au domaine des transports intérieurs.	3	La vallée du Damodar.
21	Problèmes à long terme ayant trait au programme de travail actuel.	4	Régularisation des rivières sans endiguement.
22	Mesures supplémentaires propres à améliorer la coopération intrarégionale : Comité permanent des transports intérieurs de la CEAEIO ou autres mesures.	5	Transport des sédiments.
23 et Corr.1	Renseignements recueillis par le secrétariat sur les questions relatives aux transports renvoyés aux commissions régionales par le Conseil économique et social.	6	Conservation des sols et défense contre les inondations.
25	Problèmes relatifs au transport du bois d'œuvre.	7	Les digues sur les rivières de Tai-wan.
		8	Le Bias.
		9	Le Young-ting (Hounho).
		10	Les trois lois de l'écoulement des liquides.
		11	Lits stables en terrains alluvionnaires.
		12	Aménagement des eaux.
		13	La défense contre les inondations au Japon.
		14	L'endiguement de la Krishna (Krichna).
		15	La conservation des sols, mesures de défense contre les inondations.
		16	Crues et chutes de pluie.
		17	Vannes de fond et réservoirs.
		18	Les sédiments dans les rivières de Java.
		19	Avantage de l'emploi de digues longitudinales.
		20	Calcul du débit régula-risé.

E/CN.11/FLOOD/L.21	Transport des sédiments.
22	Assistance technique en matière de défense contre les inondations.
23	Les crues récentes au Pendjab.
24	La défense contre les inondations au Pendjab.
25 et Corr.1	Les méthodes d'endiguement dans le nord du Viet-nam.
26	Aspects économiques et sociaux de la défense des sols contre l'érosion.
27	Les problèmes de défense contre les inondations au Patalia.

ÉTUDES PRINCIPALES

Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1947, 1948, 1949, (E/CN.11/—, 191 et 260).

Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient, décembre 1950.

Moyens permettant de développer les échanges (E/CN.11/237), décembre 1949.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Bulletin économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, premier, deuxième et troisième trimestres de 1950.

Flood Control Journal, nos 1 à 5 (septembre 1949 à décembre 1950 inclusivement).

Trade Promotion Series, nos 1 à 81 (juin 1949 à décembre 1950 inclusivement).

Trade Promotion News, vol. I, nos 1 à 10 (mars 1950 à décembre 1950 inclusivement).

Asian Travelways, vol. I, nos 1 à 6 (juillet 1950 à décembre 1950 inclusivement).

Transport Bulletin, vol. I, n° 1 (septembre 1950).

AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Calle Alsina 500
Buenos-Aires

AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty., Ltd.
255a, George Street
Sydney

BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse S.A.
14-22 rue du Persil
Bruxelles

BOLIVIE

Libreria Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio 216
Casilla 972. La Paz

BRESIL

Livraria Agir
Rua Mexico 98-B
Caixa Postal 3291
Rio-de-Janeiro

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
Toronto Ontario

CEYLAN

The Associated Newspapers
of Ceylon Ltd.
Lake House, Colombo

CHILI

Libreria Ivens
Calle Moneda 822
Santiago

CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
Changhai

COLOMBIE

Libreria Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
Bogotá

COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313, San-José

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455. La Havane

DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
Copenhague

ÉGYPTE

Librairie « La Renaissance d'Égypte »
9 Sharia Adly Pasha
Le Caire

ÉQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Plaza del Teatro
Casilla 522
Quito

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
New-York 27. N.Y.

ÉTHIOPIE

Agence éthiopienne de Publicité
P.O. Box 8
Addis-Abéba

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2 Keskuskatu, Helsinki

FRANCE

Editions A. Pedone
13 rue Soufflot, Paris 5^e

GRÈCE

« Eleftheroudakis »
Librairie Internationale
Place de la Constitution
Athènes

GUATEMALA

Goubaud y Cia, Ltda.
5a Av. Sur, No. 6 y 9a. C.P.
Guatemala-Cit.

HAÏTI

Max Bouchereau
Librairie « A la Caravelle »
Boîte postale 111-B
Port-au-Prince

INDE

Oxford Book & Stationery Co.
Scindia House, New-Delhi

INDONÉSIE

Jajasan Pembangunan
Gunung Sahari 84. Djakarta

IRAK

Mackenzie's Bookshop
Booksellers and Stationers
Bagdad

IRAN

Khetab Khaneh Danesh
293 Saadi Avenue, Téhéran

IRLANDE

Hibernian General Agency Ltd.
Commercial Buildings
Dame Street, Dublin

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreiti 18. Reykjavik

ISRAËL

Leo Blumstein
P.O.B. 4154
35 Allenby Road, Tel-Aviv

ITALIE

Collibri S.A.
Via Chiossetto 14
Milan

LIBAN

Librairie Universelle
Beyrouth

LIBÉRIA

M. Jacob Momolu Kamara
Gurly and Front Streets
Monrovia

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
Luxembourg

NORVÈGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustsgt. 7A, Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE

Gordon & Gotch Ltd.
Waring Taylor Street
Wellington
The United Nations Association
of New Zealand
G.P.O. 1011, Wellington

PAKISTAN

Thomas & Thomas
Fort Mansion
Frere Road
Karachi

PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9. La Haye

PÉROU

Libreria Internacional del Perú S.A.
Casilla 1417, Lima

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside, San-Juan

PORTUGAL

Livraria Rodrigues
Rua Aurea 186-188, Lisbonne

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana
Calle Mercedes 49
Apartado 656, Ciudad-Trujillo

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569, Londres S.E. 1
et H.M.S.O. Shops à Londres,
Belfast, Birmingham, Bristol,
Cardiff, Edimbourg et Manchester

SUÈDE

Librairie C. E. Fritze
Fredsgatan 2, Stockholm 16

SUISSE

Librairie Payot S.A.
1 rue de Bourg, Lausanne
et à Bâle, Berne, Genève, Montreux
Neuchâtel, Vevey et Zurich
Librairie Hans Raunhardt
Kirchgasse 17, Zurich 1

SYRIE

Librairie Universelle, Damas

TCHÉCOSLOVAQUIE

Librairie F. Topič
Národní Trida 9, Prague 1

THAÏLANDE

Pramuan Mit., Ltd.
333 Charoen Krung Road
Bangkok

TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
Beyoglu-Istanbul

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schalk's Bookstore (Pty.)
P.O. Box 724, Prétoria

URUGUAY

Oficina de Representación de Editoriales
Prof. Héctor d'Elia
18 de Julio 1333 - Palacio Diaz
Montevideo, R.O.U.

VENEZUELA

Escritorio Pérez Machado
Conde a Piñango 11
Caracas

YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzeće
Jugoslovenska Knjižica
Marsala Tita 23/11, Belgrade

Les publications des Nations Unies peuvent aussi être achetées auprès des libraires suivants:

ALLEMAGNE

Buchhandlung Elwert & Meurer
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg
W. E. Saarbach
Frankenstrasse 14, Köln-Junkerodorf
Alexander Horn
Spiegelgasse 9, Wiesbaden

AUTRICHE

B. Wüllerstorf, Waagplatz 4, Salzbourg

ESPAGNE

Organización Técnica de Publicidad
y Ediciones
Sainz de Baranda 24, Madrid
Libreria José Bosch
Ronda Universidad 11, Barcelona

JAPON

Maruzen Co. Ltd., 6 Tori-Nichome
Nihonbashi, P.O.B. 605, Tokyo Central

Les commandes émanant de pays autres que ceux mentionnés ci-dessus peuvent être adressées à la

Section des Ventes,
Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations GENEVE Suisse

ou

Section des Ventes et de la Distribution,
Nations Unies,
NEW-YORK, Etats-Unis